

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XV<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Séances du mardi 15 octobre 2019

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1<sup>re</sup> séance ..... 8991

2<sup>e</sup> séance ..... 9035

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020**

23<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**1<sup>re</sup> séance du mardi 15 octobre 2019**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. RICHARD FERRAND

### 1. Félicitations à Mme Esther Duflo (p. 8995)

M. le président

### 2. Félicitations à M. Christian Jacob (p. 8995)

M. le président

### 3. Questions au Gouvernement (p. 8995)

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES (p. 8995)

Mme Marielle de Sarnez

M. Édouard Philippe, Premier ministre

#### REJET DE LA CANDIDATURE DE MME SYLVIE GOULARD AU POSTE DE COMMISSAIRE EUROPÉEN (p. 8996)

Mme Cécile Untermaier

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Mme Cécile Untermaier

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES (p. 8997)

M. Jean-Christophe Lagarde

M. Édouard Philippe, Premier ministre

#### LAÏCITÉ À L'ÉCOLE (p. 8998)

M. Jean-Louis Masson

M. Édouard Philippe, Premier ministre

M. Jean-Louis Masson

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES (p. 8999)

Mme Natalia Pouzyreff

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES (p. 9000)

M. Jean-Jacques Ferrara

M. Jean-Yves Le Drian, ministre

M. Jean-Jacques Ferrara

#### POLITIQUE FISCALE (p. 9000)

M. Charles de Courson

M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics

#### MANIFESTATION DES SAPEURS-POMPIERS (p. 9001)

M. Alain David

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur

M. Alain David

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État

#### PROJET DE LOI RELATIF À LA BIOÉTHIQUE (p. 9002)

M. Guillaume Chiche

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé

#### ATTITUDE DE LA FRANCE VIS À VIS DE L'OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE (p. 9002)

M. Jean-Luc Mélenchon

M. Édouard Philippe, Premier ministre

#### MANIFESTATION DES SAPEURS-POMPIERS (p. 9003)

M. Jean-Marie Sermier

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur

M. Jean-Marie Sermier

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES (p. 9004)

M. Jean-Paul Lecoq

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

M. Jean-Paul Lecoq

#### STRATÉGIE DE PROTECTION DE L'ENFANCE (p. 9005)

Mme Brigitte Bourguignon

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES (p. 9005)

M. Jean Lassalle

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

#### MANIFESTATION DES SAPEURS-POMPIERS (p. 9006)

M. Alexis Corbière

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur

M. Alexis Corbière

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020 (p. 9007)

Mme Marie-Christine Dalloz

M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics

Mme Marie-Christine Dalloz

M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics

## VERSEMENT TRANSPORT (p. 9008)

Mme Florence Lasserre-David

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics

REJET DE LA CANDIDATURE DE MME SYLVIE GOULARD  
AU POSTE DE COMMISSAIRE EUROPÉEN (p. 9009)

Mme Constance Le Grip

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Mme Constance Le Grip

FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA  
TUBERCULOSE ET LE PALUDISME (p. 9009)

M. Stéphane Demilly

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

## REVENUS DES AGRICULTEURS (p. 9010)

Mme Valérie Beauvais

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Mme Valérie Beauvais

M. Didier Guillaume, ministre

CONDAMNATION DE RESPONSABLES INDÉPENDANTISTES  
CATALANS (p. 9011)

M. Paul Molac

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

M. Paul Molac

PERSONNELS INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE  
(p. 9011)

M. Jérôme Lambert

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé

## BUDGET VERT (p. 9012)

Mme Bénédicte Peyrol

M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics

Mme Bénédicte Peyrol

## GENERAL ELECTRIC À BELFORT (p. 9013)

M. Alain Bruneel

Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances

## MESURES DE JUSTICE SOCIALE EN OUTRE-MER (p. 9013)

Mme Nathalie Bassire

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer

Mme Nathalie Bassire

ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE  
HANDICAP (p. 9014)

Mme Catherine Osson

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES  
KURDES (p. 9015)

M. Boris Vallaud

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

**4. Hommage à la mémoire de Patricia Gallerneau** (p. 9015)

M. le président

M. Édouard Philippe, Premier ministre

*Suspension et reprise de la séance* (p. 9017)

**5. Bioéthique** (p. 9017)

## EXPLICATIONS DE VOTE (p. 9017)

Mme Aurore Bergé

M. Thibault Bazin

Mme Michèle de Vaucouleurs

Mme Marie-Noëlle Battistel

M. Pascal Brindeau

M. Philippe Vigier

M. Jean-Luc Mélenchon

M. Pierre Dharréville

## VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 9023)

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé

**6. Violences au sein de la famille** (p. 9023)

## VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 9023)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 9024)

**PRÉSIDENTE DE MME LAETITIA SAINT-PAUL****7. Projet de loi de finances pour 2020** (p. 9024)

## PREMIÈRE PARTIE (SUITE) (p. 9024)

Article 16 (*suite*) (*appelé par priorité*) (p. 9024)

Amendements n<sup>os</sup> 1445, 2604

M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances

Amendements n<sup>os</sup> 241, 437, 575, 982, 1330

Amendements n<sup>os</sup> 2849, 2532, 1377, 2847

Amendement n<sup>o</sup> 523, 526, 522, 525

Amendements n<sup>os</sup> 521, 1307, 524

Amendement n<sup>o</sup> 1211 rectifié et 1212 rectifié

Amendements n<sup>os</sup> 148, 195, 391

Amendements n<sup>os</sup> 665, 856, 1394

Amendement n<sup>o</sup> 1811 rectifié, 2006 rectifié

Amendements n<sup>os</sup> 2425, 1824

Amendements n<sup>os</sup> 2924, 74

Amendements n<sup>os</sup> 198, 242, 301, 363, 438, 576, 920 et 983, 1393

Amendements n<sup>os</sup> 1483, 1498

Amendement n<sup>o</sup> 2413

**8. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 9034)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTIE DE M. RICHARD FERRAND

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## FÉLICITATIONS À MME ESTHER DUFLO

**M. le président.** En votre nom à tous, je tiens à adresser les plus vives félicitations de l'Assemblée nationale à notre compatriote, Mme Esther Duflo, colauréate du prix Nobel d'économie 2019 pour ses travaux sur la réduction de la pauvreté dans le monde. *(Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent.)*

2

## FÉLICITATIONS À M. CHRISTIAN JACOB

**M. le président.** Permettez-moi également de féliciter le président Christian Jacob pour son élection à la tête du parti Les Républicains. Je vous adresse, cher président Jacob, tous mes vœux de succès. *(Mmes et MM. les députés applaudissent; Mmes et MM. les députés du groupe LR ainsi que certains députés des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir se lèvent.)*

3

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES

**M. le président.** La parole est à Mme Marielle de Sarnez.

**Mme Marielle de Sarnez.** Mercredi dernier, la Turquie a lancé une offensive militaire dans le nord-est syrien contre les Kurdes et leurs alliés. Nous en connaissons le résultat : des centaines de morts, des images insoutenables, plus de 160 000 personnes sur les routes de l'exil, avec de terribles conséquences humanitaires dans une région déjà meurtrie.

L'offensive militaire turque est une triple faute : politique, avec un risque d'escalade au cœur du Moyen-Orient ; sécuritaire, car le chaos va contribuer à la résurgence de Daech et

menacer notre sécurité collective ; morale, vis-à-vis de nos alliés kurdes à qui nous devons tant. *(Applaudissements sur certains bancs des groupes LR, MODEM et LaREM.)*

Je n'oublierai pas, et nous n'oublierons jamais, le courage et le sacrifice des Forces démocratiques syriennes, de ces jeunes femmes et de ces jeunes hommes qui ont combattu et vaincu Daech, au péril de leurs vies. *(Mmes et MM. les députés applaudissent.)* C'était aussi pour nous qu'ils combattaient. Leur sacrifice nous oblige à des positions fermes et courageuses.

Nous ressentons la position prise par Donald Trump comme une trahison de nos idéaux. La France et l'Europe doivent se tenir debout devant l'histoire, sans crainte et pleinement autonomes de pensée et d'action.

Face au chantage de M. Erdogan, il n'y a qu'un seul chemin à tenir : celui de la fermeté.

**M. Christian Hutin.** Très bien !

**Mme Marielle de Sarnez.** Il faut des sanctions dissuasives pour faire reculer la Turquie et obtenir l'arrêt immédiat de l'offensive militaire. Ce n'est pas seulement la stabilité régionale qui se joue, mais une part de la stabilité du monde.

Monsieur le Premier ministre, que va faire la France pour soutenir ses amis et alliés kurdes, restaurer la stabilité et empêcher le chaos sécuritaire dans le nord-est syrien ? *(Mmes et MM. les députés applaudissent.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Permettez-moi d'abord de revenir sur les faits car, si vous les connaissez, je veux néanmoins les exposer clairement. Le 9 octobre dernier, la Turquie a lancé une offensive en Syrie à l'encontre des Forces démocratiques syriennes. Elle est de grande ampleur, tant par les moyens mobilisés, qu'ils soient terrestres ou aériens avec un recours massif à l'artillerie ; que par son périmètre avec, au-delà de l'offensive terrestre menée entre Tall Abyad et Ras al-Aïn, des frappes aériennes sur l'ensemble de la frontière syrienne, y compris à l'extrême nord-est ; et que par sa profondeur, avec des incursions terrestres au-delà de la zone de sécurité convenue au préalable – d'après ce que nous comprenons – entre les Américains et les Turcs.

La Turquie s'appuie par ailleurs massivement – ça n'est pas neutre – sur les supplétifs de l'armée nationale syrienne. La situation est très mobile et évolutive : nous la suivons heure par heure.

Le 13 octobre dernier, les États-Unis ont, pour leur part, annoncé le retrait de leur dispositif militaire du nord-est syrien. Dans ce nouveau contexte, la poursuite de l'offensive turque et son ampleur ont conduit les Forces démocratiques syriennes à engager des discussions et à conclure des arrangements avec le régime syrien.

Ces décisions turques et américaines sont et seront très lourdes de conséquences. J'adhère à votre gravité, madame la présidente de la commission des affaires étrangères, pour affirmer que la responsabilité de ceux qui les ont prises sera

très lourde, s'agissant aussi bien de l'avenir de la région que de la manière avec laquelle la Turquie et les États-Unis respectivement auront à nouer et développer des relations avec des pays de la région et au-delà.

J'ai déjà eu, la semaine dernière, l'occasion de souligner devant cette assemblée la lourdeur de ces conséquences et l'impact de ces décisions. Nous en voyons aujourd'hui les premiers effets sur le terrain.

Sur le plan sécuritaire d'abord, dans la mesure où ces décisions remettent en cause cinq années d'efforts fournis par la coalition internationale en Irak et en Syrie dont les Américains étaient le partenaire principal et dont beaucoup d'autres États comme la France étaient parties prenantes. Ces cinq années de travail et de combat sont remises en cause par la décision américaine. Nous constatons également que l'immanquable chaos induit par ces attaques commence déjà à apparaître : il favorisera la résurgence de Daech.

Sur le plan humanitaire ensuite, car nous dénombrons déjà des victimes civiles et plus de 150 000 déplacés depuis le début de l'offensive. La Turquie, animée par des motivations qui n'échappent à personne, a par ailleurs menacé de réinstaller de force des réfugiés dans le nord-est de la Syrie, en violation du droit international.

Sur le plan politique enfin, étant donné que la situation dans le nord-est syrien, pris en étau entre la Turquie et le régime syrien, nous éloigne de toute solution durable.

La France, avec ses partenaires, multiplie les initiatives. Je souhaite réitérer, de la façon la plus ferme et la plus claire, notre condamnation de cette opération militaire. Le Président de la République s'est entretenu hier soir avec le Président Erdogan. Il est indispensable de maintenir un dialogue direct et franc, pour que nous affirmions très exactement notre position et que nous fassions état de nos désaccords – nombreux en la matière.

Nous mobilisons nos partenaires dans toutes les enceintes où il est utile de le faire. C'est vrai du Conseil de sécurité de l'ONU, où nous avons, dès le lancement de l'offensive, obtenu l'organisation d'une réunion d'urgence. C'est vrai de la coalition contre Daech, car ces décisions unilatérales, notamment américaine, je le répète, s'inscrivent en porte-à-faux – c'est le moins que l'on puisse dire – avec son existence même. Nous souhaitons que chacun des membres de cette coalition, États-Unis et Turquie compris, y assument ses responsabilités. C'est vrai enfin du niveau européen, où nous avons obtenu, hier, une condamnation unanime de la Turquie.

Face à l'incidence négative de l'opération turque sur la sécurité européenne, la France a également décidé de suspendre les exportations d'armes vers la Turquie, et ce en coordination avec plusieurs partenaires européens, parmi lesquels l'Allemagne. Le sujet sera abordé demain lors du Conseil des ministres franco-allemand à Toulouse.

L'indignation dont vous avez fait part, madame de Sarnez, quant au sort réservé à nos alliés et à ceux qui se sont battus à nos côtés contre Daech, est partagée, je le sais, sur tous les bancs de cette assemblée, ainsi que par les membres du Gouvernement. Pour conclure cette longue réponse à cette excellente question, soyez assurée que je partage aussi, évidemment, cette indignation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir, ainsi que sur quelques bancs des groupes LR, SOC et GDR.*)

## REJET DE LA CANDIDATURE DE MME SYLVIE GOULARD AU POSTE DE COMMISSAIRE EUROPÉEN

**M. le président.** La parole est à Mme Cécile Untermaier.

**Mme Cécile Untermaier.** Nous avons adopté, monsieur le Premier ministre, deux lois en moins de trois mois à la suite de la nomination de votre Gouvernement, afin de restaurer la confiance dans le fonctionnement de notre démocratie et de mettre fin à des pratiques qui ne sont plus tolérées par les Français.

L'affaire dite Sylvie Goulard, qui a tristement fait la une de l'actualité dernièrement, vient heurter de manière orthogonale cet engagement pris devant la nation. Par deux fois et à une forte majorité, le Parlement européen a rejeté sa candidature au poste de commissaire européen pour des motifs déontologiques et éthiques admis par tous. Au lieu de prendre acte de cette décision démocratique, et peut-être même de remercier les eurodéputés pour cet engagement déontologique, votre Gouvernement a fustigé, par des propos politiques dans les médias, une attitude soi-disant revancharde du Parlement européen. C'est par des propos aussi peu nuancés que l'on décrédibilise la parole publique. (*Mme George Pau-Langevin et M. Boris Vallaud applaudissent.*) Ne fallait-il pas admettre, à tout le moins, qu'un conflit d'intérêt pouvait naître de la rémunération très élevée de Sylvie Goulard par un groupe de réflexion germano-américain ?

**M. Éric Straumann.** Qui paye pour quoi ?

**Mme Cécile Untermaier.** Vous qui avez appelé de vos vœux, ici à la tribune, la restauration de la confiance, comment pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, défendre une morale publique à deux vitesses, qui s'appliquerait distinctement à la France et à l'Europe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. Frédéric Reiss.** Il faut avoir osé !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Vous avez rappelé, madame la députée, que la première phase d'auditions, par le Parlement européen, des commissaires européens désignés s'est déroulée du 30 septembre au 8 octobre. Vingt-trois candidats sur vingt-six ont été approuvés par les commissions compétentes du Parlement européen, les candidats français, roumain et hongrois n'ayant pas été approuvés.

Je ne reviendrai pas sur les conditions et le contexte dans lesquels ces décisions ont été prises par le Parlement européen : il faut prendre en prendre acte...

**M. Éric Straumann.** Vous n'avez pas le choix !

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre . . .** même si ces dernières, selon le Président de la République qui a eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet, sont de nature à susciter une crise politique.

Les pays européens doivent désormais désigner de nouveaux candidats pour les portefeuilles qui leur ont été attribués. Nous serons, pour notre part, très attentifs à ce que le nôtre comprenne bien les compétences qui devaient s'y rattacher, à savoir le marché intérieur, la politique industrielle, la politique numérique, la défense et l'espace.



Dans le contexte général que vous avez évoqué, le Président de la République s'est entretenu, hier, avec la présidente élue de la Commission européenne, pour que cette dernière puisse prendre ses fonctions dans les meilleurs délais tout en permettant le retour de la confiance nécessaire au bon fonctionnement des institutions européennes. La consolidation d'un pacte de majorité et de responsabilité est nécessaire à ce rétablissement de la confiance et pour rapidement mettre en œuvre l'agenda européen.

**M. Sébastien Leclerc.** Vous ne répondez pas à la question !

**M. le président.** La parole est à Mme Cécile Untermaier.

**Mme Cécile Untermaier.** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le ministre, j'ai le sentiment que la réponse est plus narrative qu'explicative sur le sujet de la déontologie, laquelle constitue le fondement d'un bon gouvernement. *(MM. Thibault Bazin, Pierre-Henri Dumont et Maxime Minot applaudissent.)*

**M. le président.** Veuillez conclure, chère collègue.

**Mme Cécile Untermaier.** J'aurais aimé que la décision du Parlement européen, qui est grande de l'avoir prise, nous permette... *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

**M. le président.** Merci, madame Untermaier.

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

**M. Jean-Christophe Lagarde.** Après la décision folle du président américain – une de plus – de retirer ses troupes de Syrie, la Turquie a envahi, il y a près d'une semaine, le Rojava, région située au nord de la Syrie et jusqu'à présent gouvernée par nos amis et alliés kurdes. Ces derniers meurent sous les coups de boutoir de l'armée turque.

Qui sont ces hommes et ces femmes qui meurent sous les balles et les bombes turques ? Ceux qui ont fourni le principal effort de guerre contre Daech, déplorant plus de 10 000 morts ; contre Daech, c'est-à-dire contre les commanditaires des attentats de Paris et les suivants, perpétrés contre nos concitoyens.

Par qui sont-ils massacrés ? Par l'armée turque, censée être notre alliée – même si je sais depuis longtemps qu'il s'agit d'une fiction –, associée à des forces liées à Al-Qaïda, c'est-à-dire aux auteurs des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher.

Si la France et les occidentaux protestent, nous n'allons pas au-delà des mots. Les sanctions annoncées par M. Trump cette nuit sont un sabre de bois ridicule destiné à laisser les temps à l'armée turque d'établir un état de fait militaire.

Quant à l'Europe, elle tremble devant la menace d'un nouveau flot de réfugiés et la libération de terroristes qui risquent de revenir nous combattre sur notre territoire.

Pourtant, les moyens de pression sur la Turquie existent : l'interdiction de survol aérien pour les avions qui bombardent en ce moment des populations civiles en fuite ; l'application de vraies sanctions économiques : la Turquie exporte 50 % de sa production en direction de l'Union européenne, nous pouvons la menacer d'y mettre un terme ; enfin, la suspension de sa participation à l'OTAN.

Monsieur le Premier ministre, le groupe UDI, Agir et Indépendants attend que la France adopte une position de leadership en Europe, pour une véritable réaction, qui ne soit pas faite seulement de mots, mais comporte des sanctions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-Agir et SOC, ainsi que sur quelques bancs des groupes GDR et FI.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** L'offensive turque en Syrie est d'une portée sans précédent ; elle est à la fois permise et renforcée dans ses effets par le retrait unilatéral décidé par les Américains.

Chaque jour, chaque heure qui passe, nous mesurons les conséquences dévastatrices de ces deux décisions.

Pour les Forces démocratiques syriennes d'abord – vous avez dit ce que nous leur devons ; pour les populations civiles ensuite, qui ont fui les combats en se jetant sur les routes ; pour notre sécurité collective, enfin : la résurgence de Daech au nord-est syrien est inévitable, de même probablement qu'au nord-ouest irakien, ce qui déstabiliserait un régime qui n'en a nul besoin.

Les conséquences sont dévastatrices également pour la recherche d'une solution politique en Syrie, laquelle s'éloigne un peu davantage avec chaque avancée de l'offensive turque.

Vous avez raison, l'Europe, par son poids économique et démographique, représente un partenaire clé d'Ankara. Il est de notre responsabilité de mettre la Turquie devant les siennes. C'est le sens de la condamnation la plus ferme de l'offensive militaire turque, que j'ai évoquée en répondant à Mme de Sarnez et que je répète ; c'est le sens de la mobilisation de l'ensemble des forums dans lesquelles sont prises les décisions multilatérales. J'insiste sur cette dimension : il n'est pas anodin de vouloir opposer des réponses multilatérales aux décisions unilatérales si nous voulons qu'elles soient pérennes et efficaces – même si je suis d'accord avec vous : c'est plus lent et plus incertain.

L'Europe a également opposé des actes à l'offensive turque : avec l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Finlande et le Royaume-Uni, la France a suspendu ses exportations d'armes vers la Turquie ; avec nos partenaires de l'Union européenne, nous poursuivrons les initiatives susceptibles de conduire la Turquie à mettre un terme à cette opération – nous prenons notamment en considération les possibilités commerciales que vous avez citées.

Nous voulons par ailleurs maintenir le dialogue avec Ankara. En effet, même si nous déplorons et condamnons la décision prise par le gouvernement et le président turcs, cela est utile et le sera à l'avenir. Quelque appréciation que nous portions sur cette décision – j'ai dit celle du Gouvernement –, la Turquie est une puissance située à un endroit stratégique, avec laquelle nous devons agir, composer, construire.

Tel est le sens des relations que nous entretenons avec cet État ; elles ne sont pas simples et aucune des décisions prises par le Gouvernement turc ne les facilite. Nous devons, monsieur Lagarde, tenir une conduite digne avec nos alliés et rappeler fermement nos responsabilités communes à la coalition et aux Américains.

Il nous faut expliquer à la Turquie que cette action unilatérale et violente ne peut aboutir à aucune solution durable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur les bancs du groupe LaREM.)*

## LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** L'ambiguïté entretenue par votre Gouvernement sur le sujet de la laïcité est particulièrement inquiétante. Alors que le communautarisme menace des quartiers entiers, alors que l'islam politique et son idéologie mortifère n'ont jamais été aussi influents, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas transiger avec la laïcité. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

La liberté religieuse est bien sûr fondamentale, mais elle doit s'exercer dans le strict respect des lois de la République. Or, votre discours, et surtout votre action, laissent perplexe, en particulier en ce qui concerne la laïcité à l'école. J'en veux pour preuve le scandale des affiches de la Fédération des conseils de parents d'élèves.

**M. Pierre Cordier.** Il a raison !

**M. Jean-Louis Masson.** Ces affiches publicitaires, qui flattent ostensiblement le communautarisme en encourageant le port du voile des accompagnateurs de sorties scolaires, ont profondément choqué l'opinion. *(Approbations sur les bancs du groupe LR.)*

Votre ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse les a d'ailleurs condamnées, mais votre majorité reste tétanisée sur le sujet de fond des signes religieux ostentatoires dans la sphère publique.

Je souligne d'ailleurs que l'amendement Ciotti a déjà posé ce problème lors de l'examen de la loi sur l'école de la confiance. Il y a quinze ans, Jacques Chirac a eu le courage d'interdire le port du voile à l'école. Mais comment accepter que ce qui est interdit à l'école puisse être autorisé dans des sorties scolaires qui relèvent justement du temps scolaire ? *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

**Plusieurs députés du groupe LaREM.** Non ! C'est la sphère publique !

**M. Jean-Louis Masson.** Monsieur le premier ministre, les Français attendent de la clarté. Alors que vos ministres ont multiplié les prises de positions contradictoires, nous vous demandons de sortir de l'ambiguïté : seriez-vous prêt, oui ou non, à interdire le port du voile dans les sorties scolaires ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et de plusieurs députés non-inscrits.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**Un député du groupe LR.** Et le ministre de l'éducation nationale, à quoi sert-il ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** La France est une république qui a progressivement placé la laïcité au cœur de ses valeurs. L'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, du 26 août 1789 affirme – je ne crois pas qu'il soit inutile d'en rappeler les termes dans cette Assemblée – : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, UDI-Agir et SOC, et sur quelques bancs des groupes GDR et FI.)*

D'autre part, vous le savez comme moi, la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Églises et de l'État, rappelle le principe de liberté de conscience puis prévoit que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

**M. Ugo Bernalicis.** Sauf en Alsace-Moselle !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** La laïcité suit donc un double principe : la liberté des citoyens de croire ou de ne pas croire et la neutralité absolue des pouvoirs publics s'agissant de faits religieux.

**M. Raphaël Schellenberger.** Nous sommes bien avancés !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** En application de ces textes, le droit – c'est-à-dire la loi qui s'applique – est très clair. S'agissant des agents du service public, ils sont astreints à un strict devoir de neutralité, qui leur interdit de manifester leurs croyances religieuses, comme leurs convictions politiques, par des signes extérieurs, notamment vestimentaires.

Quant aux usagers, ils ne sont pas soumis à l'exigence de neutralité, sauf exception prévue par la loi. Il en existe une, très importante, résultant de la loi du 15 mars 2004, qui a posé un principe très clair : « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Cette interdiction, vous le savez parfaitement, monsieur le député, ne s'applique pas aux parents d'élèves, non plus qu'aux étudiants. C'est la loi. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)*

**M. Boris Vallaud.** C'est la loi !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** On peut porter un voile quand on accompagne une sortie scolaire, mais on n'a pas le droit – vous le savez également – de faire de prosélytisme ; si tel est le cas, les autorités peuvent et doivent intervenir.

**M. Marc Le Fur.** Que dit M. Jean-Michel Blanquer ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Tel est l'état du droit. Je ne crois pas inutile, au sein de l'Assemblée nationale, de rappeler ce qu'est le droit, ni de rappeler ce qu'est la loi ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Il pourra appartenir à ceux qui le souhaitent de la modifier, mais permettez au Premier ministre que je suis de rappeler la loi qui s'applique à tous les citoyens.

**M. Sébastien Leclerc.** Changeons-la !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Je ne pense pas, pour ma part – mais nous serons peut-être en désaccord, monsieur le député –, que l'enjeu aujourd'hui soit de voter une loi sur les accompagnants scolaires. *(Mme Valérie Boyer proteste.)*

**M. Éric Ciotti.** Soumission !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** L'enjeu – je crois que ce point peut nous réunir – est de combattre efficacement, avec le soutien de l'ensemble de nos concitoyens, les dérives communautaires.

**M. Pierre Cordier.** Comment ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Il s'agit d'éviter que des enfants échappent à l'école en raison des convictions religieuses pouvant relever du communautarisme ou de l'islam politique de leurs parents. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Ma ligne est le combat pour la défense de la laïcité ; c'est celle que nous tenons dans l'éducation nationale, avec l'équipe nationale et les équipes académiques « laïcité et fait religieux », qui agissent au quotidien pour qu'aucun enseignant ne reste seul face à un problème de cet ordre.

Ma ligne est de mener sans faiblesse la lutte contre la radicalisation islamiste qui menace notre société.

**Mme Valérie Boyer.** Et que faites-vous ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Nous ne voulons pas laisser cette menace prospérer ; c'est pourquoi nous avons éloigné, depuis 2017, 363 ressortissants étrangers qui étaient inscrits au fichier des personnes radicalisées.

**M. Éric Ciotti.** Sur 4 000 !

**M. Sébastien Leclerc.** Combien dans la police ?

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Cette radicalisation nous défie chaque fois que l'unité de la République est mise en balance avec des préceptes religieux.

C'est la raison même pour laquelle vous avez voté une loi visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat – loi n° 2018-266 du 13 avril 2018 – : parce que nous pensons que le danger de la déscolarisation est bien plus immense que l'expression d'une liberté reconnue par la loi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Nous avons ainsi renforcé le contrôle de l'instruction à domicile, parce que nous savons que certains cherchent à utiliser ces régimes d'éducation, et les libertés afférentes le cas échéant, pour organiser la sécession au sein de la République. Nous ne nous laisserons pas faire !

**M. Franck Marlin.** Ce n'est pas vrai !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Quinze écoles se sont vu opposer un refus d'autorisation, 130 contrôles d'enfants déscolarisés ont été effectués.

Ma ligne, monsieur le député, puisque vous m'interrogez, est de me battre contre les dérives communautaires sans naïveté, y compris politique : je sais qu'à l'approche des élections municipales, certains candidats brandiront les dangers qu'elles recouvrent. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Éric Ciotti et Mme Michèle Tabarot.** Montrez-le alors !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Nous devons réfléchir aux moyens d'éviter la menace qu'elles représentent,...

**M. Pierre Cordier.** Il faut arrêter de réfléchir, il faut agir !

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** ...mais je le répète : la laïcité à laquelle vous et moi tenons, à laquelle tous ici nous tenons, suit un principe de liberté et de neutralité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LaREM et MODEM et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Masson.

**M. Jean-Louis Masson.** Je vous sens mal à l'aise, monsieur le Premier ministre !

Au-delà du port du voile islamique, c'est la montée des tensions identitaires qui doit nous interpeller. Comment pouvez-vous définir une stratégie générale sans fracturer votre majorité qui parle avec des voix dissonantes, comme deux macronismes irréconciliables ? Voilà les limites de l'ambiguïté et du « en même temps » ! Voilà les limites de votre politique, monsieur le Premier ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES

**M. le président.** La parole est à Mme Natalia Pouzyreff.

**Mme Natalia Pouzyreff.** Ma question s'adresse à Monsieur Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères et porte sur le sort des Kurdes syriens, cibles d'une attaque des forces militaires turques.

Quelles que soient les raisons invoquées par la Turquie, résolue à aménager une zone de sécurité à ses frontières, que l'on regrette ou non le destin des 30 millions de Kurdes dispersés entre plusieurs pays, que l'on s'accorde ou non sur la légitimité des aspirations indépendantistes kurdes, toujours est-il que les attaques actuellement menées par la Turquie visent à réprimer les Kurdes syriens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe FI.*)

Ces hommes et ces femmes, pourtant, ont été en première ligne de la coalition contre Daech et ont payé le plus lourd tribut, avec plus de 10 000 tués. Ce peuple pourrait avoir le visage de Mme Havrin Khalaf, courageuse militante kurdo-syrienne qui œuvrait pour que son pays ait un avenir apaisé, assassinée samedi par des milices islamistes supplétives de l'armée turque.

J'aimerais en appeler à la responsabilité de nos alliés, mais nous nous heurtons aujourd'hui, de la part de certains d'entre eux, à une incohérence sur le fond et à une absence de concertation sur la forme, qui font peser les plus grands dangers sur notre sécurité à tous. Je ne peux donc qu'en appeler à la France et à son honneur.

Monsieur le ministre, pouvez-vous assurer devant la représentation nationale que tout est mis en œuvre au plan diplomatique avec nos partenaires européens, mais aussi avec la Russie et la Turquie, pour préserver le sort des Kurdes en Syrie ? Ces derniers ont accepté un rapprochement de circonstance avec le régime de Bachar al-Assad. Que pensez-vous de cette initiative ?

Enfin, l'offensive turque fait courir le risque d'une résurgence de Daech et d'une dispersion des quelques 10 000 prisonniers djihadistes, dont certains sont des ressortissants français. Face à cela, quelles mesures sécuritaires s'imposent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Le Premier ministre l'a dit, je voudrais le redire : les événements actuels sont extrêmement graves. La concomitance de l'offensive turque, massive, spectaculaire, majeure, et du retrait américain, qui n'est pas fortuite, crée une situation extrêmement lourde. Au niveau sécuritaire tout d'abord, puisque cela entraînera inévitablement la résurgence de Daech – qui a déjà commencé, des attentats de cette organisation ayant eu lieu à Qamishli et Raqqa lors des derniers jours, des dernières heures. Au niveau humanitaire aussi, la situation est dramatique. Monsieur le Premier ministre vient de rappeler l'ampleur du nombre de déplacés. S'y ajoutent les 700 000 habitants de la région qui risquent de retrouver le chemin de l'exil. Par ailleurs, la Turquie veut imposer la relocalisation de réfugiés syrien dans des zones où ceux-ci ne résidaient pas précédemment, ce qui est contraire au droit international.

Enfin, les conséquences politiques, déjà évoquées, sont majeures. En particulier, les FDS – Forces démocratiques syriennes –, à la fois kurdes et arabes, qui ont combattu à nos côtés contre Daech, se trouvent dans l'obligation de s'allier avec la Russie voire avec le régime de Bachar al-Assad, afin de se protéger.

La France a réagi immédiatement à cette situation en demandant la convocation du Conseil de sécurité. J'aurai l'occasion tout à l'heure, lors de ma réponse à une autre question, de revenir sur nos initiatives concernant la coalition internationale. Sachez en tout cas, madame la députée, que nous restons en contact avec les Kurdes. Il y a quelques jours, nous les avons reçus, y compris Mme İlhan Ahmed. Le Président de la République les a reçus aussi. Nous maintenons ce contact, afin de les préserver d'un drame absolu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Ferrara.

**M. Jean-Jacques Ferrara.** En l'absence de la ministre des armées, qui doit être au Sénat, ma question s'adresse au Premier ministre.

Six jours après le début de son offensive dans le nord-est syrien, la Turquie semble demeurer sourde aux condamnations, aux sanctions internationales comme aux demandes de cessation de son intervention. Par cette attaque, les autorités turques ouvrent la voie à la résurgence de Daech et créent les conditions d'un drame humanitaire, les pertes civiles se comptant déjà par dizaines et les déplacés par dizaines de milliers.

Nous parviennent des informations contradictoires, inquiétantes, sur des évasions de djihadistes de camps qui, il y a encore peu, étaient gardés par les forces kurdes. Après avoir été salués pour leur courage et leur action décisive contre Daech, nos alliés kurdes semblent avoir été abandonnés par la coalition, et sont contraints de s'en remettre à Bachar al-Assad.

Dimanche soir, le Président de la République a réuni le Conseil de défense et de sécurité nationale. Des annonces ont été faites concernant notamment la sécurité des personnels français militaires et civils. Je ne doute pas que Mme la ministre des armées, Florence Parly, viendra bientôt exposer la situation en détail devant la commission de la défense nationale et des forces armées, qui traditionnellement se réunit à huis clos – bon nombre de mes collègues parlementaires ont formulé une demande en ce sens.

D'ici là, que pouvez-vous nous dire s'agissant de l'avancée des forces turques et des exactions commises par les milices qui les accompagnent ; de la présence française sur place, alors que nos forces spéciales y sont déployées ; des relations que nous entretenons avec les autorités kurdes ; du nombre de djihadistes, en particulier français, détenus dans les camps et des précautions prises face aux risques d'évasion ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** Je vous confirme d'abord que les précautions qui s'imposaient ont été prises pour assurer la sécurité des militaires et civils français en Rojava.

Comme vous, nous sommes très soucieux de la sécurité et de la stabilité des différents camps ou prisons où sont incarcérés les – j'insiste sur le choix de ce mot – combattants djihadistes. Je sais qu'une attention particulière est apportée à la situation des combattants djihadistes français. Pour autant, il ne faut pas oublier que le problème est plus large, et que les combattants djihadistes en rétention sont une dizaine de milliers.

La fin de la bataille territoriale contre Daech n'a eu lieu qu'il y a six mois, après la bataille de Baghouz, avec l'emprisonnement d'une dizaine de milliers de combattants. Ces derniers sont susceptibles d'agir très rapidement, si les camps ne sont pas suffisamment gardés. Parmi eux, les combattants français sont quelques dizaines ; il y a en outre des combattants européens, tunisiens, russes, irakiens ou syriens. Nous sommes extrêmement vigilants et parlons avec l'ensemble des acteurs pour nous assurer que la sécurité des camps où ils sont détenus soit garantie, quelle que soit la situation. Ainsi, à la demande du Président de la République, j'aurai l'occasion de rencontrer rapidement les dirigeants irakiens, y compris les dirigeants kurdes.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Ferrara.

**M. Jean-Jacques Ferrara.** Merci de cette réponse. Je vous invite, ainsi que Mme Parly, à vous rendre devant la commission de la défense nationale et des forces armées, éventuellement élargie à la commission des affaires étrangères, afin de nous rendre compte de la position du gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

#### POLITIQUE FISCALE

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En matière de finances publiques, l'acte II du Gouvernement est celui des illusions perdues. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

En effet, dans le projet de loi de finances pour 2020, vous renoncez à redresser les finances publiques en ne faisant qu'un tiers de l'effort de réduction des dépenses annoncé en 2017, soit 7 milliards d'euros par an au lieu des 20 milliards promis. Par ailleurs, vous consacrez intégralement cette somme à la réduction des impôts et cotisations sociales. En conséquence, votre objectif initial de revenir à l'équilibre budgétaire en 2023 est, semble-t-il, définitivement abandonné.

Votre réforme de la fiscalité locale marque la fin de l'autonomie fiscale pour les départements et affaiblit fortement les intercommunalités. Ainsi, vous rompez le lien entre les citoyens contribuables et leurs élus locaux, affaiblissant la démocratie locale.

De plus, les deux principales mesures de votre budget en faveur du pouvoir d'achat des ménages sont particulièrement injustes socialement. En effet, la baisse de 5 milliards d'impôt sur le revenu se concentre uniquement sur les septième et huitième déciles, et ne concerne donc pratiquement pas les « vraies » classes moyennes qui vont du quatrième au septième décile. La même remarque vaut pour la suppression de la taxe d'habitation, qui bénéficiera aux 20 % de nos concitoyens aux revenus le plus élevés, et dont le coût de 10 milliards s'étalera entre 2021 et 2023. En effet, 20 % de nos concitoyens les plus modestes étaient exonérés depuis toujours de taxe d'habitation et 20 % bénéficiaient de son plafonnement. Votre politique bénéficie donc aux couches sociales supérieures et les Français les plus modestes sont les oubliés de votre politique fiscale. *(M. Stéphane Peu applaudit.)*

Aussi, monsieur le Premier ministre, ma question est-elle triple. Le Gouvernement entend-il reprendre, d'ici la fin de la législature, la réduction des déficits publics ? Le Gouvernement entend-il, en matière fiscale, revenir à une politique de

justice sociale? Enfin, le Gouvernement envisage-t-il de renforcer la démocratie locale? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT et sur quelques bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

**M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics.** Monsieur le député, nous n'avons pas la même appréciation de ce troisième budget du quinquennat.

**M. Franck Marlin.** C'est certain!

**M. Gérard Darmanin, ministre.** C'est assez habituel: déjà, lors de l'examen des deux premiers budgets, vous nous aviez expliqué que nous ne parviendrions jamais à sortir de la procédure relative aux déficits excessifs – nous en sommes sortis (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*); que le contrat de Cahors, permettant la contractualisation des liens entre l'État et les collectivités locales, serait un échec...

**M. Éric Straumann.** Ce n'est pas lui qui l'a dit!

**M. Gérard Darmanin, ministre.** ...– le dispositif est constitutionnel et c'est une réussite; que nous n'arriverions pas à tenir notre engagement de supprimer la taxe d'habitation – le projet de loi de finances pour 2020 montre le contraire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Monsieur de Courson, vous parlez d'*Illusions perdues*, mais vos questions me font penser au *Père Goriot*. (*Exclamation sur les bancs du groupe LR.*) En effet, vous ne cessez de répéter qu'il faut baisser les impôts.

**M. Thibault Bazin.** Et la dette!

**M. Gérard Darmanin, ministre.** Or, aujourd'hui, le Gouvernement vous propose la plus importante baisse d'impôts qui ait jamais eu lieu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Et les taxes?

**M. Thibault Bazin.** Et la dette?

**M. Gérard Darmanin, ministre.** Laissons de côté les questions macroéconomiques. Un célibataire qui gagne 1 600 euros par mois, et payait 1 500 ou 1 700 euros d'impôts sur le revenu, prélevés à la source dès le mois de janvier grâce à la réforme que votre groupe a en partie combattue, ne paiera plus que 1 000 euros; cela représente 600 euros de pouvoir d'achat supplémentaire. Tel est l'objet du projet de loi de finances. (*Applaudissement sur les bancs du groupe LaREM.*)

**Mme Frédérique Meunier.** Et toutes les taxes?

**M. Gérard Darmanin, ministre.** Un de nos concitoyens qui gagnerait 1 600 euros par mois, et paierait en moyenne 900 euros de taxe d'habitation, paiera seulement la taxe cette année, pour la dernière fois dans l'histoire de la République.

Nous baissons les impôts.

**M. Pierre Cordier.** Et les revenus des communes!

**M. Gérard Darmanin, ministre.** Monsieur le député, nous sommes curieux de savoir si vous voterez en faveur du présent projet de loi de finances.

**M. Éric Straumann.** Et la dette, vous n'en parlez pas?

**M. Gérard Darmanin, ministre.** Pourquoi vous énerver alors que nous baissons les impôts, ce que vous réclamez depuis deux ans? Nous serions heureux de savoir si vous voterez en faveur de cette baisse d'impôts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

## MANIFESTATION DES SAPEURS-POMPIERS

**M. le président.** La parole est à M. Alain David.

**M. Alain David.** Les pompiers sont en colère...

**M. Patrick Hetzel.** Eh oui! Eux aussi!

**M. Alain David.** ...et sont venus nombreux à Paris, aux abords de l'Assemblée nationale, afin de manifester leur mécontentement. Ils dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail: le nombre d'interventions qu'ils effectuent a augmenté de 30 % en quinze ans – à effectifs constants – et celui des agressions augmente. Ils souhaitent que leur profession soit reconnue comme profession à risques. Ils demandent une augmentation des moyens humains et matériels mis à leur disposition. Ils réclament une revalorisation de leur prime de risque et un véritable schéma de l'assistance aux personnes. Ils veulent aussi que leur régime spécifique de retraite soit maintenu et que certaines maladies professionnelles soient reconnues et mieux prises en charge.

L'intersyndicale vous a exposé ces revendications en avril, monsieur le ministre de l'intérieur. Nous sommes en octobre et vous n'y avez toujours pas apporté de réponses concrètes. Pour toute réaction, vous auriez déclaré avec dédain qu'il s'agit d'un mouvement très minoritaire! Vous vous êtes contenté de prononcer, lors du 126<sup>e</sup> congrès des sapeurs-pompiers à Vannes, quelques bonnes paroles assorties de la commande ministérielle faite aux préfets d'établir un simple diagnostic de la situation.

Les pompiers considèrent à juste titre que c'est du « blabla » et que vous vous moquez d'eux. Ma question sera donc simple, monsieur le ministre: quand cesserez-vous de minimiser le mal-être des pompiers, et quand proposerez-vous de réelles solutions afin de revaloriser les conditions d'exercice de ce métier et d'étudier un nouveau mode de financement des services départementaux d'incendie et de secours, les SDIS, qui soit mieux adapté aux besoins de fonctionnement de ce service public dans l'intérêt de la sécurité de nos concitoyens? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. Sébastien Leclerc.** Il a raison!

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.** Vous soulignez, monsieur le député, les revendications que les sapeurs-pompiers expriment aujourd'hui dans la rue – revendications qui reflètent la difficulté de l'exercice de leurs missions, que le Gouvernement n'ignore aucunement. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage aux sapeurs-pompiers qui, au moment même où je vous parle, sont engagés dans les intempéries en pays d'Arles, et à excuser M. Castaner qui se trouve dans l'Aude pour rendre hommage aux quatorze victimes des intempéries de l'an dernier.

**Mme Frédérique Meunier.** Cessez de rendre des hommages! Cela ne suffit pas!

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État.** Nous prenons les problèmes des sapeurs-pompiers à bras-le-corps, monsieur David. Permettez-moi de vous contredire: nous ne nous contentons pas de « blabla ». Sur bien des sujets, nous apportons des réponses. Comme vous l'avez souligné vous-même, le nombre d'interventions liées aux secours d'urgence aux personnes a considérablement augmenté, de l'ordre de 50 % au cours des dix dernières années, sachant que ces interventions représentent 84 % des sorties. Nous y travail-

lons avec la ministre des solidarités et de la santé : des mesures ont été prises, telles que la possibilité de disposer d'un coordonnateur ambulancier dans tous les Samu-Centres 15, et nous menons une réflexion plus globale sur la réforme de la régulation médicale. Je pourrais également mentionner le numéro unique, le 112, pour lequel une équipe de projet a été constituée. Nous expérimenterons ce numéro dès l'an prochain dans certains départements.

Telles sont les actions concrètes que nous menons, et il y en a bien d'autres. Le Gouvernement est extrêmement attentif au monde des sapeurs-pompiers. Les discussions en cours associent les organisations syndicales. Je rappelle qu'au congrès de Vannes, que vous avez évoqué, le ministre de l'intérieur a rencontré les organisations syndicales, et cette discussion se poursuivra !

**M. Pierre Cordier.** C'était creux, à Vannes !

**M. Sébastien Leclerc.** Les pompiers attendent des réponses ! On s'est moqué d'eux à Vannes !

**M. le président.** La parole est à M. Alain David.

**M. Alain David.** J'ai bien entendu votre réponse, monsieur le secrétaire d'État, mais comment expliquez-vous la présence dans la rue de milliers de pompiers ? C'est le signe que leur mécontentement persiste et qu'ils ne sont pas entendus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, GDR et FI et sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État.

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État.** On ne règle pas en quelques mois des problèmes qui n'ont que trop duré. (*Protestations sur les bancs des groupes SOC, GDR, FI et LR.*) Soyez assuré que la détermination du Gouvernement à régler ces questions est totale ! (*Même mouvement.*)

**M. Pierre Cordier.** Après trois ans de pouvoir !

#### PROJET DE LOI RELATIF À LA BIOÉTHIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Chiche.

**M. Guillaume Chiche.** Après soixante heures d'auditions, cinquante heures d'examen en commission et quatre-vingts heures de débat en séance, l'Assemblée nationale s'apprête à voter le projet de loi relatif à la bioéthique. L'ensemble des travaux qui nous ont conduits jusqu'à ce point s'est déroulé dans un climat sincère et apaisé.

**M. Patrick Hetzel.** En temps programmé, hélas !

**M. Guillaume Chiche.** Reconnaissons en effet que les orientations retenues ne font pas toutes l'unanimité, pas plus qu'elles n'emportent un quelconque consensus, par construction impossible. En revanche, elles s'appuient sur un solide travail parlementaire qui s'est élevé au-dessus des réflexes partisans, qui a jugulé les passions, qui a permis l'expression d'une pluralité de convictions et parfois même de témoignages d'émotion. Tout cela est dû à l'esprit de modestie avec lequel les ministres comme les parlementaires de tous les bancs se sont exprimés en prenant bien garde d'éviter toute prétention de détenir la vérité absolue.

Ce texte contient une avancée majeure : donner à toutes les femmes le même droit, celui d'accéder à la procréation médicalement assistée – la PMA – indépendamment de leur orientation sexuelle et de leur statut matrimonial, et de permettre à chacune d'entre elles, si elle le désire, de faire famille et, ainsi, de transmettre son amour à ses

enfants. Cela sonne comme une évidence, chers collègues, mais c'est en réalité un sujet de mobilisation ancienne visant à mettre fin à la souffrance de nombreuses femmes.

Ce projet de loi est riche. Il humanise, permet, limite et encadre de nombreuses pratiques comme l'accès aux origines, la recherche sur les cellules souches embryonnaires ou encore l'usage de l'intelligence artificielle. Certains diront que nous allons trop loin, d'autres pas assez : peut-être est-ce précisément le signe d'un projet de loi équilibré. Comment comptez-vous entretenir, madame la ministre, la méthode de coconstruction qui a fait le sel de l'examen de ce projet de loi ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Frédéric Reiss.** Ces applaudissements ne sont pas très nourris...

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

**Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.** Je vous remercie pour votre question, monsieur le député, (« Allô ? Allô ? » sur les bancs du groupe LR.) car elle me fournit l'occasion de remercier chacun d'entre vous, sur tous les bancs, pour la qualité et la sérénité des débats que nous avons eus, tant en commission qu'en séance publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Aux côtés de Nicole Belloubet, Frédérique Vidal et Adrien Taquet, nous avons abordé des thèmes exigeants et passionnants ; ils ne font pas l'objet de consensus mais nos échanges ont été à la hauteur de l'exercice démocratique. Je me réjouis des enrichissements que le travail parlementaire a permis d'apporter en séance concernant la filiation ou encore la recherche. De plus, des thèmes ne figurant pas dans le projet de loi initial ont été ajoutés, comme la prise en charge des enfants souffrant de variations du développement génital.

Le texte qui sera soumis à adoption cet après-midi est un texte d'équilibre, tantôt progressiste, tantôt conservateur.

**M. Fabien Di Filippo.** Mais toujours à côté de la plaque !

**Mme Agnès Buzyn, ministre.** Des droits sont ouverts, des interdits persistent. C'est un texte qui assure le respect de la dignité de la personne humaine, l'autonomie de chacun, la solidarité de tous. Surtout, c'est un texte qui ne met en tension aucun des principes éthiques auxquels notre pays est tant attaché. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. Thibault Bazin.** C'est faux !

#### ATTITUDE DE LA FRANCE VIS À VIS DE L'OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Mélenchon.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** La France comme cette Assemblée toute entière, monsieur le Premier ministre, dénoncent et condamnent l'agression criminelle à laquelle la Turquie s'est livrée en entrant en Syrie pour y massacrer les Kurdes, défaire les Forces démocratiques syriennes et libérer les prisonniers de ses amis de Daech.

Je vous interrogerai sans polémique sur la situation dans laquelle se trouve notre pays à cet instant. Pour votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, la Syrie est-elle toujours un État souverain ? L'inviolabilité de ses frontières est-elle toujours sous protection internationale, comme c'est

le cas de tous les membres de l'Organisation des Nations unies? Dans ce cas, que faisons-nous pour rendre cette protection effective?

**M. Thibault Bazin.** Bonne question!

**M. Jean-Luc Mélenchon.** La France approuve-t-elle l'accord passé entre les Kurdes syriens et l'armée nationale syrienne pour repousser l'invasion? Votre Gouvernement compte-t-il aider cette riposte, notamment en utilisant les forces spéciales françaises dont nous avons appris la présence sur place? Pourquoi la France retirerait-elle ces forces spéciales au lieu d'obtenir, fût-ce militairement, que l'armée turque nous respecte et cesse de nous agresser?

Avez-vous convoqué l'ambassadeur de Turquie en France et que vous a-t-il dit pour expliquer l'agression contre nos forces spéciales, qui sont pourtant parfaitement localisées par l'armée turque?

Quel sens la France donne-t-elle à sa participation au commandement militaire intégré de l'OTAN quand l'un de ses prétendus alliés frappe nos positions militaires en Syrie?

Notre pays, monsieur le Premier ministre, veut que sa parole et ses armes soient respectées. Il veut que les Kurdes, qui sont nos alliés, soient sains et saufs. C'est pourquoi le moment n'est-il pas venu d'exiger qu'à l'avenir, en guise de garantie, les Kurdes soient associés à toutes les discussions internationales concernant le futur de la région? (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI, GDR et SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Thibault Bazin.** Des réponses, pas du blabla!

**M. Édouard Philippe,** *Premier ministre.* Comme vous, monsieur le président Mélenchon, j'ai fait part tout à l'heure de la condamnation – qui n'est pas seulement la mienne ni la vôtre mais celle de la France – de cette attaque et de l'incursion turque en Syrie. Comme vous et comme d'autres l'ont déjà dit sur ces bancs, je partage l'indignation suscitée par le sort réservé à nos amis et alliés, qui ont participé – et de quelle façon! – à la lutte contre Daech pendant toutes ces années où nous faisons partie d'une coalition internationale.

Vous m'avez posé plusieurs questions. Avons-nous convoqué l'Ambassadeur de Turquie pour faire état de notre position et lui demander des explications? Oui, l'Ambassadeur de Turquie a été convoqué par le Quai d'Orsay; il appartiendra au ministre de vous rendre compte de la teneur de ces échanges et je ne doute pas qu'il le fera à ce micro dès que possible.

J'ai également dit à l'instant, dans cette enceinte, que le Président de la République lui-même avait eu un contact téléphonique avec le président Erdogan et qu'il avait fait état de la position de la France. Il va de soi qu'il ne m'appartient pas, monsieur le président Mélenchon, de faire part des détails de cette discussion mais, en évoquant ces deux faits, je veux dire que la France ne se contente pas de déplorer ou de condamner dans son coin; elle dit à la Turquie et à son président son désaccord fondamental avec sa décision d'entrer en Syrie, de déstabiliser le combat mené depuis cinq ans contre Daech ainsi que ceux qui ont été nos alliés dans cette lutte, et de faire peser sur l'ensemble de la région une menace sécuritaire et terroriste tout à fait considérable.

Vous avez soulevé la question des conseillers civils et militaires français présents dans le nord-est syrien. Je vous confirme en effet qu'il se trouve quelques conseillers civils et

militaires dans le nord-est syrien, mais leur nombre ne permettait pas – et n'a jamais été pensé pour permettre – de résister à un tel mouvement militaire turc déployant tant de moyens vers le sud, à destination de la Syrie. Je commencerai par les remercier pour la qualité du travail qu'ils ont effectué. Surtout, nous devons garantir leur sécurité dans une phase militaire, alors qu'ils sont proches de la frontière. C'est ce à quoi nous nous attelons, et je peux attester du fait que c'est la politique du pays.

Votre troisième question porte sur l'attitude éventuelle que nous devrions avoir vis-à-vis du régime syrien, voire – mais peut-être ai-je mal compris le sens de votre question – l'éventuel soutien que nous pourrions lui apporter dès lors que des accords auraient été conclus avec les Kurdes. Il n'en est rien. Nous ne voulons pas – et je ne crois pas que vous le vouliez davantage – entrer en guerre avec la Turquie. Nous ne voulons pas mener une opération militaire qui exigerait le déploiement de milliers de personnes au sol pour faire face à cette agression.

**M. Fabien Di Filippo.** Pourquoi évitez-vous la question?

**M. Édouard Philippe,** *Premier ministre.* Nous souhaitons que la Turquie prenne ses responsabilités, et que les Américains soient à la hauteur des leurs, et nous le disons – calmement, mais fermement. Il nous appartiendra – et ce ne sera pas tâche facile – de travailler avec nos alliés kurdes, avec lesquels je répète que nous restons en contact, comme vient de l'indiquer le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, afin de limiter les désordres et les dommages qu'ils vont subir, dommages qui seront considérables car il s'agit d'une offensive militaire et nous savons bien ce que cela produit. Nous voulons éviter avec eux le pire. Ce sera le sens de nos contacts, et le sens de nos échanges avec l'ensemble des puissances régionales ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ce théâtre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

#### MANIFESTATION DES SAPEURS-POMPIERS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Sermier.

**M. Jean-Marie Sermier.** En grève depuis le mois de juin, les sapeurs-pompiers organisent aujourd'hui une grande manifestation à Paris. Ils expriment une colère légitime, qui concerne la sécurité de tous nos concitoyens.

D'abord, ils sont sollicités à l'excès. Ils réalisent 4,5 millions d'interventions par an, ce chiffre ne cessant de croître. Or les effectifs sont stables depuis 2012. Ensuite, à cause du manque de médecins dans le monde rural, leurs missions se multiplient; je le vois en Bourgogne-Franche-Comté où il leur arrive tous les jours d'être mobilisés pour transporter des personnes âgées: franchement, on est loin de l'urgence médicale! Enfin, les pompiers sont victimes d'agressions de plus en plus nombreuses: depuis le début de l'année, pas moins de 1 274 ont été recensés!

Le congrès de Vannes, qui a réuni la grande famille des pompiers, professionnels et volontaires, s'est tenu dans ce contexte. L'intervention du ministre de l'intérieur n'y a pas été à la hauteur. Les paroles ne suffisent plus, il faut des actes concrets!

Monsieur le Premier ministre, où en est la mise en place du numéro d'urgence unique, promis par le Président Macron? Comment encourager le volontariat, qui est absolument indispensable à la sécurité de nos territoires et concitoyens ruraux? Comment rassurer les professionnels sur votre projet de loi de transformation de la fonction publique, qui les

inquiète au plus haut point? Enfin, comment protéger les pompiers face aux multiples agressions? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

**M. Marc Le Fur.** Il n'est plus là, Castaner?

**M. Laurent Nunez,** *secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.* Vous avez évoqué certaines préoccupations des sapeurs-pompiers, dont les représentants syndicaux sont reçus en ce moment même au cabinet du ministre de l'intérieur.

J'ai dit, en répondant au député Alain David, qu'une équipe projet avait été mise en place par les ministères de l'intérieur et de la santé sur le numéro unique d'urgence. Sa tâche est d'expérimenter, dès l'année prochaine, le numéro unique dans certains départements, notamment ceux disposant déjà de telles plateformes.

Le nombre d'interventions a en effet significativement augmenté, certaines d'entre elles ne présentant pas de caractère d'urgence, notamment dans les secours aux personnes. Ce dévoiement dégrade le potentiel opérationnel des services. Je vous l'ai annoncé, une réflexion sera conduite sur la régulation médicale avec Mme la ministre des solidarités et de la santé. D'ores et déjà, des mesures ont été prises, que j'ai présentées lors de ma réponse à M. Alain David.

Vous avez soulevé le problème, réel et important, de l'augmentation des agressions des sapeurs-pompiers lors de leurs interventions. Nous avons généralisé les conventions de partenariat entre les sapeurs-pompiers, les policiers et les gendarmes. Nous expérimentons les caméras de piéton, qui dissuadent les agressions, et avons facilité les dépôts de plainte.

Avant la fin de l'année, nous lancerons une grande campagne de communication pour prévenir les agressions; elle sensibilisera nos concitoyens sur leur nature, afin d'en prévenir le plus grand nombre possible. Nous mènerons cette action extrêmement forte pour lutter contre les agressions qui frappent les sapeurs-pompiers lors de leurs interventions et qui, vous le savez, monsieur le député, sont souvent commises par les personnes secourues.

Soyez assuré de la détermination du Gouvernement à poursuivre ses actions en faveur des sapeurs-pompiers.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Sermier.

**M. Jean-Marie Sermier.** Monsieur le secrétaire d'État, les pompiers s'engagent au péril de leur vie pour nos concitoyens: ils méritent des réponses claires! Les réponses du Gouvernement doivent être précises, ce qui n'est pas encore le cas! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Monsieur le Premier ministre, depuis une semaine, la Turquie s'est lancée dans une opération de conquête en Syrie, où elle ambitionne de créer une zone à sa frontière en y écrasant les habitants actuels, principalement des Kurdes, pour y installer les 3,5 millions de réfugiés syriens qu'elle accueille. C'est une opération de nettoyage ethnique, doublée d'une colonisation de peuplement, devant laquelle nous restons passifs, alors que les Forces démocratiques syriennes, composées de Kurdes, sont des alliées. N'oublions pas que ce sont eux, hommes et

femmes, qui ont défait Daech! C'est au Rojava que les habitants, surtout kurdes, ont créé l'une des plus belles expériences politiques de notre temps, féministe, laïque et pacifique. Tout le groupe de la Gauche démocrate et républicaine condamne cette attaque insupportable.

Pourquoi la Turquie reste-t-elle impunie? Certainement parce qu'elle est membre de l'Alliance atlantique, à laquelle nous appartenons également. Pour interdire l'espace aérien, il faut l'OTAN, donc les Américains! Pour les communications militaires, il faut également l'OTAN, donc les Américains! Quelle situation absurde! Comment pouvez-vous aider les Kurdes, nos amis et alliés? L'OTAN, donc les Américains, bloque l'ONU, l'Union européenne et la France. La question de notre sortie du commandement intégré de l'OTAN se pose, pour que nous redevenions, enfin, une puissance libre, capable de défendre en toute indépendance ses choix et ses valeurs. La preuve est faite que l'OTAN n'est pas la solution, mais le problème! Il faut donc se poser la question de la dissolution de cette organisation anachronique.

Les communistes demandent l'organisation d'un débat parlementaire sur le rôle et la place de l'OTAN. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre de l'Europe et des affaires étrangères.* Monsieur le député Jean-Paul Lecoq, vous avez évoqué plusieurs sujets dans votre question. Comme vous, je voudrais redire devant l'Assemblée nationale que, sans les Forces démocratiques syriennes, il n'y aurait pas eu de victoire contre Daech dans le Nord-Est syrien. Nous leur devons cette victoire: même si l'équilibre reste précaire, nous devons saluer le courage et le sacrifice des Forces démocratiques syriennes, qui ont été tout à fait déterminantes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et SOC.*)

Nous avons toujours des relations avec les Forces démocratiques syriennes. La semaine dernière encore, en dehors de la convocation de l'ambassadeur de Turquie en France qui a rappelée le Premier ministre, nous avons rencontré Mme Ilham Ahmed, présidente du Conseil démocratique syrien, qui a également été reçue par le Président de la République. Nous avons toujours des relations avec le commandant Mazloum Kobane. Nous avons dit aux Forces démocratiques syriennes que nous maintiendrons une relation très étroite avec elles, quels que soient les interlocuteurs choisis comme partenaires de sécurité: c'est une question de respect pour leur sacrifice consenti pour notre propre sécurité.

**M. Stéphane Peu.** Et l'OTAN?

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre.* Il y a aujourd'hui un trouble dans la relation transatlantique, dans la mesure où deux membres de la coalition internationale contre Daech font défaut, d'une manière ou d'une autre.

**M. Stéphane Peu.** Ils ne font pas défaut, ils ont trahi!

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre.* La France, sous l'impulsion du Président de la République, insiste, depuis le week-end dernier, pour que la coalition se réunisse. L'objectif de la coalition était de combattre Daech. Or Daech n'est pas morte, même si cette organisation est aujourd'hui clandestine. Nous répétons régulièrement la nécessité de cette rencontre, défendue hier par les vingt-huit membres de



l'Union européenne. La coalition doit se réunir pour que chacun soit mis devant ses responsabilités face au seul ennemi qui compte, Daech!

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Monsieur le ministre, vous voyez bien que l'OTAN est le problème.

**M. Éric Straumann.** Il faut rétablir le pacte de Varsovie!

**M. Jean-Paul Lecoq.** M. le Premier ministre et vous-même êtes mal à l'aise pour aborder cette question. La situation actuelle nous rend complices des crimes commis contre les Kurdes. Agissez maintenant! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

#### STRATÉGIE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

**M. le président.** La parole est à Mme Brigitte Bourguignon.

**Mme Brigitte Bourguignon.** Monsieur le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, il y a exactement 150 ans, Victor Hugo affirmait ceci dans cet hémicycle: « Aidons le progrès par l'assistance à l'enfance! [...] L'enfant doit être notre souci. Et savez-vous pourquoi? Savez-vous son vrai nom? L'enfant s'appelle l'avenir! ». C'est justement pour préparer l'avenir que le Président de la République a affirmé avec force, dès son élection, la volonté de faire de l'enfance un véritable sujet de société.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, que vous avez présentée hier, participe assurément de cette ambition, puisqu'elle trace les contours de la protection de l'enfance de demain. Celle-ci ne saurait se résumer...

**M. Éric Straumann.** Il n'y a pourtant pas grand-chose!

**Mme Brigitte Bourguignon.** ...à l'amélioration de la prise en charge des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance. Elle vise aussi, et surtout, à s'attaquer à la racine des problèmes pour prévenir, autant que possible, les difficultés des familles et éviter le recours aux mesures de protection pouvant aller jusqu'au placement de l'enfant. Quant aux enfants pris en charge, ils n'aspirent qu'à être considérés comme tout autre enfant de la République, ce qui implique de reconnaître leur besoin de sécurité affective, de leur permettre de construire un lot de souvenirs de leur enfance et de lutter contre les ruptures de parcours pendant et après le bénéfice de l'aide sociale à l'enfance.

Certains acteurs de la protection de l'enfance font part de leur impatience et, même, de leurs déceptions. Il faut entendre cette exigence légitime, que nous attendons d'eux, mais sans doute convient-il de rappeler que la protection de l'enfance relève surtout de la compétence des conseils départementaux depuis les lois de décentralisation. Avec responsabilité, les départements doivent donc prendre leur part...

**M. Pierre Cordier.** Ils n'ont plus d'argent!

**Mme Brigitte Bourguignon.** ...parce qu'il faut apporter aux familles le soutien financier nécessaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

**M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.** Madame la présidente de la commission des affaires sociales, permettez-moi de vous remercier pour le travail que vous avez effectué, avec l'ensemble des députés, sur la protection de l'enfance. J'étais hier matin dans le Nord, département proche du vôtre, avec 300 profession-

nels, qui ont tous exprimé, comme ceux que j'ai eus au téléphone depuis, leur satisfaction sur les annonces que nous avons faites.

Qui pourrait, en effet, s'opposer à ce que nous doublions, d'ici à 2022, les entretiens prénataux précoces?

Qui pourrait s'opposer à ce que nous financions des dispositifs innovants pour prendre enfin correctement en charge les 25 % d'enfants en situation de handicap, qui bénéficient de l'aide sociale à l'enfance?

Qui pourrait s'opposer à ce que nous établissions un référentiel national pour garantir davantage de sécurité à ces enfants dans les institutions?

Qui pourrait s'opposer à ce que nous définissions les actes usuels, afin qu'un enfant souhaitant fêter un anniversaire avec l'un de ses copains un samedi après-midi n'ait pas à attendre la décision de ses parents, qui, souvent, ne vient jamais?

Qui pourrait s'opposer, enfin, à ce que nous accompagnions ces jeunes vers l'autonomie, sujet que vous connaissez bien, madame la députée, en finançant un fonds de solvabilisation leur permettant d'accéder au logement?

Il y a deux conditions pour réussir. La première est que l'engagement financier de l'État trouve un écho équivalent dans les départements, dans le cadre d'objectifs et d'indicateurs de résultat précis et exigeants.

**M. Éric Straumann.** Où trouvez-vous l'argent?

**M. Adrien Taquet, secrétaire d'État.** La deuxième condition est que nous réformions la gouvernance nationale de la protection de l'enfance, tout le monde constatant sa trop grande atomisation. Voilà pourquoi je lancerai dans les prochains jours une mission de préfiguration destinée à installer un nouvel organisme de pilotage national de la protection de l'enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2021. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

#### OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET SITUATION DES KURDES

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lassalle.

**M. Jean Lassalle.** Ainsi, le grand peuple kurde, martyr et ami, a, une fois encore, rendez-vous avec la tragédie.

À une certaine époque, la France jouait un rôle majeur dans les relations diplomatiques, notamment au Moyen-Orient.

**M. Christian Hutin.** C'est fini!

**M. Jean Lassalle.** C'est ainsi qu'en 2008, lors de la venue de Bashar al-Assad en France, nous avions obtenu un accord sur la réouverture d'une ambassade syrienne au Liban. En 2011, avec la fermeture des consulats et, l'année suivante, de celle de notre ambassade à Damas, nous avons perdu une source d'information et de dialogue, un moyen d'anticipation et d'action, et un refuge, qui auraient été certainement utiles lors des printemps arabes, époque où nous nous agitions déjà en vain.

Aujourd'hui, hélas, nous voilà contraints de subir et de prendre des dispositions symboliques, comme la suspension de la vente d'armes à la Turquie, décidée il y a quarante-huit heures, avec quelques autres pays européens. Dimanche dernier, le Président Macron a reconnu publiquement que la situation actuelle présentait un risque humanitaire et une menace de résurgence de l'État islamique. Il a raison! Nous avons choisi de laisser à d'autres le soin de prendre en charge

nos propres ressortissants radicalisés. Certains seraient déjà dans la nature! Quand seront-ils de retour à Paris? Une action diplomatique indépendante, suivie, lucide et de longue haleine serait déterminante.

Quelles dispositions comptez-vous prendre, monsieur le Premier ministre, pour inverser le vent mauvais de l'histoire et redonner enfin à la France le rôle de bâtisseur de paix? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR, SOC et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian**, *ministre de l'Europe et des affaires étrangères*. Nous sommes respectés au Moyen-Orient! J'y vais régulièrement: nous y sommes non seulement respectés, mais la permanence de notre action est également reconnue. L'ennemi principal de l'ensemble des acteurs dans cette région était, est toujours, Daech. Je l'ai dit il y a un instant, Daech n'est pas mort. Il vit aujourd'hui dans la clandestinité, voire dans certains camps que vous avez mentionnés, mais, pour nous, la coalition contre Daech existe toujours. Dans cette coalition, figurent la plupart des pays du Moyen-Orient. La France a été la deuxième contributrice à l'action de la coalition, ce qui a permis d'empêcher le développement de Daech et d'aboutir à son éradication territoriale.

Ce combat n'est pas fini. J'affirmais tout à l'heure à M. Lecoq qu'il fallait réunir la coalition internationale contre Daech, parce que chacun de ses membres doit dire aujourd'hui ce qu'il compte faire demain contre cet ennemi principal.

Assez de réponses! Nous attendons des engagements. Que les Turcs, qui sont membres de la coalition, disent comment ils voient le combat contre Daech demain! Que les États-Unis, qui en sont les leaders, disent comment ils comptent le poursuivre!

Il y a là une condition essentielle, y compris pour traiter la question des combattants étrangers et des combattants djihadistes, monsieur Lassalle. J'ai rappelé tout à l'heure qu'on en dénombre 10 000.

Ils se trouvent pour l'heure dans des prisons, dont il faut absolument assurer la sûreté et la sécurité. C'est pourquoi je me rendrai en Irak dans peu de temps, à la demande du Président de la République, afin de parler avec tous les acteurs, dont les Kurdes, de la réalité de la situation sécuritaire et de notre propre sécurité.

En tout état de cause, il faut que les membres de la coalition se réunissent, afin de tirer le bilan de la situation et de prendre les initiatives nécessaires pour assurer leur propre sécurité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

#### MANIFESTATION DES SAPEURS-POMPIERS

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Corbière.

**M. Alexis Corbière.** Monsieur le ministre de l'intérieur, dans l'un de vos tweets, vous les avez assurés de toute la reconnaissance de la nation – je veux parler ici des sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, ils sont plusieurs milliers à manifester dans les rues de Paris, à l'appel de sept syndicats.

Tous, sans exception, dénoncent le silence insupportable que vous opposez aux revendications qu'ils portent et au mouvement de grève qu'ils ont initié au mois de juin dernier, pour leur santé, leur retraite et leur rémunération.

Manifestement, la reconnaissance de la nation se limite, pour eux, à un tweet de solidarité lorsqu'ils sont mobilisés sur le front des incendies, ou à des discours d'hommage lorsque – hélas! – l'un d'entre eux perd la vie!

Il y a deux ans, Emmanuel Macron a déclaré: « Ce quinquennat doit être l'occasion de mettre en place des plateformes uniques de réception des appels d'urgence ». Il s'agissait d'instaurer un numéro unique. Deux ans plus tard, rien n'a été fait! Deux ans pour mettre en place un numéro d'urgence, avouez, monsieur le ministre, que c'est beaucoup de temps!

Ces promesses, comme tant d'autres, sont restées vaines. Les syndicats réclament toujours la mise en place d'un numéro unique, qui faciliterait la répartition des appels. Que faites-vous?

Les baisses de moyens dramatiques que l'on constate dans la police, dans la santé et dans le monde associatif provoquent des problèmes qui s'accumulent comme dans un entonnoir, dont les pompiers sont le seul réceptacle.

**M. Sylvain Maillard.** C'est faux!

**M. Alexis Corbière.** En quinze ans, le nombre d'interventions a augmenté de un million. La police n'a plus les moyens d'intervenir, le SAMU non plus, les hôpitaux non plus!

**M. Sylvain Maillard.** C'est faux! Il y a des difficultés, mais ça fonctionne!

**M. Alexis Corbière.** C'est la réalité! Monsieur le ministre, par-delà les mots et les discours, je vous demande quels moyens concrets vous comptez déployer pour améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers et garantir enfin leur sécurité? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

**M. Laurent Nunez**, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur*. En répondant à deux questions ayant précédé celle-ci, j'ai eu l'occasion de dire l'attention que nous portons réellement aux sapeurs-pompiers. Cela peut vous surprendre, monsieur Corbière, mais c'est une réalité.

**M. Alexis Corbière.** Combien de millions?

**M. Laurent Nunez**, *secrétaire d'État*. Citons notamment notre action en matière de réflexion sur la régulation médicale, visant à éviter que les sapeurs-pompiers ne soient trop souvent appelés pour des secours d'urgence aux personnes, qui ne font pas spécifiquement partie de leurs missions légales. Ce point est important.

Nous avons pris plusieurs mesures en matière de carence et de régulation ambulancières. Une réflexion est engagée sur la régulation médicale elle-même, en lien très étroit avec les services de Mme la ministre des solidarités et de la santé.

S'agissant du numéro unique, vous avez raison, monsieur Corbière: nous y travaillons, nous y réfléchissons. Le sujet est complexe. Dès l'année prochaine, nous lancerons une expérimentation dans plusieurs départements, notamment ceux où quelques ébauches de plateformes d'appel uniques ont été mises en place.

Vous avez évoqué le problème des agressions, qui est un sujet majeur pour les sapeurs-pompiers. Ils sont de plus en plus agressés lors de leurs interventions. Le nombre d'agressions augmente. Pour l'essentiel, elles sont le fait des personnes secourues, qui peuvent être sous l'emprise de l'alcool, ou connaître des problèmes psychologiques.

Sur tout le territoire national, nous avons généralisé les conventions de coopération entre les gendarmes et les policiers, d'une part, et, d'autre part, les services départementaux d'incendie et de secours. Nous avons également généralisé l'expérimentation des caméras-piétons, qui font baisser la tension lors des interventions.

D'ici à la fin de l'année, nous lancerons une grande campagne de communication sur la prévention des violences envers les sapeurs-pompiers.

**M. Pierre Cordier.** Il ne faut pas communiquer, il faut agir !

**M. Laurent Nunez, secrétaire d'État.** Vous avez également abordé le sujet des retraites. Il fera partie de la concertation que nous engagerons avec M. le Haut-commissaire aux retraites. Les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales seront relayées. Elles seront bien au cœur de cette réflexion.

Le temps me manque, mais la liste de nos actions est longue. Monsieur Corbière, soyez assuré que nous tenons compte des préoccupations des sapeurs-pompiers sur tous les sujets. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Corbière.

**M. Alexis Corbière.** Monsieur le secrétaire d'État, il me reste suffisamment de temps de parole pour vous poser à nouveau la question des moyens que vous comptez débloquent, à laquelle vous n'avez pas répondu.

Fort heureusement, les sapeurs-pompiers, face à l'urgence, ne réagissent pas comme le Gouvernement, qui se contente de dire « On verra, on prendra le temps, on fera des concertations » ! Il y a urgence !

La situation que vivent les sapeurs-pompiers a amené la grande majorité d'entre eux à descendre dans la rue. Ils sont également reçus à l'Assemblée nationale par plusieurs groupes. Je tiens à saluer leur mobilisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI. – Mme Marie-George Buffet applaudit également.*)

#### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Monsieur le ministre de l'action et des comptes publics, votre présentation politique du budget de la France pour 2020 est un trompe-l'œil, ainsi qu'un exercice de communication. Ce budget est dépourvu de perspective d'avenir, contrairement à ce que vous affirmez.

**M. Sylvain Maillard.** C'est faux !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Comment pouvez-vous parler d'avenir, alors même que nous vivons à crédit et que les baisses d'impôt annoncées seront financées par le déficit, la dette et les bonnes nouvelles de la conjoncture, sur lesquelles vous misez depuis le début du quinquennat ?

**M. Thibault Bazin.** C'est vrai !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** En 2020, le montant de l'augmentation des recettes nettes perçues par l'État devrait être de 18,5 milliards d'euros. Elle sera conjuguée à un vent de croissance inespéré, et due à des recettes fiscales exceptionnellement dynamiques, ainsi qu'à la baisse des taux d'intérêt. Qu'en avez-vous fait ?

**Mme Olivia Gregoire.** Dix milliards de baisses d'impôt !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Il s'agit donc d'un budget en 3 D : déficit, dette et dépenses publiques. La prévision de déficit pour 2020 est passée à 2,2 % du PIB, soit une baisse de 0,1 point par rapport à 2019. Il s'agit du plus faible effort en la matière depuis dix ans.

**M. Thibault Bazin.** Elle a raison !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Notre dette frôle dangereusement le taux de 100 % du PIB, et se situe vingt points au-dessus de la moyenne de l'Union européenne ! Quant aux dépenses publiques, elles augmentent de 0,4 % en volume, certes, mais de 1,6 % en valeur, soit près de 20 milliards d'euros supplémentaires.

Ce projet de budget n'est qu'une fuite en avant, mais les chiffres sont des réalités que vous ne pouvez nier. Les Français vous parlent de leur avenir, de celui de leurs enfants ; pensez-vous calmer leurs angoisses avec ce projet de budget ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Sylvain Maillard.** Oui !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

**M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics.** Madame Dalloz, à l'orée de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, je constate que nous n'avons pas la même opinion à son sujet. Je vous propose de répondre par oui ou par non à quelques questions. Oui ou non, pour la première fois depuis la Guerre froide,...

**M. David Habib.** Vous n'étiez pas né !

**M. Gérald Darmanin, ministre.** ...augmentons-nous de près de 2 milliards par an – 1,7 milliard précisément – le nombre d'euros que nous donnons chaque année à nos armées, pour qu'elles soient à la hauteur des grands défis de ce siècle ? (« *Oui !* » sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

Oui ou non, augmentons-nous de façon considérable les effectifs de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire, à hauteur de 1 500 personnes, pour soutenir le travail très important que mène Mme la garde des sceaux ? (*Mêmes mouvements.*)

**Mme Sylvie Tolmont.** Non !

**M. Gérald Darmanin, ministre.** Oui ou non, poursuivons-nous l'objectif très important de rénovation énergétique des logements – 3,5 milliards d'euros en crédits budgétaires et extrabudgétaires – en finançant les certificats d'économie énergie ? (« *Oui !* » sur de nombreux bancs des groupes LaREM et MODEM.)

**M. Éric Straumann.** C'est de l'argent jeté par la fenêtre !

**M. Gérald Darmanin, ministre.** Madame Dalloz, oui ou non, baissions-nous la taxe d'habitation ? Oui ou non, baissions-nous l'impôt sur le revenu ? (« *Oui !* » sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.) Oui ou non, baissions-nous l'impôt sur les sociétés ? Madame Dalloz, oui ou non, allez-vous baisser l'impôt des Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Monsieur le ministre, une fois de plus, vous vous contentez de faire de la communication. Mais cela ne fonctionne pas. En réalité, les mesures que vous venez d'annoncer, vous ne dites pas aux Français que vous les financez par la dette. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Autrement dit, vous en transférez la charge aux générations futures. Il s'agit d'un manque criant de courage ! Vous n'avez pas le courage d'entreprendre des réformes structurelles. Voilà ce que nous vous reprochons ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

**M. Gérard Darmanin,** *ministre de l'action et des comptes publics.* Madame Dalloz, je n'avais pas terminé. Oui ou non, stabilisons-nous pour la première fois la dette du pays ? (« *Oui !* » sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM. – « *Non !* » sur les bancs du groupe LR.)

Oui ou non, le déficit public est-il – pour la première fois depuis vingt ans – non seulement épargné par la procédure de déficit excessif, mais à son plus bas niveau depuis vingt ans ? (*Mêmes mouvements.*)

Oui ou non, faisons-nous deux fois mieux, en matière de dépenses publiques, que le gouvernement socialiste qui nous a précédés ? (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme Sylvie Tolmont.** Nous étions en crise !

**M. Gérard Darmanin,** *ministre.* Certes. Oui ou non, faisons-nous trois fois mieux que lorsque les vôtres étaient aux responsabilités ? Oui ou non, madame Dalloz, allez-vous enfin voter le budget que nous présentons, prévoyant une baisse considérable de l'impôt des Français ?

Manifestement, non. C'est bien dommage ! C'est là toute notre différence : nous proposons une baisse des impôts, vous souhaitez qu'ils stagnent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

#### VERSEMENT TRANSPORT

**M. le président.** La parole est à Mme Florence Lasserre-David.

**Mme Florence Lasserre-David.** Ma question s'adresse à M. Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. (« *Ah !* » s ur plusieurs bancs du groupe LR.)

**M. Pierre Cordier.** Nous allons encore jouer à répondre par oui ou par non !

**M. Michel Herbillon.** Oui ou non, M. Darmanin est-il un joueur de bonneteau ?

**Mme Florence Lasserre-David.** Elle porte sur le versement transport. Cet impôt, versé par les entreprises employant plus de onze salariés dans le ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité, est intégralement reversé aux collectivités territoriales pour financer les transports en commun.

Jusqu'en 2017, le seuil d'assujettissement était de neuf emplois équivalents temps plein. Il a été relevé à onze par le précédent gouvernement, en vue de favoriser l'emploi dans les PME. Afin que cette mesure soit neutre pour les autorités organisatrices de la mobilité, l'État s'était engagé à compenser intégralement les pertes de recettes susceptibles d'en résulter.

Or certaines dispositions du projet de loi de finances pour 2020, dont nous débattons prochainement au sein de cet hémicycle, prévoient une baisse de 45 millions d'euros du budget de 120 millions destiné à compenser le rehaussement du seuil d'assujettissement à cet impôt.

Cette amputation annoncée du budget consacré aux transports par les collectivités territoriales s'ajoute à la perte de 90 millions d'euros en quatre ans, provoquée par l'adoption

de la loi PACTE, qui modifie les règles de franchissement des seuils sociaux et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Cette réduction budgétaire, si elle était confirmée, aurait pour conséquence une nouvelle diminution des capacités d'action des autorités organisatrices de la mobilité en matière d'offre de service à la population.

Tandis que nous devrions prochainement adopter définitivement la loi d'orientation des mobilités, tandis que nous ressentons chaque jour la fracture de la mobilité du quotidien en zone rurale, tandis que chacun connaît les conséquences des transports sur le réchauffement climatique, tandis que les acteurs des territoires ont tant de mal à nous faire confiance, comment envisager une telle réduction budgétaire ?

Les collectivités territoriales et les autorités organisatrices de la mobilité travaillent chaque jour, de façon remarquable, afin de trouver des solutions de mobilité partout et pour tous. Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer qu'une baisse de 45 millions d'euros est envisagée ? Si tel est le cas, quelle contrepartie comptez-vous offrir aux autorités organisatrices de la mobilité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

**M. Pierre Cordier.** Un ancien socialiste !

**M. Olivier Dussopt,** *secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.* Madame Lasserre-David, vous nous interrogez sur le versement transport, et plus particulièrement sur un prélèvement sur recettes mis en place pour compenser la perte de recettes provoquée par le relèvement du seuil d'assujettissement de neuf à onze salariés.

Il faut rappeler de quels montants nous parlons. En 2019, le versement transport représente 9 milliards d'euros. Le prélèvement sur recettes, valant compensation de l'exonération, représente 90 millions d'euros. Nous ne sommes absolument pas dans les mêmes ordres de grandeur.

Depuis le relèvement du seuil d'assujettissement en 2017, le montant du versement transport a augmenté chaque année de plus de 350 millions d'euros. L'année prochaine, il augmentera encore de plus de 350 millions d'euros. Pour être tout à fait précis, il augmente en moyenne de 4,5 % par an – de 3,2 % dans les départements et territoires dits de province, et de 6 % en Île-de-France, où le taux a été relevé.

Nous avons fait le choix d'imputer 45 millions d'euros aux variables d'ajustement. Il n'en résultera aucune baisse de moyens pour les autorités organisatrices de transport. En effet, le versement transport augmentera l'année prochaine de 360 millions d'euros. L'augmentation nette sera donc supérieure à 300 millions d'euros pour les autorités organisatrices de transport.

Par-delà cette question, j'aimerais évoquer la raison de cette imputation. Chaque année, depuis plus de dix ans, il faut définir les variables d'ajustement du budget des collectivités territoriales, qui servent à financer des mesures nouvelles, notamment la péréquation.

Avec Gérard Darmanin, nous faisons en sorte de les réduire, car elles constituent un facteur d'illisibilité du budget des collectivités territoriales. Elles s'élevaient à 600 millions d'euros en 2017. Nous les avons ramenées à 293 millions d'euros en 2018, et à 160 millions en 2019. Elles ne s'élèveront qu'à 120 millions d'euros en 2020, ce qui permettra d'améliorer la lisibilité du budget des collectivités territoriales.

Madame Lasserre-David, vous avez évoqué la confiance que nous portent les acteurs des territoires. Nous maintenons les dotations de fonctionnement. Nous maintenons les dotations d'investissement. Nous augmentons de 600 millions d'euros les concours financiers de l'État au titre de la TVA et du fonds de compensation de la TVA. Avec ces mesures, nous faisons en sorte d'améliorer la lisibilité du budget des collectivités territoriales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

REJET DE LA CANDIDATURE DE MME  
SYLVIE GOULARD AU POSTE DE  
COMMISSAIRE EUROPÉEN

**M. le président.** La parole est à Mme Constance Le Grip.

**Mme Constance Le Grip.** Monsieur le Premier ministre, le 10 octobre dernier, la France subissait un revers cinglant. Ce jour-là, les commissions compétentes du Parlement européen, après avoir auditionné pour la deuxième fois Mme Sylvie Goulard, désignée par le chef de l'État pour être commissaire européen, rejetaient massivement sa candidature, par un score sans appel, ce qui est sans précédent. C'est la première fois qu'un tel camouflet est infligé à la France!

**M. Sylvain Maillard.** La faute à vos copains du PPE!

**Mme Constance Le Grip.** Le chef de l'État lui-même, manifestement sonné par l'ampleur de ce rejet, s'est laissé aller à une réaction pour le moins surprenante, mélange d'émotion fébrile et d'antiparlementarisme de mauvais aloi.

**M. Fabien Di Filippo.** Il est dépassé par les événements!

**Mme Constance Le Grip.** Il nous a fait savoir, à chaud, qu'il « ne comprenait pas ». Quel aveu! Par quel aveuglement, par quelle arrogance, par quelle méconnaissance des institutions européennes, à commencer par celle du Parlement européen – et c'est une ancienne députée européenne qui vous le dit –, une telle réaction, à la fois déplacée, méprisante et si contraire à toute stratégie française crédible et sérieuse en Europe, a-t-elle été rendue possible? De tous les groupes politiques, de toutes les nationalités, était venue la même interrogation: comment accepter qu'une enquête judiciaire disqualifiant Mme Goulard pour être ministre à Paris ne la disqualifie pas pour devenir commissaire à Bruxelles?

Monsieur le Premier ministre, cette crise de confiance provoquée par l'exécutif est préjudiciable à la place de la France sur la scène européenne; elle fragilise notre capacité à briguer ce grand portefeuille de commissaire qui devait rassembler le marché intérieur, la politique industrielle et la défense. Après un tel échec, comment prétendre jouer un rôle moteur sur la scène européenne? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre de l'Europe et des affaires étrangères.* J'ai déjà répondu tout à l'heure à cette même question, posée par Mme Untermaier.

**M. Christian Jacob.** Vous n'avez pas très bien répondu, justement!

**M. Michel Herbillon.** Ce n'était pas clair du tout!

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre.* Je voudrais simplement vous dire que, contrairement à ce que vous insinuez, il existe des précédents: en 2014, par exemple, plusieurs candidats avaient été rejetés.

**M. Michel Herbillon.** Mais ce n'était jamais arrivé à des candidats français!

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre.* Cela fait partie des risques du processus d'approbation du collège des commissaires européens par le Parlement européen. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

Il faut prendre acte de cette décision. Je l'ai dit tout à l'heure, le Président de la République entend proposer des initiatives permettant de redéfinir la confiance pour éviter ce type de perturbations. Nous souhaitons qu'un pacte de majorité et de solidarité soit conclu précisément pour que les conditions de la confiance soient réunies. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Pierre Cordier.** Il rame, il rame...

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre.* Merci de me laisser répondre! (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Nous souhaitons également que la France conserve l'intégralité des compétences prévues par la présidente de la Commission, Mme von der Leyen.

Il n'y a donc nul besoin d'emois majeurs, madame la députée. (*Mêmes mouvements.*) Le processus institutionnel suivra son cours normalement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Constance Le Grip.

**Mme Constance Le Grip.** Votre réponse n'est de nature ni à nous renseigner ni à nous rassurer. Nous nous demandons vraiment où est le grand dessein, le grand projet européen que prétendait défendre le chef de l'État. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE  
SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Demilly.

**M. Stéphane Demilly.** En préalable à ma question, je souhaite, au nom des habitants de l'est de la Somme, et plus largement des Hauts-de-France, remercier le Gouvernement pour son engagement financier en faveur du canal Seine-Nord Europe. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Madame la ministre de la santé, en 2018, 19 millions de personnes étaient sous traitement antirétroviral contre le sida; plus de 5 millions de personnes étaient traitées contre la tuberculose; enfin, plus de 9 millions de femmes enceintes étaient traitées préventivement contre le paludisme.

Ces résultats, ce sont ceux du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Depuis sa création en 2002, il a permis de sauver 32 millions de vies et son action a fait reculer de 40 % le nombre de décès annuels dus à ces trois pandémies. Mais, malheureusement, le travail ne fait que commencer.

La conférence de reconstitution de ce Fonds mondial vient de se réunir en présence du Président de la République. Elle devait permettre de mobiliser de nouveaux contributeurs et de nouveaux fonds pour lutter, durant les trois années à venir, contre ces fléaux sanitaires. Un objectif de 14 milliards de dollars était fixé pour pouvoir en finir avec ces pandémies d'ici à 2030. Ce montant est astronomique, mais les enjeux ne le sont pas moins; toutes les deux minutes, un enfant meurt du paludisme.

À Lyon, les regards et les caméras étaient donc braqués sur nous. Aujourd'hui, nous pouvons dire que la France, qui a toujours joué un rôle de locomotive au sein de la communauté internationale dans la lutte contre ces pandémies, a été à la hauteur de ce rendez-vous historique.

Madame la ministre, si cette réunion semble donc avoir tenu ses engagements, sommes-nous assurés que ces intentions vont se traduire concrètement en actes financiers, et, le cas échéant, que ces 14 milliards de dollars seront bien destinés à la lutte contre ces trois pandémies? Enfin, pouvez-vous rappeler à la représentation nationale le degré d'engagement de la France? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-Agir et LT.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Je me réjouis avec vous, monsieur le député, du succès de la conférence de restitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: ce résultat n'était pas acquis d'avance, vous l'avez dit, puisque, lorsque la décision a été prise d'organiser ce forum international à Lyon, la France était bien seule. Le Président de la République avait pris l'initiative de réunir cette conférence comme on lance un défi; la mobilisation a été au rendez-vous grâce à son engagement particulier, ainsi qu'à celui de la ministre des solidarités et de la santé et de l'ensemble du réseau diplomatique.

Nous avons mis la barre haut – 14 milliards, vous l'avez rappelé. Elle a été atteinte, et même dépassée. Cette réussite se situe dans la continuité de l'action de la France contre les pandémies, puisque le Fonds a été créé par Kofi Annan, puis relancé par le président Chirac, à qui il a été rendu hommage au cours de ces manifestations.

Le Fonds a maintenant les moyens financiers d'agir. Pour sa part, la France va s'engager pour près de 1,3 milliard. Ce financement sera inscrit, comme ceux qui l'ont précédé, dans le budget du Quai d'Orsay; croyez-moi, ce dossier sera suivi avec beaucoup de vigilance.

L'enjeu est considérable: d'ici à 2030, nous pouvons éradiquer ces trois pandémies. Ce sera largement un succès de la mobilisation française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

#### REVENUS DES AGRICULTEURS

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Beauvais.

**Mme Valérie Beauvais.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, nos agriculteurs se désespèrent. Leurs revenus sont en moyenne de 500 euros par mois. Les plus jeunes sont endettés et les plus âgés désespérés par le montant de leur faible pension. En France, l'« agribashing » atteint son paroxysme alors que les productions françaises sont parmi celles qui offrent les meilleures garanties en termes de qualité et de traçabilité. Soyons-en fiers.

La loi EGALIM, qui devait être l'alpha et l'oméga des relations entre producteurs et grande distribution, se révèle une déception de plus – ce que nous vous avons d'ailleurs prédit, lors des débats dans cet hémicycle, sans être écoutés.

Lors de la présentation de ce texte, le Gouvernement affichait sa volonté de rééquilibrer les relations commerciales entre les agriculteurs et les enseignes de la grande distribution en vue d'améliorer la rémunération des producteurs. L'objectif est loin d'être atteint! Non seulement la loi EGALIM n'améliore en rien la situation des agriculteurs,

mais les consommateurs subissent une hausse des prix en magasin! En effet, la hausse de 10 % du seuil de revente à perte va faire perdre aux consommateurs français 1,6 milliard d'euros de pouvoir d'achat sur deux ans.

Les conclusions du récent rapport de la commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements sont accablantes. La promesse de revaloriser les revenus des agriculteurs n'a pas été tenue, pas plus que celle de faire baisser les prix.

Face à cette urgence, et alors que les agriculteurs sont sur le qui-vive, quelles mesures structurelles et conjoncturelles entendez-vous prendre pour enrayer cette intenable situation?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

**M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.** Les agriculteurs sont en souffrance, vous le savez tous. Ils souffrent du dénigrement qu'ils subissent quotidiennement de la part de la population; ils ont d'ailleurs manifesté la semaine dernière, dans le calme et la sérénité, pour dire: « ça suffit ».

**M. Pierre Cordier.** Ce n'est pas seulement pour cela qu'ils manifestaient!

**M. Didier Guillaume, ministre.** Aujourd'hui, nous savons que les états généraux de l'alimentation ont été un vrai succès, aux dires de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, aux dires de toutes les structures agricoles. (*Protestations sur les bancs des groupes LR et UDI-Agir.*)

**M. Thibault Bazin.** Elles ont plutôt été un échec!

**M. Didier Guillaume, ministre.** Adressez-vous à eux! Je ne fais pas de politique politicienne, mais je le vois!

**M. Thibault Bazin.** Ce n'est pas ce qu'ils nous disent localement!

**M. Didier Guillaume, ministre.** Ce que l'on sait aujourd'hui, et vous le savez, madame la députée, c'est aussi que le compte n'y est pas. Si les résultats de la loi EGALIM ne sont pas là, c'est parce que, comme je l'ai dit à plusieurs reprises...

**M. Fabien Di Filippo.** C'est à cause de vous! Et on vous l'avait dit!

**M. Didier Guillaume, ministre.** ...la loi a été promulguée en fin d'année, et que les ordonnances ont été publiées au premier trimestre, alors que non seulement les négociations commerciales avaient déjà commencé, mais elles étaient même en train de s'achever.

**M. Jean-Yves Bony.** Nous vous avons prévenus!

**M. Didier Guillaume, ministre.** À la différence de vous, peut-être, je n'espère pas que la loi EGALIM sera un échec sur lequel je pourrai surfer! Je veux qu'elle réussisse, pour nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) C'est la raison pour laquelle, tous les jours, nous travaillons avec eux pour que la valeur soit mieux répartie. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*) Aujourd'hui, la grande distribution ne joue pas le jeu, c'est vrai; il va falloir que, dans les prochaines négociations commerciales, les choses aillent mieux. (*Mêmes mouvements.*)

Vous le savez très bien, madame la députée, ce n'est pas le Gouvernement qui fixe les prix: ce sont les acheteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Beauvais.

**Mme Valérie Beauvais.** Vous n'en serez pas étonné, monsieur le ministre : votre réponse ne me satisfait pas. Vos constats ne sont pas suffisants ; outre l'absence d'effet, voire l'effet négatif de la loi EGALIM, vous continuez à afficher un réel mépris pour nos agriculteurs en amputant le budget des chambres d'agriculture dont les principales missions sont d'accompagner les agriculteurs dans leurs projets, dans leurs difficultés et de soutenir nos jeunes agriculteurs qui s'installent. (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM. – Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Rémy Rebeyrotte.** Ces propos sont scandaleux !

**Mme Valérie Beauvais.** Nous défendons nos territoires, et nous voulons maintenir les hommes et les femmes sur ces territoires !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Didier Guillaume, ministre.** Il n'y a aucun mépris de notre part ! En 2018, il y a eu 12 000 nouvelles installations de jeunes agriculteurs ; cela fait vingt ans que nous n'en avons pas eu autant ! Nous allons surveiller la situation, et faire en sorte que, l'année prochaine, les prix payés par la grande distribution remontent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Rends l'argent !

#### CONDAMNATION DE RESPONSABLES INDÉPENDANTISTES CATALANS

**M. le président.** La parole est à M. Paul Molac.

**M. Paul Molac.** Depuis deux ans, des responsables associatifs et politiques catalans sont en détention préventive ou bien en exil en Suisse ou en Belgique, sous le coup d'un mandat d'arrêt européen qu'aucun de ces pays n'a d'ailleurs souhaité appliquer.

Hier matin, neuf personnes ont été condamnées à des peines allant de neuf à treize ans de prison. Quel crime sordide leur reproche-t-on pour leur infliger une telle sentence ? Les deux responsables associatifs n'ont fait qu'organiser des manifestations pacifiques. Les sept élus ont, quant à eux, organisé un référendum. Ils ont simplement mis en application ce pour quoi ils avaient été élus par la population catalane.

Monsieur le Premier ministre, cette décision est parfaitement incompréhensible à plusieurs égards. Nous, élus du peuple, ne pouvons accepter que d'autres élus soient enfermés en raison de leurs opinions, qui plus est validées par les urnes. De plus, croire qu'un conflit politique puisse être uniquement réglé par une répression judiciaire instrumentalisée est une grave erreur.

Le pouvoir espagnol porte donc une lourde responsabilité dans le blocage actuel et dans les possibles dérives qui pourraient désormais apparaître alors que le mouvement a toujours été pacifique.

Enfin, la question n'est pas de savoir si l'on doit se prononcer pour ou contre l'indépendance de la Catalogne ; ce choix appartient aux Catalans. Mais nous avons la responsabilité, en tant que défenseurs des libertés fondamentales et des droits de l'homme, de nous prononcer pour que la démocratie soit respectée.

La France sait parfois trouver les moyens de l'apaisement et de la solution négociée ; ce fut le cas de Michel Rocard en Nouvelle-Calédonie. Monsieur le Premier ministre,

comment comptez-vous user de votre capacité de persuasion pour aider à la résolution de la crise catalane qui se déroule à nos portes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LT et FI, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Vous avez rappelé, monsieur le député, que le Tribunal suprême de Madrid avait prononcé des peines substantielles à l'encontre de neuf responsables impliqués dans la tentative avortée de sécession de la Catalogne, en octobre 2017. Vous avez rappelé l'importance de ces peines, et le fait qu'un nouveau mandat d'arrêt européen à l'encontre de l'ex-président catalan en fuite à Bruxelles, M. Puigdemont, a été émis par le juge espagnol, sur la base des chefs d'inculpation de sédition et de malversations.

Vous avez rappelé que ces décisions de justice ont suscité une forte émotion en Catalogne – blocage des routes, blocage de l'aéroport de Barcelone. Appelant au respect strict du verdict, le président du gouvernement espagnol, M. Pedro Sánchez, a marqué son souhait d'ouvrir un nouveau dialogue, dans la continuité des gestes d'apaisement qu'il a déjà réalisés en direction de Barcelone, y compris la proposition d'un nouveau statut pour la Catalogne, qui serait soumis au référendum régional.

La position de la France n'a pas varié, cela ne vous surprend pas : nous sommes profondément attachés à l'intégrité de l'Espagne, à son unité, et au strict respect de la légalité constitutionnelle. C'est dans le cadre de la démocratie, de la souveraineté espagnole et de l'État de droit que le sujet de la Catalogne doit être envisagé.

**M. le président.** La parole est à M. Paul Molac.

**M. Paul Molac.** Nous sommes tous ici favorables à un dialogue entre, d'un côté, les Catalans et leurs représentants, et, de l'autre, le gouvernement espagnol. Cette crise se déroule à nos portes, à l'intérieur de l'Europe. Nous ne pouvons pas laisser la situation s'envenimer au point que l'irréparable pourrait être commis.

C'est bien pour aller dans le sens d'un apaisement et dans celui du respect de chacun comme des droits de l'homme que je fais appel au Gouvernement, mais aussi à tous nos collègues.

#### PERSONNELS INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE

**M. le président.** La parole est à M. Jérôme Lambert.

**M. Jérôme Lambert.** Le dialogue prôné par le Gouvernement à l'égard des pompiers se traduit en ce moment même, devant le Parlement, par l'usage de gaz lacrymogènes à leur encontre. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe SOC.) Bravo pour le dialogue !

Tout le monde sait, madame la ministre de la santé, que les difficultés ne cessent de croître dans les services hospitaliers, et pas uniquement dans les services d'urgence, qui continuent leur juste mobilisation.

Afin de faciliter l'accès aux soins, la loi santé votée en 2016 a créé un nouveau corps d'auxiliaires médicaux : les infirmiers de pratique avancée – IPA. De nombreux infirmiers et infirmières se sont engagés dans cette filière.

Ces personnels, qui justifient d'un parcours professionnel de huit ans au minimum – trois ans de formation initiale, trois ans au minimum d'exercice professionnel, et deux ans

de formation complémentaire – exerceront bientôt de nouvelles responsabilités, comme celle de valider des chimiothérapies, et pourront s’engager dans la recherche.

Mais l’inquiétude règne aujourd’hui parmi eux. Les infirmiers en formation dans cette nouvelle filière vous ont écrit afin d’obtenir des précisions sur les futures grilles indiciaires en pratique avancée, qui doivent faire l’objet, dans quelques jours, d’une publication par décret.

Selon les informations dont ils disposent, la grille indiciaire fixerait la rémunération au premier échelon à 1750 euros nets, sans garantie de la reprise de leur ancienneté, ce qui se traduit par l’absence de toute revalorisation significative.

Vous avez annoncé ce week-end dans les médias, madame la ministre, un travail sur la rémunération des professionnels de santé. Croyez-vous que ces effets d’annonce soient en rapport avec le décret que vous allez publier ?

En outre, les mesures d’économie portant sur l’hôpital qui figurent dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale ne vont absolument pas dans le bon sens pour apporter les réponses nécessaires. (*M. Boris Vallaud applaudit.*)

Que pouvez-vous indiquer aux infirmières et infirmiers engagés dans le parcours de formation en pratique avancée qui attendent votre réponse ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI et GDR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

**Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.** Merci, monsieur le député, de mettre cette profession en lumière. Nous le savons, le malaise des soignants est important, et nous en avons pris conscience dès notre arrivée.

Nous devons évidemment revaloriser et reconnaître le travail qu’accomplissent les infirmiers et les infirmières dans notre système de santé. Nous avons commencé par l’universitarisation de leurs études, afin qu’ils ne soient plus exclus par leur formation dans les écoles infirmières. Les candidats à cette filière s’inscrivent désormais, via Parcoursup, dans les universités.

Nous avons ensuite créé le titre d’infirmier de pratique avancée, alors que ce dossier était en calaminé au ministère de la santé depuis plus de dix ans. Je l’ai enfin fait aboutir. La création de ce titre vaut vraiment comme la reconnaissance d’un grade master.

Nous comptons sur ces personnels, et les rémunérations seront évidemment à la hauteur de leurs attentes. Nous avons besoin d’eux pour les pathologies chroniques, mais aussi en psychiatrie et, je viens de l’annoncer, pour les services d’urgences.

Je reconnais également les charges spécifiques que font peser sur les infirmiers et les infirmières les délégations de tâches et les exigences des services d’urgences. Les premières justifient une prime de 80 euros mensuels, les secondes une prime de risques de 100 euros mensuels, qui est versée depuis le mois de juillet.

J’accorde aussi aux personnels infirmiers de nouvelles compétences en matière de prévention. Les infirmières libérales verront ainsi leurs tâches augmenter dans le domaine des vaccinations.

Les infirmiers et les infirmières sont au centre de notre système de santé. Vous pouvez compter sur mon implication pleine et entière pour les valoriser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## BUDGET VERT

**M. le président.** La parole est à Mme Bénédicte Peyrol.

**Mme Bénédicte Peyrol.** Notre responsabilité politique, monsieur le ministre des comptes publics, est aujourd’hui, plus que jamais, environnementale. Elle est d’apporter, comme l’a rappelé le Président de la République, des « décisions très concrètes » en la matière. Ces décisions concrètes, nous les trouvons dans le projet de budget pour 2020 dont nous avons commencé à débattre hier soir. Je pense au verdissement de la fiscalité ou à l’augmentation inédite du budget des transports. Je pense surtout à la transformation du crédit d’impôt transition énergétique – CITE – en prime pour les ménages les plus modestes, une promesse de campagne dont tant de Français attendent la réalisation.

Notre responsabilité est aussi d’informer sur l’action de l’État et sur ses dépenses dans ce domaine. Le budget vert, souhaité par la majorité parlementaire, et dont le Gouvernement nous a présenté une esquisse, nous éclaire sur ces deux points. Si l’État dépense près de 35 milliards d’euros par an pour l’environnement, il en dépense presque autant – à savoir 25 milliards – pour des objectifs qui s’expliquent, mais dont les effets sont incompatibles avec nos engagements environnementaux. Il s’agit pour l’essentiel de dépenses fiscales.

Si chaque euro alloué doit désormais être évalué à l’aune de son impact écologique, et si chaque décision budgétaire doit être prise à la lumière de ses implications environnementales, notre budget sera le reflet de la cohérence de notre action. Quoi que Balzac ait pu en dire dans *Les Employés*, le budget de l’État n’est ni un coffre-fort ni un arrosoir, mais un outil au service de politiques publiques, des Français et de l’intérêt général.

La transition écologique ne se décrète pas, elle se finance, elle se contrôle, elle s’évalue. Autrement, elle n’est pas crédible. Dès lors, monsieur le ministre, comment amitez-vous utiliser ce nouvel outil pour traduire notre ambition environnementale dans nos décisions budgétaires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l’action et des comptes publics.

**M. Gérard Darmanin, ministre de l’action et des comptes publics.** Vous avez beaucoup travaillé, lors de l’examen du projet de loi de finances pour cette année, pour faire adopter par le Parlement une disposition permettant au Gouvernement d’établir la liste des dépenses relevant de la politique écologique. Vous la trouverez dans le projet de finances que nous vous présentons.

Mais il faut aller beaucoup plus loin. C’est pour cela que, à votre demande et à celle, je crois, de la majorité parlementaire, la ministre Élisabeth Borne et moi avons demandé à nos inspections de préparer un rapport que chaque parlementaire a reçu. Il prévoit, pour 2021, la façon dont nous présenterons, en même temps que le budget comptable, un budget vert ou *green budgeting*. Ce sera la première fois qu’une nation dont l’économie est aussi importante que celle de la France présentera un tel document à ses représentants.

Vous l’avez dit, un travail a été fait sur une partie des crédits de cette année. Si certaines dépenses sont très favorables, d’autres le sont moins, qu’il s’agisse de dépenses budgétaires ou de dépenses fiscales. C’est parfois compliqué, parce qu’il faut savoir ce que sont nos mesures pour comprendre ce qui est écologique et ce qui ne l’est pas. Si nous faisons des chemins de fer, cela contribue évidemment à la protection du



climat par une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ; en revanche, cela nuit plutôt à la biodiversité. L'énergie nucléaire pose le même problème : sa production est évidemment économe en CO<sub>2</sub> mais, à cause de ses déchets, on peut difficilement la considérer comme positive pour l'environnement.

Il faut donc passer par ce tamis de travail. Nous allons le faire avec les ONG et avec la représentation nationale afin que, dès 2021, nous puissions, suivant votre impulsion, présenter aux parlementaires une lecture comptable et une lecture écologique de toutes les politiques publiques. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Bénédicte Peyrol.

**Mme Bénédicte Peyrol.** Merci, monsieur le ministre. Ce document sera très utile pour le printemps de l'évaluation, et peut-être devons-nous réfléchir à un document unique pour l'année prochaine.

#### GENERAL ELECTRIC À BELFORT

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bruneel.

**M. Alain Bruneel.** Le groupe américain General Electric, qui emploie 4 300 salariés à Belfort, dont 1 900 dans l'unité de fabrication des turbines à gaz, a annoncé en mai un plan de restructuration prévoyant la suppression de 1 045 postes, dont près de 800 sur le site belfortain.

Face au risque de voir disparaître l'un de nos fleurons industriels, bâti sur la commande publique depuis cinquante ans, et atout majeur pour mener à bien la transition écologique, les syndicats et la population belfortaine sont mobilisés depuis des mois.

Début septembre, monsieur le ministre de l'économie, vous avez exhorté la direction de General Electric à « améliorer très sensiblement » son plan social. Vous n'avez pas été entendu, et la direction de General Electric n'a pas revu sa copie.

Dans ces circonstances, il y a urgence à ce que le Gouvernement prenne toutes ses responsabilités. La vente d'Alstom à General Electric, intervenue dans des circonstances plus que douteuses en 2014, se solde par le constat d'un terrible échec qui engage la responsabilité de l'État.

Or rien n'interdit aujourd'hui à l'État, rien n'interdit au Gouvernement de mettre en œuvre une solution de rachat des activités d'Alstom et d'exiger la suspension du plan social, afin de réunir l'ensemble des parties prenantes, salariés, élus et citoyens, pour sauver cet outil industriel.

Il y va de notre souveraineté, de la vie de centaines de salariés et de leurs familles, et de la capacité de l'État à conduire une politique industrielle ambitieuse propre à anticiper l'avenir.

Êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à prendre dans l'urgence les mesures qui s'imposent pour empêcher l'entrepris de liquidation à laquelle se livre General Electric ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

**Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.** Permettez-moi tout d'abord d'excuser Bruno Lemaire, qui est précisément en réunion avec la direction de General Electric et les représentants des salariés, car l'engagement du Gouvernement est

total sur ce dossier. Il n'est peut-être pas spectaculaire, il échappe peut-être aux caméras de télévision, mais il est quotidien, comme le montre l'absence du ministre.

**M. Ugo Bernalicis.** Ce ne sont pas des réunions qu'il faut, mais des actes !

**Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État.** Bruno Le Maire était sur le site le 3 juin, dès l'annonce du plan. Il est en contact régulier avec Lawrence Culp, président de General Electric ; il est en contact quotidien avec nos équipes, qui agissent pour trouver des solutions. Je veux ici remercier la présidente de la région, le maire de Belfort et les parlementaires, dont Denis Sommer qui, eux, s'emploient effectivement à tricoter ces solutions.

Notre préoccupation est triple, vous le savez : bâtir un centre industriel d'excellence, ce qui suppose un projet industriel clair pour l'avenir de la production de turbines à gaz, dont je rappelle en passant que c'est une énergie thermique ; réduire le nombre de départs – des propositions sont sur la table – et, si des départs sont nécessaires, qu'ils s'effectuent dans des conditions exemplaires. C'est pour cela que nous négocions dans la discrétion, en accord avec les représentants des salariés, au service des salariés de Belfort et de notre industrie.

**M. Hubert Wulfranc.** Vous tuez l'emploi dans la discrétion !

**Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État.** J'entends la colère des salariés et je peux la comprendre, mais je veux dire que leurs représentants ont, avec notre soutien, et avec détermination et responsabilité, fait bouger les lignes, et qu'un accord est à portée de main, à condition que tout le monde soit autour de la table des négociations et que la diminution du plan que nous poussons soit obtenue.

Quant à Alstom, l'accord de 2014 ne concernait pas ce site, qui se trouve dans les mains de General Electric depuis 1999. C'est précisément cet accord qui nous donne aujourd'hui un angle d'attaque pour renégocier avec General Electric.

#### MESURES DE JUSTICE SOCIALE EN OUTRE-MER

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Bassire.

**Mme Nathalie Bassire.** Vous connaissez, monsieur le Premier ministre, la particularité des territoires d'outre-mer et les difficultés spécifiques qu'ils présentent, du fait notamment de leur géographie. Vous savez l'attachement de M. le Président de la République à promettre l'amélioration du quotidien des ultramarins.

Toutefois, face aux difficultés que rencontrent les Réunionnais pour obtenir à des prix raisonnables des produits aisément accessibles aux métropolitains, face aux revendications des Réunionnais contre la vie chère, et à la veille d'un déplacement crucial et très attendu du Président de la République à La Réunion et à Mayotte, je propose des mesures de justice sociale qui constitueraient un message fort de l'État à destination des populations ultramarines lassées des effets de communication.

Afin d'apaiser les tensions, de permettre une hausse durable du pouvoir d'achat, de la consommation et du moral ultramarin et pour créer, enfin, un cercle vertueux au sein des économies locales, les Réunionnais pourront-ils, monsieur le Premier ministre, compter sur vous pour soutenir l'amendement que j'ai présenté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, amendement qui vise à instituer une TVA à 0 %, tout comme en Guyane et à Mayotte ? Cela donnerait une impulsion au pouvoir d'achat des Réunionnais, des Martiniquais et des Guadeloupéens.

Pouvons-nous, par ailleurs, envisager ensemble de renforcer le bouclier qualité prix, limité aujourd'hui à l'alimentaire, de l'élargir au-delà des 109 produits de base pour l'étendre aux biens et services comme la communication, afin de le rendre plus adapté à la consommation courante des ménages? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

**Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer.** Pour lutter contre la vie chère et améliorer le pouvoir d'achat, vous le savez, le Gouvernement mise en priorité sur la formation et l'emploi. C'est ce que nous faisons à La Réunion comme dans l'ensemble des territoires d'outre-mer.

En 2018, La Réunion a connu une crise très forte. Je m'y suis rendue à plusieurs reprises et nombre de sujets ont été débattus. Nous avons apporté certaines réponses. Je participe régulièrement à des réunions avec les acteurs de terrain sur le bouclier fiscal, le bouclier qualité prix, ou la participation des citoyens. Un délégué à la concurrence outre-mer a été nommé afin de faire la transparence sur les pratiques dans les territoires. L'octroi de mer et la TVA ont été évoqués.

Je le rappelle, l'octroi de mer est fixé par les régions. Dans les territoires d'outre-mer, la TVA est non pas à 20 % mais à 8,5 %, et l'octroi de mer vient en complément – il s'élève à 8 % à La Réunion. J'ai donc invité le président du conseil régional à réfléchir à l'octroi de mer, en lien avec la TVA. En 2018, de nombreux sujets ont été abordés mais celui-ci ne l'a pas été.

Au-delà de votre amendement, l'ensemble des parlementaires des outre-mer sont-ils disposés à débattre d'un nouveau modèle de taxe à l'entrée des territoires d'outre-mer? Il est légitime de s'interroger aujourd'hui sur l'octroi de mer, cette vieille taxe instaurée par Colbert, et, par voie de conséquence, sur la TVA. Nous devons le faire tous ensemble et ne pas limiter la réflexion à La Réunion. (*Applaudissements sur certains bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Bassire.

**Mme Nathalie Bassire.** Vous avez une occasion historique de renouer le lien entre le Gouvernement, le Président de la République et les Réunionnais en trouvant une solution pour améliorer le pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

#### ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Osson.

**Mme Catherine Osson.** Le Président de la République a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat. L'objectif du Gouvernement et de la majorité est d'assurer à tous les élèves une scolarisation de qualité, de la maternelle au lycée, et de prendre en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Les chiffres traduisent notre ambition : depuis deux ans, le budget consacré à la scolarisation d'enfants en situation de handicap a augmenté de 25 % ; la loi pour l'école de la confiance votée l'été dernier va permettre la création de 3 000 PIAL – pôles inclusifs d'accompagnement localisés – sur tout le territoire, afin de simplifier les démarches des familles et de personnaliser les parcours des élèves ; pour cette seule année, le nombre d'équivalent temps plein d'AESH – accompagnants d'élèves en situation de handicap – augmentera de plus de 7 %.

Afin de reconnaître leur contribution, le Gouvernement et notre majorité ont revalorisé leur statut et amélioré leurs conditions de travail. Les AESH accomplissent, au quotidien, un travail extraordinaire pour faire de l'école inclusive une réalité.

**M. Aurélien Pradié.** Vous croyez vraiment à ce que vous dites ?

**Mme Catherine Osson.** Pourtant, dans ma circonscription, à Roubaix et Wattrelos, certains AESH n'ont pas été payés depuis la rentrée. Cette situation les plonge dans une grande précarité, et affecte leurs enfants, leurs familles. Je sais que le ministère travaille à résoudre le problème pour les cas concernés et que des avances sur salaire ont été versées. Aussi, monsieur le ministre, que comptez-vous faire, d'une part, pour éviter que le problème ne se reproduise, et, d'autre part, pour continuer d'améliorer les conditions de travail des AESH? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** Vous m'interpellez sur l'un des sujets les plus importants de cette rentrée : l'évolution du service public de l'école inclusive et notre capacité à offrir des contrats à l'ensemble des accompagnants.

En cette rentrée, nous recrutons 4 500 accompagnants supplémentaires. Il y a deux ans, pour l'essentiel, ils étaient embauchés en contrats aidés. Aujourd'hui, ce sont presque tous des AESH, c'est-à-dire titulaires d'un contrat de trois ans renouvelable une fois...

**Mme Sylvie Tolmont.** Sous-payé !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** ...et pouvant prétendre ensuite à un CDI. Notre objectif est très clair : mettre fin à la précarité de l'ensemble de ces personnels, créer une véritable carrière au sein de l'éducation nationale et mener une politique de gestion des ressources humaines. Cela passe par de meilleurs contrats ainsi que par une formation de qualité de soixante heures garantie.

**M. Aurélien Pradié.** Quels bobards ! Vous avez divisé les crédits de formation par deux !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** Nous sommes également très attentifs à leur reconnaissance en tant que personnels de l'éducation nationale. À ce titre, ils sont suivis par les responsables des ressources humaines.

Vous avez souligné, à raison, quelques anomalies lors de la rentrée dans les académies de Rouen et de Lille. Elles concernent des personnes qui ont été recrutées après le 1<sup>er</sup> septembre et qui auraient dû recevoir des avances de salaire à la fin du mois de septembre. Malheureusement, en particulier dans l'académie de Rouen, dans certains cas, rien n'a été versé, ce qui est tout à fait anormal. Dès que nous en avons été informés, nous avons évidemment réagi. Normalement, dès la fin de cette semaine, les sommes dues seront versées et, à la fin du mois d'octobre, les paies seront régularisées.

Il s'agit d'anomalies – j'en suis désolé – qui ne doivent pas occulter le fait que les AESH seront payés...

**M. Stéphane Peu.** Mal payés !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** ...et que cette rentrée constitue pour eux un immense progrès du fait de la fin de la précarité et de l'ouverture de perspectives de carrière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE ET  
SITUATION DES KURDES

**M. le président.** La parole est à M. Boris Vallaud.

**M. Boris Vallaud.** Monsieur le ministre, après bien d'autres dans cette séance, cette ultime question dit la gravité de la situation.

Depuis une semaine, l'armée turque frappe, sans relâche et sans retenue, les populations kurdes, nos alliés dans la bataille contre le terrorisme, avec l'assentiment coupable du président Trump, un président inconstant mais coupable, dont la trahison – des combattants kurdes, des Européens, de l'Alliance atlantique, des démocrates turcs – le dispute au cynisme criminel du président Erdogan.

Des villages, des villes ont été frappés par des bombardements faisant des centaines de morts, de nombreux blessés, ainsi que des dizaines de milliers de déplacés, et provoquant l'arrêt total de l'aide humanitaire. Les témoignages d'exactions de milices supplétives se multiplient et les djihadistes s'évadent des prisons kurdes.

De nombreuses voix s'élèvent. Monsieur le ministre, j'ai écouté votre réponse, et je ne doute pas de votre sincérité, mais je déplore l'extrême faiblesse de l'Union européenne dans cette affaire. Je m'interroge, à dire vrai, sur notre détermination : faisons-nous ce que la situation commande, en particulier s'agissant des populations civiles ? Parce qu'il est de notre devoir aujourd'hui de passer de la désapprobation à l'action avant que le massacre complet des populations civiles kurdes n'advienne ; avant un accrochage avec l'armée syrienne dont nous ne mesurons pas les répercussions ; avant que la Turquie, dans son ensemble, ne sombre dans l'abîme, car tous les Turcs, j'y insiste, ne suivent pas le président dans sa folie nationaliste ; avant que notre sécurité ne soit menacée par le retour des djihadistes – voilà ce qu'il advient lorsqu'on délègue à des régimes instables une justice que l'on devrait exercer soi-même dans le respect des droits de la défense et avec la garantie d'une incarcération durable ; avant que les enfants des djihadistes, français pour certains, à qui nous devons protection, ne soient sacrifiés.

Notre sécurité et notre honneur sont aujourd'hui engagés. Ma question est simple, monsieur le ministre : puisque la diplomatie n'est pas la part faible de la force, pourquoi la France ne s'appuie-t-elle pas sur la résolution 377 (V), « Union pour le maintien de la paix », du 3 novembre 1950 pour surmonter le blocage du Conseil de sécurité en transférant à l'Assemblée générale la question syrienne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** De nombreuses réponses ont été apportées sur la crise qui s'est ouverte dans le nord-est syrien. Je n'y reviens pas, mais je voudrais réagir personnellement à votre interpellation.

J'ai vécu deux moments difficiles dans la guerre civile syrienne. J'ai vécu la soirée du 31 août 2013 comme ministre de la défense, et j'ai vu l'impact d'une décision américaine de non-action. Je vis aujourd'hui comme ministre des affaires étrangères, avec d'autres, une autre décision américaine de non-action, celle de laisser faire l'offensive turque dans le Rojava.

Cette deuxième alerte, je la vis comme l'illustration de la nécessité d'un tournant stratégique, ainsi que de l'impérieux besoin d'une Europe puissante, d'un renforcement de la souveraineté européenne, et d'une affirmation de l'autonomie stratégique européenne.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Et de sortir de l'OTAN !

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** Cette deuxième alerte, je la vis comme la preuve de l'obligation pour les Européens d'arrêter de subir, sinon ils sortiront de l'histoire (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LaREM et MODEM*), sinon l'Europe deviendra le théâtre de jeux d'influence des puissances extérieures, elle sera ballottée au gré des vents contraires et de décisions parfois absurdes.

**M. Jean-Paul Lecoq.** C'est joli, mais que fait-on ?

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** Cette deuxième alerte, je la vis personnellement comme un appel au sursaut (*Mêmes mouvements*) d'une Union européenne vraiment géopolitique telle que la conçoit le projet de Mme von der Leyen.

Surtout, je vis cette deuxième alerte comme une raison supplémentaire de soutenir le Président de la République (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC. – Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LaREM et MODEM*) parce que son agenda de renforcement de la souveraineté européenne correspond à ce que je viens de décrire.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

4

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE  
PATRICIA GALLERNEAU

**M. le président.** Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, mes chers collègues (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent*), nous avons perdu, en juillet dernier, une collègue exemplaire, et c'est avec tristesse que je prends aujourd'hui la parole pour évoquer sa mémoire.

La pudeur, la dignité sont les premières qualités qui viennent à l'esprit quand on songe à Patricia Gallerneau.

Son mandat n'aura duré que deux ans, mais ces deux années lui ont suffi pour laisser ici, à l'Assemblée nationale, le souvenir d'une femme d'action et de conviction, toujours vive et toujours aimable, tout entière au service de la collectivité.

Oui, Patricia Gallerneau a tout donné à la République. Sa vie professionnelle d'abord, puisqu'elle fit carrière dans la fonction publique. Sa vie personnelle aussi, puisqu'elle s'engagea dans la vie associative et la vie locale, malgré ses mutations administratives.

Née à Paris, d'un père corrézien et d'une mère originaire du Finistère, elle prit fait et cause pour la Bretagne et la culture bretonne.

À Pornichet d'abord, en Loire-Atlantique, elle fut élue conseillère municipale en 1995. Là elle fit l'apprentissage de la démocratie locale, si exigeante, si chronophage, si ingrate parfois.

En désaccord avec la majorité municipale, elle choisit d'interrompre son mandat : modérée dans ses opinions, elle n'était pas modérément investie dans ses combats et, du moment qu'elle choisit de se battre pour l'écologie dans la presque île guérandaise, elle le fit sans faux-semblants.

Plusieurs fois battue, aux élections cantonales de 2004 ou aux législatives de 2002 et de 2007, Patricia Gallerneau savait qu'il faut parfois accepter des campagnes difficiles pour rester en cohérence avec ses idées. Ce qui ne l'empêchait pas de chercher des alliés, des appuis, pour pouvoir exercer des responsabilités et passer à l'action.

En 2015, elle devient conseillère régionale des Pays de la Loire, sur une liste d'union de la droite et du centre. Mais le succès électoral n'entame pas non plus l'indépendance et l'esprit d'ouverture de Patricia Gallerneau qui, derrière François Bayrou, soutient Emmanuel Macron en 2017.

Comme elle l'écrit dans sa profession de foi aux élections législatives, elle a prouvé qu'elle était « capable de travailler avec des personnes de toutes les sensibilités, sans esprit de parti, ni sectarisme ». Elle entend « libérer les énergies en protégeant les individus, au cœur d'une Europe qui protège ».

Réaliste, mais aussi soucieuse de justice sociale et d'équilibre territorial, elle veut combattre la désertification médicale, aider les familles monoparentales, alléger les contraintes administratives, engager la transition écologique et protéger le littoral : autant de causes qui méritent d'être défendues, quels que soient les remèdes, parfois différents, que les uns et les autres nous préconisons ici.

Candidate dans la deuxième circonscription de Vendée, elle s'engage à être une élue à temps plein, une élue de proximité et de rassemblement, pour faire réussir la Vendée et la France.

Élue députée avec près de 60 % des voix, Patricia Gallerneau siège successivement à la commission des finances, à celle des affaires sociales, enfin à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Son action législative est à son image : intense et généreuse. Dans l'hémicycle, elle prend la parole pour encourager le Gouvernement à réduire la fracture numérique, combattre la surpopulation carcérale, renforcer la formation.

Le 15 janvier dernier encore, elle poussait ici même un cri d'indignation, après avoir vécu l'une de ces attaques, inacceptables, contre les élus de la République : un mur de parpaings avait été érigé devant son domicile familial.

« Acte plus ridicule que grave », commentait-elle avec cette retenue qui lui était propre – mais elle avait aussi été menacée de plastiquage, et c'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, elle interrogeait le Gouvernement. « Nous sommes nombreux, dans cette assemblée, à subir de tels abus », rappelait-elle, navrée. Elle qui se définissait comme « une femme de dialogue et une élue de proximité depuis toujours », elle réaffirmait avec force que « le dialogue ne peut et ne pourra exister que dans l'ordre, la concertation, le calme et l'écoute ».

Nous ne le savions pas encore, mais ce fut sa dernière prise de parole dans l'hémicycle, son dernier message, que tous ici, nous devons méditer.

Un autre mur, aujourd'hui, s'est érigé entre elle et nous, et ce mur qui sépare la vie de la mort nous rappelle que, parmi ses combats, celui qu'elle livra contre la maladie fut le plus douloureux.

Malgré la fatigue, malgré les épreuves, Patricia Gallerneau a rempli son mandat, avec vaillance et courage.

Quand la force de siéger a fini par se dérober, elle est venue me voir pour me l'annoncer, avec cette même énergie et cette même lucidité que nous lui connaissions dans l'exercice de ses responsabilités parlementaires, qu'elle assumait jusqu'au bout.

Je veux dire ici toute mon admiration, car je sais qu'elle est partagée, sur tous les bancs de cette assemblée.

L'antiparlementarisme et ses raisonnements simplistes semblent bien dérisoires quand on considère l'engagement, la force de caractère et le sens du devoir qui animaient une élue comme Patricia Gallerneau.

Je garderai toujours en mémoire sa ferveur, son dévouement à l'intérêt général, sa passion du débat et de la politique – son amour de la vie, tout simplement.

Je pense à ses amis et à sa famille, à son époux Marc, à ses enfants, Sylvain, Pierre et Philippe, comme à sa maman. Au nom de tous les députés de l'Assemblée nationale et en mon nom personnel, je leur présente mes condoléances attristées.

J'ai dit que Patricia Gallerneau fut une députée exemplaire. Elle était aussi notre amie et, cruellement, elle nous manque.

La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Philippe, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, mesdames et messieurs les députés, le président Ferrand l'a dit, nous rendons aujourd'hui hommage à Patricia Gallerneau, avec une émotion qui s'étend bien au-delà des bancs sur lesquels elle siégeait. J'adresse toutes mes pensées à son mari, à ses fils, à sa mère, que je sais présente parmi nous. J'imagine leur peine – mais j'espère qu'au-delà de cette peine, ils éprouvent une immense fierté, une fierté justifiée par l'engagement qui fut celui de Patricia Gallerneau, au service de sa circonscription, la deuxième circonscription de Vendée, et au service de son pays, la France.

Patricia Gallerneau incarnait avec d'autres le très large renouvellement de cette assemblée depuis 2017. Elle offrait à la représentation nationale un visage passionné : le visage d'une femme aux convictions solides, très accessible, qui allait au-devant de ses concitoyens ; une femme qui adorait la politique dans ce qu'elle a de plus noble et désintéressée, le service des autres, la défense d'idées, la défense de causes qui peuvent changer la vie de nos concitoyens.

Elle avait grandi à Paris, puis à Dieppe et Casablanca, où s'était peut-être forgée son ouverture aux autres et au monde. Son adolescence angevine s'était achevée par des études de lettres qui aiguisèrent sans doute sa sensibilité humaniste. Le goût de l'indépendance et le service de l'État prirent ensuite pour elle la forme du concours de contrôleur des impôts, qui la ramena à Paris, puis, à sa demande, à Nantes. Elle y rencontrera son mari, Marc Gallerneau, qu'elle suivit à Pornichet, puis en Vendée. Elle y devint une mère de famille rieuse et bienveillante, nous disent ses fils. Son engagement associatif contre la corruption ou la maltraitance animale précéda son engagement politique, d'abord en tant que conseillère municipale du socialiste Jacques Lambert à Pornichet, de 1995 à 1999, puis en tant que conseillère régionale des Pays de la Loire, de 2015 à 2018.

D'abord chez les Verts, puis au MODEM, elle fut toujours une adepte du dialogue et de l'apaisement. En juin 2017, après son élection à l'Assemblée nationale, elle réussit le tour de force de se faire apprécier en quelques semaines par tous ses interlocuteurs, notamment par ses adversaires politiques. Inlassablement, elle voulait être la porte-parole du Président

de la République en Vendée et la porte-parole des Vendéens auprès du Président de la République. Elle y mit toute son énergie, tout son talent, notamment pour défendre l'environnement et le soutien aux plus faibles. On nous dit qu'elle ne supportait pas la souffrance, même celle d'un adversaire politique vaincu. Quant à la transition écologique, elle y contribua activement au sein de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

La Vendée était donc devenue sa terre d'adoption, sa terre de cœur. Elle était fière de son dynamisme industriel, fière de son écosystème d'entrepreneurs performants. Elle avait noué des liens d'amitié forts avec de nombreux maires ruraux, dont elle admirait profondément le travail. Elle aimait la Vendée, mais son attachement à la Bretagne n'était pas moins profond, car sa famille maternelle venait de Plozévet, dans ce pays bigouden où l'on a l'âme chevillée au corps. Elle aimait l'authenticité, les légendes, les danses, l'histoire de cette civilisation de la terre que décrit Pierre-Jakez Hélias dans *Le Cheval d'orgueil* – c'était d'ailleurs son livre préféré.

Pour paraphraser ce texte, dans le cadre de cet hommage que nous lui rendons aujourd'hui, il me semble que nous pourrions dire de Patricia Gallerneau que, par sa gentillesse et la sincérité de son engagement, elle « décourageait l'ingratitude. On ne sait pas de quelle argile [elle] était faite, mais [elle] avait une telle sérénité dans la droiture qu'on aurait juré qu'elle ne lui coûtait rien. » Si ces propos n'ont pas été écrits pour elle, mais pour le grand-père de l'auteur de ce livre, ils lui vont bien.

Cette « sérénité dans la droiture », mesdames et messieurs, vous savez combien elle peut coûter, quand nos concitoyens la mettent en doute – parfois, violemment ; mais cette sérénité passionnée et souriante dans la droiture, c'est l'exemple que Patricia Gallerneau nous laisse aujourd'hui en héritage. J'espère que nous continuerons à nous en inspirer, car c'est ce qui nous rendra fiers de servir nos concitoyens.

**M. le président.** En hommage à la mémoire de notre regrettée collègue, j'invite l'Assemblée à observer une minute de silence. (*Mmes et MM. les députés et membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

#### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

5

### **BIOÉTHIQUE**

#### **Vote solennel**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote au nom des groupes et le vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi relatif à la bioéthique (n° 2187, 2243).

#### EXPLICATIONS DE VOTE

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à Mme Aurore Bergé.

**Mme Aurore Bergé.** Nous allons aujourd'hui nous prononcer sur l'adoption d'un projet de loi dont le processus d'élaboration a démarré il y a deux ans : deux ans de débats, de doutes, de convictions sincères, qui ont irrigué notre pays et notre assemblée ; deux ans qui sont la démonstration de la singularité de la France quant à la manière d'aborder les enjeux relatifs à la bioéthique. Peu de pays ont fait le choix d'y associer autant leur Parlement et leurs citoyens. C'est notre choix depuis 1994, et c'est notre force.

Notre modèle dit une chose essentielle sur la nature même des principes que nous posons. Il ne s'agit pas de nous comparer, de regarder ce qui se fait ailleurs, mais bien de définir ce que nous souhaitons en France. C'est ce à quoi nous avons procédé tout au long de l'examen de ce texte – un examen qui aura permis l'audition de 141 personnes par notre commission spéciale, qui nous aura réunis pendant cinquante heures de débat en commission et quatre-vingts heures de séance publique. Durant ces séances publiques, nous avons adopté, outre ceux présentés par les rapporteurs, soixante-quatorze amendements issus de cinq groupes politiques ainsi que de députés non inscrits.

La ministre des solidarités et de la santé nous avait invités à « défendre une certaine vision de la liberté, de l'humanité et de la solidarité ». C'est au regard de la conciliation de ces trois exigences fondamentales que notre assemblée a débattu des principes qu'elle entendait poser, des avancées scientifiques qu'elle voulait consacrer et des interdits qu'elle estimait devoir maintenir. Aucune réponse n'allait de soi et, lors de l'examen de ce texte, nous avons collégialement accepté d'avoir plus de doutes que de certitudes.

Le groupe La République en marche a été traversé, tout au long de l'examen de ce projet de loi, par les mêmes interrogations que les Français : le progrès scientifique est-il conciliable avec nos principes éthiques ? Ce qui se conçoit à l'échelle individuelle est-il souhaitable pour la collectivité ? Nous avons fait des choix, alors que, souvent, plusieurs principes éthiques s'entrechoquaient. Certains, ici, considèrent que nous sommes allés trop loin ; d'autres regrettent notre prudence, qu'ils jugent excessive. J'y vois la preuve de notre capacité à suivre ensemble une ligne de crête extrêmement étroite, ce qui était absolument nécessaire.

La voie que nous choisissons d'emprunter conduit à ouvrir chaque jour davantage le champ des libertés et donc des responsabilités de chacun. Il convient ensuite – c'est notre rôle de législateurs – d'accompagner ces libertés nouvelles, avec les moyens nécessaires à leur effectivité. C'est ce que nous avons fait en permettant à toutes les femmes, sans distinction de situation matrimoniale ou d'orientation sexuelle, d'avoir accès à la PMA – procréation médicalement assistée.

Nous faisons le choix de la responsabilité : ces familles sont aussi aptes et responsables que les autres, elles aimeront et désireront tout autant leurs enfants, elles seront certainement assaillies par les mêmes doutes et les mêmes peurs ; bref, elles seront des familles comme les autres. C'est l'honneur de notre assemblée de permettre à toutes les femmes d'avoir accès à la PMA.

Nous faisons le choix de la confiance, en permettant à tous les enfants issus d'un tiers donneur d'avoir accès à leurs origines, s'ils le souhaitent, à leurs 18 ans. Il n'y a pas de confusion; un donneur n'est pas un père: un père ne se résumera jamais à un don de gamètes.

Nous avons redit clairement que rien dans ce texte ne concernait la GPA – gestation pour autrui. C'est l'engagement pris devant les Français et nous le tenons. La GPA vient heurter nos fondements éthiques quant à la dignité de la personne humaine.

Nous donnons une nouvelle liberté aux femmes avec l'autoconservation d'ovocytes. Mais nous faisons le choix que cette nouvelle liberté ne soit pas demain un nouvel asservissement: nous avons interdit la prise en charge de cette conservation par l'employeur, ainsi que le recours aux centres privés à but lucratif. Par un amendement transparent, dont la présidente de notre commission a pris l'initiative, nous avons voulu des campagnes claires au sujet de la fertilité.

Si nous facilitons la recherche sur les cellules-souches embryonnaires en créant un régime distinct de celui de la recherche sur l'embryon, nous encadrons plus strictement celle-ci: l'embryon ne se résumera jamais pour nous à un amas de cellules.

Alors que cela ne figurait pas dans le texte initial, nous avons souhaité que la situation des enfants souffrant de variations des caractéristiques sexuelles soit prise en compte; c'est désormais le cas.

Plus que tout autre, ce texte a profondément mis en cause notre rôle de législateurs. Je retiens en particulier nos débats extrêmement nourris, respectueux et bienveillants, concernant la PMA post mortem et le diagnostic préimplantatoire des aneuploïdies. Sur ces deux sujets, notre assemblée a fait le choix de la prudence, de la sagesse, prenant en compte, au-delà de l'intérêt individuel, leur impact sur l'ensemble de la société. Sur ces points, en particulier, il n'y a pas eu d'un côté de l'hémicycle ceux qui auraient eu raison, de l'autre, ceux qui auraient eu tort. Il n'y a eu ni défaites ni victoires.

Au moment de notre vote, c'est encore une fois la même question qui nous sera posée: face à ce qui est scientifiquement possible, avons-nous défini ce qui était éthiquement souhaitable? Par notre vote, nous défendrons une certaine vision de la liberté, de l'humanité et de la solidarité. Mes chers collègues, je vous invite à voter en faveur de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. Thibault Bazin.

**M. Thibault Bazin.** Quel bilan après trois semaines de discussion dans cet hémicycle? Le Gouvernement a imposé trois réformes en une. Dès l'article 1<sup>er</sup>, une réforme sociétale, la PMA sans père, divise les Français: les résultats des sondages varient selon que la question posée est celle du droit des femmes ou de l'intérêt des enfants. L'absence d'études a été soulignée par le Comité consultatif national d'éthique – CCNE – et le Conseil d'État. Le principe de précaution n'a pas prévalu.

La deuxième réforme est la révolution prétendument tranquille de la filiation, avec en fait une réécriture totale de l'article 4 une heure avant l'examen en commission, sans avis du Conseil d'État.

La troisième réforme, la principale, est la révision des lois de bioéthique, dont l'essentiel des articles a été discuté in extremis, à marche forcée, en raison d'un temps législatif programmé insuffisant. Dommage!

Pour autant, point d'obstruction de notre part, mais une participation responsable aux débats, avec des objectifs clairs: l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de nos principes en matière de bioéthique.

Nous ne reviendrons pas sur le vote de l'amendement n° 2123, le 25 septembre, avant lequel les avis de la commission et de la ministre ont été mal annoncés, sans parler du décompte contestable des voix. Nous ne reviendrons pas sur le choix politique de financer l'AMP – assistance médicale à la procréation – sans raison pathologique, dans un contexte de déficit de la sécurité sociale. Est-ce une priorité, alors que nos ressources sont limitées? Nous ne reviendrons pas non plus sur ces amendements de la majorité, en particulier des rapporteurs, qui nous auraient fait franchir encore d'autres barrières éthiques si nous ne nous y étions pas opposés.

Mais ces dérives évitées ne peuvent atténuer le fait que la majorité a fait tomber un certain nombre d'autres barrières, comme l'interdiction de produire des embryons transgéniques ou chimériques, animal-homme, prévue à l'article 17. Elle a également inscrit à l'article 15 non seulement la possibilité de créer des gamètes artificiels, mais celle d'insérer des cellules embryonnaires humaines dans un embryon animal, en vue de son transfert chez la femelle. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LR.*) Avons-nous conscience des risques encourus? Le Conseil d'État avait pourtant signalé le danger de développer une conscience humaine chez l'animal. N'empruntons-nous pas la pente glissante de la transgression des frontières entre humanité et animalité? En passant, à l'article 14, d'un régime d'autorisation à un régime de déclaration, quelle considération porterons-nous demain aux cellules souches embryonnaires obtenues par la destruction d'embryons?

Mes chers collègues, quel monde construisons-nous? Quels effets, quels impacts auront les dispositions prévues dans ce projet de loi? Comment la relation médicale va-t-elle évoluer avec la suppression du critère pathologique? L'autoconservation des gamètes sans raison médicale, envisagée à l'article 2, va-t-elle inciter des femmes à reporter leur grossesse à un âge plus risqué pour leur santé et celle du fœtus?

La pénurie de gamètes générée par une hausse de la demande – avec l'accès élargi à l'AMP – et une baisse de l'offre – avec la levée programmée de l'anonymat du donneur – ne va-t-elle pas accroître les risques de marchandisation? Le principe de gratuité pourra-t-il résister?

À leur majorité, comment les personnes issues du don réagiront-elles à la découverte de l'identité de leur géniteur si elles n'ont pas de père ou de deuxième parent? Et comment le foyer du donneur réagira-t-il, dix-huit ans plus tard, s'il n'a pas été informé, puisque l'accord du conjoint a été supprimé à l'article 3?

Est-ce que la société ne va pas porter préjudice aux enfants privés ab initio de père, voire d'un deuxième parent? L'enfant n'a-t-il pas droit à une double parentèle?

Le législateur prend une grave responsabilité à long terme. En érigeant une filiation fondée sur le projet parental, issu d'une volonté fragile car versatile, en arguant de l'égalité des droits, comment refuser demain à un couple d'hommes, ou à un homme seul, l'accès à l'AMP? N'est-ce pas la porte ouverte à la GPA, peut-être par une question prioritaire de constitutionnalité renvoyée à la Cour européenne des droits de l'homme?

Seul l'article 11 a traité à l'intelligence artificielle. Et si les traitements de données massives étaient biaisés ? Qui sera responsable si une machine se trompe ? La médecine prédictive n'a pas été suffisamment appréhendée : la confiance n'exclut pourtant pas le contrôle.

Pourquoi ne pas avoir interdit la neuro-augmentation aux articles 12 et 13 ? Il n'y a rien non plus pour mieux lutter contre le trafic d'organes. Enfin, rien dans ce projet de loi ne vise à dissuader plus efficacement des Français de louer à l'étranger, pendant neuf mois, le corps d'une femme afin de mettre en œuvre leur projet parental. Bien au contraire, le Gouvernement annonce une circulaire pour faciliter leurs démarches à leur retour. Quelle hypocrisie !

**M. Marc Le Fur.** Et que se passera-t-il après !

**M. Thibault Bazin.** En bioéthique, le « en même temps » n'est pas possible. Ce qui vaut n'est pas la proclamation des principes, mais bien leur effectivité à l'avenir. Or de nombreuses questions soulevées au fil de ces débats apaisés n'ont pas reçu de réponses rassurantes. Sur ce projet de loi qui touche à l'intime et aux convictions personnelles, les députés du groupe Les Républicains se prononceront en conscience : ils ont une liberté absolue de vote. Pour ma part, je voterai contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Michèle de Vaucouleurs.

**Mme Michèle de Vaucouleurs.** Après soixante heures d'auditions, cinquante heures de discussion en commission et quatre-vingts en séance, notre assemblée s'apprête à se prononcer solennellement sur le projet de loi de bioéthique. Il ne fait pas de doute qu'elle trouvera auprès des députés la majorité requise pour l'approuver, même si nous savons que la ligne de partage n'est pas celle qui court habituellement entre la majorité et l'opposition. C'est le cas pour notre groupe comme pour d'autres. Les débats en ont été le reflet : il n'y avait pas en la matière de positions définies à l'avance, et les majorités se sont dégagées en fonction des sujets qui nous étaient soumis.

De ce projet de loi, on retiendra essentiellement sa mesure phare, celle qui élargit l'accès à l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes ainsi qu'aux femmes célibataires. Cette mesure, présentée dans le programme du Président de la République, était attendue. Le groupe du Mouvement démocrate et apparentés s'est particulièrement attaché à ce que des mesures connexes complètent le dispositif pour assurer aux couples et aux femmes qui y auront recours les meilleures conditions possible.

C'est aussi la raison pour laquelle il était important qu'un aménagement du code civil vienne prendre en compte ce nouveau mode de procréation. Alors que les auditions avaient mis en évidence l'insuffisance du dispositif initial, nous tenons à saluer l'attitude de la garde des sceaux qui, par son écoute et sa rigueur, a su trouver une solution et une issue bien plus satisfaisantes.

Le changement qui nous a été présenté à l'article 4 offre l'avantage d'établir la filiation au sein des couples homosexuels au plus près du droit commun, par le biais de la reconnaissance anticipée, sans pour autant remettre en question l'établissement de la filiation par la vraisemblance biologique, qui prévaut au sein des couples mariés hétérosexuels.

Beaucoup d'autres sujets ont été abordés : la levée de l'anonymat des tiers donneurs, l'extension des possibilités de prélèvement de cellules-souches, l'accroissement des possi-

bilités de dons croisés d'organes, l'encadrement de la recherche sur l'embryon, celui des embryons chimériques, ou encore le cadre de la révision des lois de bioéthique, dont l'échéance sera fixée à cinq ans et non plus à sept ans, comme c'est actuellement le cas.

Sur ce dernier point, la proposition de la rapporteure Laëtitia Romeiro Dias, adoptée par notre assemblée, de créer une délégation parlementaire à la bioéthique – chargée de l'évaluation et de l'actualisation en ces matières –, nous paraît une bonne chose dans la mesure où, comme nous avons été nombreux à le rappeler, les progrès de la science vont vite : il nous faudra à l'avenir être plus réactifs si l'on veut que notre pays puisse bénéficier des avancées les plus récentes.

Par ailleurs, il est regrettable que nous n'ayons pu nous accorder pour faire progresser l'usage de dispositifs aussi importants que le diagnostic néonatal et le diagnostic préimplantatoire des aneuploïdies, évoqués par notre collègue Philippe Berta. Ces dispositifs constituaient autant d'occasions d'améliorer la prise en charge des maladies rares qui auraient bénéficié à notre pratique de la fécondation in vitro, dont on sait qu'elle doit être revue, tant ses résultats sont inférieurs à ce que l'on est en droit d'attendre d'un pays développé. Aussi, nous espérons que nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets le plus rapidement possible pour ne pas handicaper durablement nos chercheurs et laboratoires, qui œuvrent au service de nos concitoyens.

Pour finir, nous voulions souligner la bonne tenue globale de nos débats : ils ont eu lieu dans un climat serein qui a permis à chacun de s'exprimer librement, y compris au sein des groupes, où les positions, nous le savons, diffèrent parfois. C'est le sens même des lois de bioéthique que de provoquer ces débats qui engagent bien davantage que les positions traditionnelles de nos partis politiques.

Pour ma part, j'ai abordé ce texte à l'aune des propos de Michel Serres : « Nous n'existons ni comme étants ni comme êtres, mais comme des modes. [...] Possible, impossible, nécessaire et contingent montent les quatre murs de nos demeures culturelle et naturelle. »

En conséquence, malgré nos regrets et nos réserves du fait de certaines insuffisances du texte, le groupe du Mouvement démocrate et apparentés le votera en raison des avancées qu'il prévoit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

**Mme Marie-Noëlle Battistel.** L'honneur et la grandeur de notre assemblée est d'aborder avec courage les sujets de société les plus sensibles pour y répondre dans le souci d'améliorer le quotidien de nos concitoyens. Quelles que soient nos convictions, notre engagement politique a pris tout son sens au cours de ces débats, conclus par des votes qui font avancer notre société dans l'histoire. C'est pourquoi, chers collègues, nous avons tant attendu, parfois redouté, ce projet de loi relatif à la bioéthique.

Nous l'avons attendu car la société française elle-même espérait ouvrir de nouveaux droits afin que des situations apparemment inextricables soient enfin résolues.

Mais ce texte, nous l'avons également craint, non par appréhension du débat ou de son issue – car notre assemblée ne craint jamais le débat –, mais en souvenir des excès et de la violence qui accompagnaient les discussions autour du mariage pour tous. Fort heureusement, le combat gagné en 2013 a fait avancer l'histoire et reculer l'intolérance.

Alors que ce texte aura permis à chacun de scruter en profondeur ses convictions personnelles, philosophiques, sociétales, religieuses ou morales, nos échanges ont été parfois directs, toujours engagés, mais jamais violents. Si la rue a exprimé ses positions et ses divergences sans les excès du passé, notre assemblée a su travailler dans la sérénité.

Pour cela, je souhaite féliciter l'ensemble de nos collègues des différents bancs ainsi que les rapporteurs, en particulier Hervé Saulignac, pour la qualité de nos travaux, qui ont fait honneur au débat démocratique qu'étaient en droit d'attendre nos concitoyens. Félicitons-nous notamment de l'une des principales avancées de ce texte, qui le marque spécialement : la suppression du critère d'infertilité comme condition du recours à la PMA. Celle-ci sera ainsi étendue aux couples de femmes et aux femmes célibataires, ce qui répond à une aspiration sociétale forte et met fin à une hypocrisie : fermer les yeux sur la détresse des femmes obligées de recourir à la PMA de l'autre côté de nos frontières.

Ce texte permet d'accorder enfin aux enfants nés de PMA les droits qui leur reviennent, les mêmes que ceux de tous les autres enfants. Il prévoit également, comme une évidence, que toutes les tentatives de PMA seront prises en charge de la même façon par la sécurité sociale, ce qui représente un progrès pour l'égalité. Les élus socialistes ne peuvent que s'en réjouir et s'en féliciter.

Malheureusement, quelques frustrations demeurent. Si le Gouvernement a témoigné d'un louable esprit d'ouverture lors de l'élaboration et de la présentation du texte, il semble l'avoir perdu au cours des débats. Prenons le cas de la filiation pour les enfants issus de PMA au sein d'un couple de femmes. La solution initialement retenue par le projet de loi, dans son article 4, établissait une double différenciation : entre les enfants, mais également entre les parents. Or, nous l'avons dit et répété, l'ouverture d'un nouveau mode d'établissement de la filiation spécifique n'est pas une bonne solution. Lorsque l'on accorde de nouveaux droits, il faut les assumer et les défendre, non donner des gages à ceux qui les combattent.

Le Gouvernement a certes décidé de revoir sa copie, mais la nouvelle solution instaure tout de même un régime dérogatoire et spécifique aux couples de femmes. Nous avons pourtant proposé deux amendements, rejetés par le Gouvernement, qui tendaient simplement à étendre le droit existant aux couples de femmes pour sécuriser la filiation des enfants.

La PMA post-mortem est l'autre lacune évidente de ce texte. Dès lors qu'une femme seule peut recourir à la PMA grâce aux gamètes d'un tiers donneur, comment refuser à une veuve de mener à bien son projet parental dès lors que son défunt mari a autorisé l'utilisation de ses gamètes ?

Autre regret notable : le refus du Gouvernement de se saisir des opportunités que nous offre la science, en particulier avec la technique du diagnostic préimplantatoire des aneuploïdies, malgré le vote favorable de cinq des six rapporteurs. L'extension de son recours aurait permis d'augmenter considérablement le taux de réussite des fécondations in vitro, lequel est en France l'un des plus faibles d'Europe, partant d'épargner à de nombreuses femmes le traumatisme psychologique causé par l'échec d'une implantation, les fausses couches à répétition ou les IVG.

Cela étant, le rejet de ce texte empêcherait d'ouvrir de nouveaux droits, comme l'extension de la PMA, et sanctionnerait injustement une loi bioéthique qui se caractérise davantage par son ouverture que par sa volonté de freiner

ou d'interdire. Son adoption, en revanche, nous permettra de nous adapter à une société qui aspire à plus d'égalité, en sécurisant les femmes et leurs enfants nés de PMA.

L'histoire a prouvé que les élus socialistes avaient toujours pris leurs responsabilités pour faire avancer les droits et garantir l'égalité. Nous les prendrons encore parce que ce texte, même imparfait, ouvre de nouveaux droits, et parce qu'il fait avancer notre pays sur le chemin de la liberté et de l'égalité.

Le groupe Socialistes et apparentés votera donc le projet de loi, même s'il regrette qu'aucun de ses amendements n'ait été adopté en séance. Parce que nous préférons toujours une avancée, même lente, à l'immobilisme, nous nous réjouissons de ce petit pas de plus dans le chemin que nous avons engagé il y a de nombreuses années. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et LaREM, ainsi que sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Brindeau.

**M. Pascal Brindeau.** L'exercice d'une explication de vote au sujet d'un texte complexe est d'autant plus délicat que les députés du groupe UDI, Agir et indépendants entendent exercer la liberté de vote dont ils disposent. Certains voteront pour ce texte, une majorité contre, tandis que les autres s'abstiendront.

Saluons tout d'abord la qualité de nos débats, marqués, au sein de la commission spéciale comme dans l'hémicycle, par le respect mutuel d'opinions par essence divergentes. Ces débats ont fait honneur à la représentation nationale.

Remercions Mmes les ministres et M. le secrétaire d'État pour avoir apporté les réponses les plus approfondies possibles à des questions de nature politique ou technique. Ces réponses ne nous auront peut-être pas convaincus, mais elles auront éclairé les débats.

S'agissant du cœur de ce texte moins éthique que politique, à savoir l'ouverture de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, nombre de nos collègues y ont vu la création d'un droit nouveau pour toutes les femmes qui ne porterait pas préjudice à d'autres catégories de la population.

D'autres considèrent en revanche que les conséquences de cette ouverture sur la filiation emportent une conception nouvelle du droit de la filiation, du lien de filiation, désormais fondé sur la seule volonté et non plus sur la réalité ou la vraisemblance biologiques, ce qui conduit à un basculement conceptuel, anthropologique, de la notion de lien de filiation, de lien de parentalité et de lien de famille. Ce faisant, il annonce forcément d'autres voies de procréation que les couples d'hommes ne manqueront pas de revendiquer légitimement : la gestation pour autrui.

Concernant la filiation, le Gouvernement propose un nouvel édifice juridique, différent de celui initialement proposé, mais qui demeure fragile en ce qu'il repose sur un non-sens : le postulat d'une stricte égalité entre la mère qui accouche et la mère dit « sociale ». Pas plus dans la construction de l'enfant que dans son intérêt juridique, cette construction théorique n'a de réalité. Elle n'a pas de sens sur le plan juridique, à moins d'éliminer toute référence à la réalité biologique du droit de la filiation, qu'il s'agisse d'un parent seul, homme ou femme, ou d'un couple hétérosexuel comme homosexuel.

Bien évidemment, faire droit à cette notion ouvrirait, là encore, la voie à l'établissement d'une filiation à l'égard de plus de deux parents.



Nous ne sommes pas certains non plus que la loi doit suivre et répondre aux demandes sociétales catégorielles.

Par ailleurs, ce texte est empreint d'une tendance libérale qui n'a pas manqué d'inquiéter en ce qu'elle pourrait conduire à transgresser certains principes éthiques fondamentaux auxquels nous sommes attachés et que nous tenons à réaffirmer : l'indisponibilité de l'état du corps humain, sa non-marchandisation, sous aucune forme que ce soit, le respect de la dignité et la gratuité du don.

Enfin, les débats ont fait émerger certains courants de pensée dont la cohérence intellectuelle est incontestable, mais qui militent déjà pour aller plus loin que les concessions déjà consenties par ce projet de loi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UDI-Agir et LR.*)

**M. le président.** Sur l'ensemble du projet de loi, le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Sur l'ensemble de la proposition de loi relative à la lutte contre les violences au sein de la famille, le scrutin, auquel nous procéderons dans la foulée, est également annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Près de vingt-cinq ans nous séparent de l'adoption des premières lois de bioéthique en 1994. Ce texte nous fait vivre un rendez-vous particulier, au cours duquel s'entremêlent des questions philosophiques, religieuses, scientifiques et médicales, où chacun s'interroge sur la maîtrise de son destin. L'exigence, qui fonde notre modèle français de bioéthique, nous oblige à aborder ce projet de loi pénétrés d'un fort sentiment de responsabilité, mais également guidés par l'intime qui forge chacun d'entre nous.

Au cours de cet exercice, qui n'a pas eu de doutes, qui peut prétendre détenir la vérité et connaître la réponse ? Personne, et c'est pourquoi vous ne devez pas voir dans mes propos une quelconque moralisation mais l'expression d'une vraie humilité.

Dans mon groupe comme sur tous les bancs de cet hémicycle, chacun arrive avec sa part de vérité et de doute, fruits de parcours personnels qui nous font tous cheminer et évoluer. Dès lors, c'est l'honneur du Parlement que de nous permettre de nous écouter les uns les autres. Le respect des positions de chacun doit nous faire accepter que les règles prennent en compte les différences, sans pour autant que ces différences ne deviennent la règle.

L'Assemblée nationale fut, je le crois, à la hauteur des enjeux, même s'il eût été judicieux, sur des sujets aussi cruciaux, d'allonger la durée des débats, comme cela fut proposé.

Mesdames les ministres, chers collègues, nous trouvons dans cette loi de bioéthique des avancées, des regrets, des attentes.

L'ouverture de la PMA pour toutes les femmes représente une avancée car, en dépit des positions de chacun sur ce sujet, il était temps que nous ouvrons les yeux sur des pratiques que nous ne pouvons accepter en France : les PMA sauvages, avec tous les risques sanitaires qu'elles emportent, ou les PMA réservées pour quelques-unes à l'étranger.

L'accès aux origines des enfants nés de PMA constitue une autre avancée dont les témoignages nous ont bouleversés et ont pu lever les derniers doutes.

Nous devons nous laisser guider par un seul impératif : le droit de l'enfant doit toujours l'emporter sur le désir d'enfant, tandis que l'amour doit rester le maître mot au sein de chaque famille, aussi différentes soient-elles. (*Conciliabules.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de silence : nous écoutons M. Vigier.

**M. Philippe Vigier.** L'ouverture de la PMA ne doit pas nous faire oublier que nous progressons en introduisant un régime de déclaration pour mener des recherches sur les cellules souches, distinct du régime d'autorisation applicable aux embryons.

Nous progressons aussi sur le don d'organes et le don de cellules souches hématopoïétiques, que les techniques médicales améliorent constamment pour guérir certains cancers et déficits immunitaires. Dans ce projet de loi, les limites n'ont pas été franchies. Notre groupe réaffirme d'ailleurs avec force son opposition à toute forme de marchandisation du corps, en particulier la gestation pour autrui, la GPA, qui est une aliénation de la femme.

Mais nous avons aussi des regrets : regrets, en premier lieu, sur l'attitude du Gouvernement, qui est parfois resté sourd à nos propositions d'amélioration du texte ; regrets sur la non-harmonisation des pratiques dans les centres de PMA et les CECOS – centres d'études et de conservation des œufs et du sperme humains –, pourtant nécessaire à l'équité entre patients sur tout le territoire de la République, comme à l'efficacité des protocoles ; regrets sur le diagnostic préimplantatoire, que nous aurions pu faire avancer. Il faut traquer, je dis bien « traquer », les embryons porteurs d'anomalies chromosomiques qui engendrent toujours plus de fausses couches, plus d'interruptions médicales de grossesse et plus de souffrance pour les femmes.

**Une députée du groupe LR.** Eh oui !

**M. Philippe Vigier.** En France, seuls 20 % des embryons conçus après une fécondation in vitro se développent jusqu'à la naissance, alors que le taux de réussite de cet acte médical est de 30 à 40 % dans les pays voisins.

Nous avons aussi des regrets sur le refus d'inscrire dans la loi le principe d'une formation renforcée à la bioéthique pour les professionnels de santé ; sur l'absence de pouvoirs spéciaux pour les délégations parlementaires à la bioéthique ; sur votre refus, enfin, de durcir la législation interdisant la vente de gamètes et le trafic d'organes.

Nous quittons ces débats avec des attentes. La question de la filiation reste en suspens, et nous ne ferons pas l'économie d'une refonte du code civil pour le mettre en accord avec l'évolution des familles.

La lutte contre l'infertilité n'est pas abordée, madame la ministre des solidarités et de la santé : nous sommes donc limités à un choix essentiellement sociétal qui, seul, ne saurait être totalement satisfaisant. C'est pourtant l'essence même d'une loi de bioéthique que d'accompagner les avancées médicales. Gardons-nous de faire, avec les lois de bioéthique, une simple accumulation de mesures politiques.

Je tiens d'ailleurs à rappeler une chose : toutes ces avancées seront vaines si nous ne soutenons pas financièrement la recherche et ses applications dans la médecine de tous les jours.

Sept ans après la dernière loi de bioéthique, nous devons à nouveau dire quelle société nous voulons pour demain : une société où l'homme garde la main et où les principes qui fondent le modèle français de bioéthique servent de fil rouge aux évolutions que nous sommes prêts à accompagner.

Vous l'aurez compris, chaque député du groupe Libertés et territoires se déterminera en conscience, mais, dans sa majorité, il votera pour ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous demande d'arrêter les bavardages : ils sont insupportables pour les orateurs et nous empêchent de les écouter convenablement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**Mme Caroline Fiat.** Merci, monsieur le président !

**Mme Danièle Obono.** Vous avez raison !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Mélenchon, que nous écoutons.

**M. Jean-Luc Mélenchon.** Ce débat a été extrêmement exigeant pour nous tous : chacun a été conduit aux frontières de ses certitudes et de ses principes, pour en imaginer les prolongements dans des territoires nouveaux, où la loi n'avait pas encore sa place. Nous avons été des défricheurs et des arpenteurs, et chacun a tâché de faire du mieux qu'il le pouvait. Le moment fondamental est venu où nous allons ensemble, par notre vote, définir les règles qui s'appliqueront dans des domaines où il n'y en avait pas.

Le bilan de ces discussions montre qu'elles ont parfois été douloureuses. Nos groupes ont dû prendre des décisions sans toujours être sûrs d'un point de vue ni de son contraire ; pourtant, il fallait décider. Dans le mouvement de la discussion, les objections présentées l'étaient toujours de bonne foi, appuyées sur des certitudes morales, philosophiques ou religieuses, qui forçaient le respect de chacun d'entre nous ; en définitive, il faut décider.

Comme vous tous ici, nous sommes partagés sur certains sujets. La méthode que nous avons choisie a été de soutenir tous les amendements présentés par l'un ou l'autre des membres de notre groupe, afin que chacun d'entre eux puisse être entendu. Pour finir, en examinant le texte dans son ensemble, nous avons pris la décision de le voter. (*« Ah ! » et applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*) C'est assez rare pour que je le signale.

Cela ne signifie pas que nous n'ayons pas de regrets, mais ils sont d'un autre ordre que ceux que nous exprimons d'habitude. Nous aurions aimé que l'intelligence artificielle, les questions de brevetage du vivant et la manipulation génétique des animaux soient incluses dans le champ d'une loi comme celle-ci. Nous y serons bientôt conduits, car ce texte va débloquent de manière inouïe les progrès des sciences et des techniques dans les prochaines années.

Il est donc très positif d'avoir raccourci le cycle de ces grandes revues de bioéthique de sept à cinq ans. Cinq ans, c'est court ; mais c'est encore trop long par rapport au rythme auquel les choses évoluent. Il faut espérer que les principes que nous aurons établis en amont, y compris dans ce texte, serviront de jurisprudence morale et philosophique pour trancher à l'avenir.

Voilà pour la partie proprement bioéthique. Car en vérité, la PMA n'avait rien à voir avec le sujet.

**Mme Annie Genevard.** Exactement !

**M. Jean-Luc Mélenchon.** La technique de la PMA était connue et approuvée ; la seule question qu'elle soulevait était l'établissement d'une nouvelle forme de filiation, avec laquelle nous sommes d'accord, à condition qu'elle soit totalement assumée. Oui, la société humaine établit par ses règles, ses rites, ses lois, les formes de la filiation, et nous venons de créer une nouvelle forme de famille – attendons le vote, mais il semble entendu.

Toutefois, ce vote ne nous enlève pas toutes nos responsabilités. Demain, que nous ayons été d'accord ou non avec le texte, c'est le regard que nous porterons sur ces familles et sur ces enfants qui leur permettra d'accomplir les devoirs d'amour prévus par cette nouvelle forme familiale.

J'ai entendu avec intérêt et respect les arguments empruntés au registre des vérités biologiques, auxquelles je ne crois pas, comme nombre des matérialistes qui constituent mon groupe. Mais, puisque l'on se réclame de la tradition, je vous invite à relire le jugement de Salomon : vous verrez qu'il ne se fonde pas sur la vérité biologique mais sur le seul geste d'amour de la femme, qui déclare préférer donner son gosse plutôt que de le voir coupé en deux. (*MM. Julien Aubert et Claude Goasguen protestent.*) C'est cette même vérité de la loi d'amour que l'on trouve dans *Le Cercle de craie caucasien*.

J'achève en regrettant que l'on n'ait pas respecté la plus stricte égalité entre les familles en singularisant celles composées de deux femmes. Cela ne sert à rien : un jour ou l'autre, il faudra supprimer ces mentions qui continuent à discriminer. Si vous allez dans un sens, il faut y aller jusqu'au bout plutôt que vous arrêter à mi-chemin en adoptant des mesures qui seront peut-être, demain, source de souffrance.

J'achève en disant ceci : Épiméthée nous avait oubliés quand il a distribué les vertus à tous les animaux ; Prométhée nous a sauvés en nous rendant maîtres de nous-mêmes et de notre auto-construction. En choisissant de réaffirmer notre droit à établir qui sont les pères et les mères, qui sont les parents et qui sont les enfants, nous donnons une leçon d'humanisme et de lumières. (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI, GDR et SOC, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LaREM et LT. – M. Maxime Minot applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Dharréville.

**M. Pierre Dharréville.** L'éthique de la biologie et de la médecine appelle une exigence sans faille, celle d'affronter les questions posées sans détour, de les regarder droit dans les yeux sans se laisser prendre de vertige ou d'émotion, en interrogeant les évidences. La quête éthique, qui est une œuvre démocratique, appelle la raison critique. C'est à ce prix que peut se construire une réflexion individuelle et que peuvent se dénouer les controverses collectives.

Sans atteindre la perfection, notre assemblée a cependant produit des efforts tendant à assurer le respect de la dignité de la personne humaine. Pour l'essentiel, cette exigence cruciale a été respectée et honorée, avec des arguments suffisamment fondés pour ne pas justifier des glissements redoutés.

Bien sûr, ce texte induit – parfois bien moins qu'on l'a dit – des transformations de notre rapport à l'existence. Mais nous n'y voyons aucune rupture civilisationnelle. L'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur, qui a occupé le devant de la scène, existe depuis de nombreuses années. N'avons-nous pas simplement tiré, ici, les leçons des modifications des structures familiales, du droit de la famille et du mariage, du droit de l'adoption et des évolutions de l'assistance médicale à la procréation elle-même, pour en ouvrir l'accès à toutes les femmes ?

Nous comprenons que cela puisse soulever des questions : c'est le cas pour des collègues de notre groupe, et des doutes peuvent subsister en chacun d'entre nous. Nombre de ces questions, fondées, appellent une réponse que fourniront les conditions d'application du texte.

Certains ont voulu voir dans ce projet de loi une attaque contre la figure du père et de l'homme dans notre société. Tel n'est pas son objet, et il ne s'agit pas ici de forger un nouveau modèle universel. Mais nous pensons, en effet, qu'il faut se défaire des dominations imprimées par le patriarcat pour parvenir à une société d'égalité, et cette loi n'y suffira pas. *(Mme Cécile Untermaier applaudit.)*

**M. Fabien Di Filippo.** Cela n'a rien à voir avec le sujet !

**M. Pierre Dharréville.** La technique nous change depuis la nuit des temps. Elle s'inscrit dans un processus civilisant et humanisant, à condition qu'elle ne prenne pas le dessus, qu'elle n'avilisse pas, qu'elle ne serve pas la destruction de nous-mêmes ; elle donne alors matière à améliorer la vie, à réparer, à suppléer. Elle ne peut pas tout, cependant – et elle ne doit pas tout. Nous devons conserver le recul nécessaire pour donner, si besoin, des coups de guidon, des coups d'accélérateur ou des coups de frein ; le recul qui permet d'élucider le sens pour respecter tout l'humain.

Or il faut bien mesurer que, si le moteur du développement technologique doit être la quête insensée du profit, nous perdrons. Les filets des accumulateurs de richesses sont jetés partout. Il faut les tenir à distance de la personne humaine dont ils pourraient, plus ou moins incidemment, faire un marché. Dès qu'il y a une demande, il s'en trouve quelques-uns pour fournir une offre. Et certains de penser que toute demande mérite une offre, que tout désir ou tout manque doit légitimement être comblé. Tout ne serait question que de prix à payer, comme si l'éthique pouvait s'en accommoder.

Nous avons vu, au cours de nos débats, que les intérêts privés cherchent à élargir le champ de leurs petites affaires. Il a fallu réaffirmer fermement que nul ne saurait faire commerce de la vie humaine, de la personne humaine et de tout ce qui relève de l'ordre de la personne, et que nul ne saurait instrumentaliser les corps. Il a fallu batailler pour préserver les logiques de don, et je regrette que ce projet de loi les ait en partie fragilisées.

Pour que cette loi soit pleinement bioéthique, pour qu'elle ne soit pas qu'une pétition de principe, pour qu'elle n'ouvre pas la porte à son contraire, il faut mettre sur la table les moyens de son application et les services publics qui lui correspondent. C'est là, souvent, que la bioéthique s'abîme dans les faits.

Comme le dit Lucien Sève dans son grand livre, *Pour une critique de la raison bioéthique* : « Dans ses développements actuels la biomédecine n'est pas une avancée comme les autres de nos savoirs et de nos pouvoirs. Elle est cette amorce de mutation vertigineuse où sous bien des rapports la condition humaine elle-même cesse d'être une donnée irréformable. » Or nos existences d'humains, acceptons-le, ont des limites et des exigences au-delà desquelles nous cesserions d'être le genre humain.

**Mme Émilie Bonnavard.** Très bien !

**M. Pierre Dharréville.** Mais ces possibilités, que nous n'avons pas toutes envisagées et qui méritent rapidement de l'être, nous confèrent, assumons-le, des responsabilités incommensurables. Je forme le vœu que le questionnement éthique qui a affleuré lors de notre discussion puisse irriguer bien au-delà du champ de la médecine et de la biologie pour

atteindre, par exemple, ceux du travail et de l'environnement. Quelle humanité voulons-nous être ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC.)*

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE

**M. le président.** Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	545
Nombre de suffrages exprimés .....	473
Majorité absolue .....	237
Pour l'adoption .....	359
contre .....	114

*(Le projet de loi est adopté.) (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, SOC, FI, GDR et sur quelques bancs des groupes LT et UDI-Agir. – De nombreux députés des groupes LaREM, SOC, FI et GDR se lèvent aussi, ainsi que quelques députés des groupes MODEM et LT. – M. Maxime Minot se lève et applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

**Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.** Mesdames et messieurs les députés, je tiens encore une fois à vous remercier pour le grand moment de démocratie que nous avons vécu à l'occasion de ces débats. Bien qu'aucun consensus ne soit possible sur de telles questions, nous avons énormément travaillé ensemble, avec profondeur et dans la sérénité et le respect mutuel.

Peu de débats, aujourd'hui, ont cette qualité. De nouveau, je vous remercie au nom de tout le Gouvernement. *(Applaudissements sur la plupart des bancs des groupes LaREM et MODEM. – Mme Marie-George Buffet applaudit également.)*

6

#### VIOLENCES AU SEIN DE LA FAMILLE

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE

**M. le président.** Je vais maintenant mettre aux voix la proposition de loi visant à agir contre les violences au sein de la famille.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	554
Nombre de suffrages exprimés .....	553
Majorité absolue .....	277
Pour l'adoption .....	551
contre .....	2

(La proposition de loi est adoptée.)

(Applaudissements sur tous les bancs.)

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Mme Laetitia Saint-Paul.)

### PRÉSIDENCE DE MME LAETITIA SAINT-PAUL

#### vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

7

### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

*Première partie (suite)*

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2020 (n<sup>os</sup> 2272, 2301).

Hier soir, l'Assemblée a commencé la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n<sup>o</sup> 1445 à l'article 16.

#### Article 16 (suite) (appelé par priorité)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 1445 et 2604.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1445.

**Mme Emmanuelle Ménard.** Cet amendement, de repli au regard des amendements de suppression présentés hier, vise à retarder la suppression progressive du tarif réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques – TICPE – sous conditions d'emploi de deux années supplémentaires, afin de laisser davantage de temps aux secteurs concernés, qui seront rudement touchés par cette mesure.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 2604.

**M. Julien Aubert.** Nous reprenons tout juste notre séance sur le projet de loi de finances pour 2020, et peut-être, monsieur le ministre de l'économie et des finances, est-ce l'occasion de faire preuve d'un peu de sagesse! Hier, tard dans la soirée, la majorité a en effet rejeté l'amendement de suppression que mes collègues et moi-même avons déposé. Ce nouvel amendement ne vise donc pas la suppression de la

fin du régime fiscal préférentiel pour l'utilisation du gazole non routier, le GNR; il a pour objet d'en différer la fin – « Encore une minute, monsieur le bourreau! » – en portant les différentes échéances à 2023 et 2024, au lieu de 2021 et 2022.

De fait, la suppression de cet avantage fiscal aura un impact très important sur les entreprises de travaux publics, dont les deux tiers de l'activité dépendent de la commande publique. L'arrêt soudain de l'avantage préférentiel déstabilisera les contrats conclus sur une base pluriannuelle, ce qui représenterait pour les entreprises une hausse brutale des coûts, sans qu'elles aient forcément la possibilité de la répercuter sur leurs prix de vente, puisque ceux-ci sont fixés dans ces contrats de marché qu'elles ont signés. De plus, nous savons que le secteur des travaux publics est soumis à des cycles électoraux.

Je propose donc de protéger la stabilité des contrats, grâce à un amendement qui vise à repousser de deux ans la fin de l'avantage préférentiel – deux ans, ce n'est pas non plus les calendes grecques! Cela permettrait de trouver un équilibre entre la volonté de la majorité, qui souhaite mettre fin à cet avantage, et la bonne santé économique de nos entreprises.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission.

**M. Joël Giraud,** rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Comme je l'ai annoncé hier, je suis défavorable à tout amendement visant à reculer cette disposition d'une ou de plusieurs années.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances, pour donner l'avis du Gouvernement.

**M. Bruno Le Maire,** ministre de l'économie et des finances. Avis défavorable également. Toutes ces dispositions ont été largement discutées avec les fédérations concernées. Après plusieurs semaines d'échanges, j'ai eu le sentiment qu'elles préféreraient que nous avancions – peut-être même plus vite que ce qui était prévu –, plutôt que de reporter systématiquement une mesure qu'elles estiment cohérente avec la politique de transition énergétique.

Je pense donc préférable d'avancer et de maintenir le délai de six mois, pour une entrée en vigueur de la mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2020, plutôt que de la reporter sans cesse.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** J'entends l'argument de M. le ministre; il m'emplit d'ailleurs de joie car, jusqu'à présent, je connaissais peu de fédérations ou de contribuables qui suppliaient Bercy de bien vouloir avancer la date de suppression d'un avantage fiscal! (Sourires.) Je ne savais pas que cela existait, vous me voyez très heureux de le découvrir.

**M. Bruno Le Maire,** ministre. C'est le sens de l'intérêt général! (Sourires.)

**M. Julien Aubert.** Les positions des fédérations reflètent la moyenne des opinions d'un secteur, mais, dans le cas présent, il faut se méfier des effets de bord: des entreprises peuvent être minoritaires dans leur branche, donc pas forcément bien représentées au niveau de la fédération, mais durablement touchées. En effet, si des entreprises qui n'ont pas recours aux

contrats pluriannuels pourront facilement s'adapter, d'autres, qui en ont l'habitude sur les marchés qui sont les leurs, seront directement touchées sans pouvoir corriger immédiatement le tir.

Sommes-nous d'accord pour dire que, dans le cadre de commandes publiques, il existe des contrats pluriannuels qui ne permettront pas aux entreprises de revenir sur les coûts? Ce n'est peut-être pas le cas pour la majorité du secteur, mais cela existe! Nous devons évidemment écrire la loi pour l'ensemble du secteur, mais – et c'est toujours le problème en matière fiscale – en considérant les cas marginaux et les effets de bords.

M. le rapporteur général nous a opposé un très bel argument de principe en se déclarant contre l'amendement, sans autre forme d'explication. Il va me répondre qu'il a déjà expliqué sa position...

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Oui, nous en avons parlé hier!

**M. Julien Aubert.** L'éloge de la répétition est la sagesse du Parlement! Et, comme on le dit également en latin: *Errare humanum est, perseverare diabolicum*.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 1445 et 2604 ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs amendements identiques, n<sup>os</sup> 241, 437, 575, 982 et 1330.

La parole est à Mme Émilie Bonnavard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 241.

**Mme Émilie Bonnavard.** L'article 8 de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne reconnaît le principe de différenciation territoriale, que Mme Annie Genevard a déjà évoqué hier. Sur la base de textes existants, ce principe tend à réduire les inégalités réelles que connaissent les territoires de montagne en raison de charges et contraintes spécifiques, au premier plan desquelles figurent le déneigement et le nivellement de la neige.

L'augmentation prévue du prix du GNR pour les activités de déneigement est injuste pour ces territoires et leurs contribuables. En effet, qui pourrait dire que nos communes et nos départements peuvent se passer du déneigement des routes, acte de sécurité publique? Or l'augmentation du GNR représentera, pour le seul département de la Savoie, 250 000 euros supplémentaires, à ajouter au coût actuel de 800 000 euros.

Ce sont donc les contribuables locaux qui, proportionnellement, paieront cette charge supplémentaire, alors que, par essence et aux termes de l'article 8 de la loi montagne, la solidarité nationale devrait s'appliquer.

Le texte prévoit pourtant des régimes fiscaux tendant à maintenir l'exonération pour certains secteurs, comme le transport ferroviaire et le transport fluvial. En quoi le déneigement public relève-t-il moins de l'intérêt général que ces secteurs? Lorsqu'il s'agit de reconnaître ces fortes contraintes, la solidarité nationale devrait être la règle.

Par ailleurs, en tant que rapporteure du programme « Tourisme » de la mission « Action extérieur de l'État », je souhaite appeler votre attention sur l'effet particulièrement négatif de l'augmentation du GNR pour les petites et moyennes stations de montagne, souvent gérées en régie par les collectivités. Ces stations sont un véritable facteur

d'aménagement et d'emploi pour tous nos massifs, des Pyrénées au Jura, en passant par les Vosges, le Massif Central et les Alpes. Or l'augmentation du GNR, qui représentera entre 1,5 % et 2 % de leur chiffre d'affaires, rendra cinquante régions déficitaires et entraînera donc une véritable fragilisation de ce secteur soumis à une concurrence internationale.

Si en montagne, plus encore qu'ailleurs, nous sommes conscients de l'impérative nécessité de diminuer nos émissions, il n'existe aucune solution de remplacement aux machines utilisées. Il convient donc de ne pas pénaliser doublement ces territoires.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Damien Abad, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 437.

**M. Damien Abad.** Hier soir, à une heure tardive, nous avons commencé à débattre de la question du damage et du nivellement de la neige. Nous devons poursuivre le débat, dont les termes ont été parfaitement exposés par Mme Bonnavard, et trouver une solution. Aujourd'hui, la réalité est que les collectivités territoriales, les régions et les syndicats mixtes qui assurent ces activités de damage et nivellement de la neige font face à des surcoûts élevés. Il est donc important que nous trouvions une solution.

J'ai entendu le message d'ouverture que vous avez passé hier; j'espère qu'un amendement – celui-ci ou un autre – sera adopté, qui permettra d'avancer sur ce sujet porteur d'une forte attente de tous les acteurs de la montagne. En effet, l'application de l'article sera génératrice de surcoûts; il nous faut donc trouver une solution pour défendre la montagne, quelle qu'elle soit, et apporter des réponses à cette activité économique à part entière.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Annie Genevard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 575.

**Mme Annie Genevard.** Cet amendement vise à maintenir les tarifs réduits de la TICPE, dont bénéficie notamment le GNR utilisé pour le nivellement de la neige.

Monsieur le ministre, vous nous avez expliqué hier qu'il était important d'engager un processus de transition écologique; nous en sommes conscients et sommes évidemment d'accord sur le principe.

En matière de damage, les stations de montagne n'ont pas attendu cette disposition pour mener des opérations visant à maintenir, voire diminuer, les dépenses en énergies fossiles des domaines skiables. Elles ont ainsi mis en place le pilotage par GPS des engins de damage, la mesure par radar de l'épaisseur de neige et la formation à l'éco-damage des conducteurs, autant de mesures qui ont permis la maîtrise des coûts. Si la réduction de l'avantage fiscal était adoptée, tous ces efforts seraient réduits à néant et les exploitants de domaines skiables se trouveraient en difficulté.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 982.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Si les amendements précédents tendaient à la suppression de l'article 16, les présents amendements montrent une volonté de repousser l'échéance ou de ralentir la progression que vous souhaitez imposer. Partant, il convient de répondre à cette question qui vous a été posée, monsieur le ministre, et qui me semble, à ce stade du débat, tout à fait fondamentale: quel est l'avenir des contrats qui ont été signés? Les contrats de déneigement ou de damage sont toujours pluriannuels: comment renégo-

cier la partie de la valeur contractuelle du coût, lequel subira une hausse importante qui n'était pas prévue à l'origine ? La première conséquence de cette augmentation sera un surcoût élevé pour les communes rurales, qui n'ont pas d'autre choix que de faire appel à des professionnels pour assurer l'entretien de leurs domaines skiables, qu'il s'agisse des pistes de ski alpin ou de ski de fond – n'est-ce pas, monsieur le rapporteur général –, et la viabilité hivernale.

Tous ces éléments doivent être pris en compte dans le cadre contractuel, au regard du surcoût induit par la suppression de l'exonération fiscale.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Jeanine Dubié, pour soutenir l'amendement n° 1330.

**Mme Jeanine Dubié.** Cet amendement vient d'être bien défendu par de nombreux élus de la montagne et, pour ma part, je porterai la voix des Pyrénées.

Il s'agit de maintenir les tarifs réduits de TICPE dont bénéficie notamment le gazole non routier utilisé pour le nivellement de la neige.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, les stations rencontrent déjà de graves difficultés. Or la modification envisagée reviendrait à accroître de 20 centimes d'euro le prix du litre de carburant.

Dans quelques minutes, nous allons examiner un amendement que le rapporteur général a présenté en commission, tendant à maintenir la réduction pour le carburant des engins qui assurent le déneigement des routes dans le cadre d'une mission de service public. Cependant, je redoute que cet amendement ne s'applique pas aux activités de damage et de préparation des pistes des stations de ski. Je voudrais être rassurée sur ce point.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Je ne puis y être favorable puisqu'ils tendent à supprimer la trajectoire pour tous les secteurs, d'une manière globale.

En revanche, à la suite de la commission du développement durable, la commission des finances a adopté un amendement relatif aux chasse-neige et au damage. Cela peut rassurer Jeanine Dubié, qui a raison de poser la question.

Lorsqu'il est intervenu hier sur les amendements de suppression de l'article, le ministre a fait preuve d'une certaine bienveillance concernant cette disposition. Je vous invite donc à retirer vos amendements identiques pour vous rallier aux amendements n°s 2924 et suivants, qui répondent pleinement à nos souhaits pour les territoires de montagne.

**M. Jean-Yves Bonny.** Très bien !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je partage l'avis du rapporteur général. Nous sommes évidemment sensibles aux arguments qui concernent les communes de montagne développées par Mmes Bonnivard, Genevard et Dalloz, ainsi que par d'autres élus du groupe Les Républicains. Nous sommes donc prêts à prendre ce sujet en considération.

Les propositions qui vont être faites ultérieurement par le rapporteur général sont peut-être plus solides sur le plan technique. Il faut bien mesurer les risques liés au droit européen, dont je dirai un mot lorsque le rapporteur général présentera son amendement.

En tout cas, nous avons parfaitement conscience qu'il faut tenir compte de l'effort particulier que doivent consentir les communes de montagne.

À défaut du retrait de ces amendements, j'émettrais un avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

**Mme Marie-Noëlle Battistel.** Je voulais évidemment m'associer à la demande de nos collègues et aussi revenir sur la réaction qu'a eue l'un de nos collègues de la majorité hier, lorsque nous avons abordé ce débat. Pourquoi la montagne demande-t-elle toujours plus de faveurs ? a-t-il demandé.

À ce collègue, je voudrais rappeler deux choses. Premièrement, il existe une loi montagne qui reconnaît la spécificité de ces zones et qui acte, pour elles, une adaptation de la règle.

Deuxièmement, les questions de déneigement et de nivellement ne se posent pas de la même façon en plaine. Les collectivités, les régies et les exploitants ne sont pas dans la même situation. Combien de fois déneige-t-on à Paris ? Peu fréquemment, il me semble.

**M. Pierre Cordier.** C'est de plus en plus rare !

**Mme Marie-Noëlle Battistel.** Le déneigement n'est pas qu'une affaire de coût, il a aussi à voir avec la sécurité des automobilistes sur les routes. Pour la loi montagne, nous avons travaillé pendant de nombreuses heures à l'établissement d'une règle sur l'obligation des pneus neige. Un décret devait sortir mais il a finalement disparu. Monsieur le ministre, avez-vous des informations sur ce décret qui n'est pas sans lien avec le déneigement ?

De la même manière, le nivellement et le damage assurent la sécurité des pistes et des skieurs. Au-delà de leur aspect économique, ces deux activités participent à la sécurité des citoyens.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Raphaël Schellenberger.

**M. Raphaël Schellenberger.** Le consensus qui est en train d'apparaître sur la question du déneigement démontre l'incohérence de la mesure de façon générale. En augmentant la TICPE, vous glissez vers une logique de fiscalité punitive parce que vous n'avez pas mis en place l'écotaxe, mesure fiscale incitative.

**M. Fabien Di Filippo.** Il a raison !

**M. Raphaël Schellenberger.** Pour garder de la fiscalité écologique, on joue sur la TICPE et on rabote les éventuelles niches en disant qu'elles ne servaient à rien.

Il faut évidemment préserver la capacité du contribuable des territoires de montagne à assurer le déneigement et le damage. Méfions-nous, cependant, des effets d'une règle trop spécifique. Certains territoires sont à cheval sur deux zones. Dans certains territoires, des systèmes de déneigement sont en vigueur tout l'hiver, même s'ils ne servent pas. Les engins

de déneigement peuvent être mobilisés pour les opérations dont nous parlons, donc fonctionner avec du GNR défiscalisé, ou ne pas l'être, auquel cas le GNR sera fiscalisé.

Comment tout cela va-t-il être géré? Nous sommes en train de monter une usine à gaz. Le plus raisonnable serait sûrement de considérer que la fiscalité écologique doit être plutôt incitative que punitive.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** Issu d'un territoire de montagne, le rapporteur général n'a pas besoin qu'on lui rappelle l'intérêt d'une telle mesure. Cependant, quand il demande le retrait de ces amendements qui viseraient tous les secteurs, j'aimerais que les choses soient claires.

À entendre votre argumentation, monsieur le rapporteur général, j'ai cru comprendre que vous êtes d'accord pour garder l'exemption fiscale quand l'activité correspond à une mission de service public.

J'en déduis, par exemple, que les stations de ski ne gardent pas l'avantage fiscal...

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Si !

**M. Julien Aubert.** ...car ce sont des exploitations privées.

Sur le mont Ventoux, je connais une petite station de ski qui appartient aux communes et qui est gérée par un syndicat mixte. Ce n'est pas du tout la grosse station avec des résultats dans le vert ; les siens sont plutôt dans le rouge en raison du réchauffement climatique.

C'est aller un peu vite en besogne que de retirer l'avantage fiscal lié à l'utilisation des chasse-neige dans cette petite station. Vous allez tuer ma station de ski de montagne ou renvoyer les coûts vers un syndicat d'intercommunalité. Au plan intellectuel, tout ceci est-il satisfaisant ?

Mon collègue Schellenberger a très bien soulevé un autre problème : certains chasse-neige vont être utilisés tantôt pour des activités correspondant à des missions de service public, tantôt pour des tâches privées. Bonne chance au percepteur d'impôts pour déterminer, au quantième de temps, quand ils ont été utilisés pour telle ou telle mission ! J'aimerais savoir comment cela fonctionne dans la pratique.

Enfin, la suppression de l'avantage fiscal revient à augmenter la taxation au profit de la TICPE. J'aimerais que M. le ministre nous assure que le produit va bel et bien à la transition écologique. De mémoire, sur les 56 milliards d'euros produits par la TICPE et la TVA, seuls une dizaine de milliards sont effectivement consacrés à la transition écologique. La mesure dont nous parlons ne serait-elle pas davantage budgétaire qu'écologique, monsieur le ministre ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Annie Genevard. Pourriez-vous nous préciser si vous faites le choix de retirer votre amendement, ma chère collègue ?

**Mme Annie Genevard.** Nous avons bien entendu vos observations, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur général. Nous sommes tout à fait conscients du caractère général de la disposition, et nous entendons aussi les remarques de nos collègues mais, vous en conviendrez, le problème du déneigement et du damage est particulièrement crucial en montagne.

Monsieur le rapporteur général, nous souscrivons d'autant plus à votre amendement, accepté en commission des finances, qu'il est en tout point identique à celui que nous avons déposé au titre de la prise en compte des handicaps naturels de la montagne. L'adoption de votre amendement a fait tomber les nôtres. C'est la règle.

Nous acceptons donc de retirer nos amendements au bénéfice de celui de la commission des finances, et espérons y arriver le plus rapidement possible pour le voir adopté.

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Merci !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier.

**M. Martial Saddier.** Je n'interviendrai qu'une seule fois, madame la présidente, et je retirerai bien volontiers mes amendements au profit de celui du rapporteur général, dont j'approuve les propos. Je salue aussi l'ouverture de M. le ministre.

J'aimerais cependant apporter un argument complémentaire. Ces engins interviennent sur des pentes très raides, ce qui leur demande d'avoir plus de puissance que des machines classiques. Ils interviennent aussi par des températures extrêmes : entre moins 20 et moins 30 degrés. Enfin, nombre de ces engins interviennent dans le domaine du secours : ils permettent d'aller chercher les gens par des températures extrêmes sur des pentes extrêmement raides.

Dans de telles conditions, il n'existe actuellement aucun autre choix technique crédible en matière de carburant. Nous souhaitons bien évidemment prendre notre part et aller plus loin que les efforts déjà consentis par les exploitants et les responsables de la viabilité. Il est cependant impératif que l'on se donne un peu de temps.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Jeanine Dubié.

**Mme Jeanine Dubié.** J'ai bien entendu la réponse de M. le rapporteur général. Il a bien précisé que la mesure allait s'appliquer à toutes les stations de ski, quelle que soit leur taille, quel que soit le gestionnaire. Notre collègue Aubert a posé la même question pour un syndicat mixte, mais certaines stations sont gérées par des sociétés d'économie mixte ou en régies.

Je vais retirer mon amendement, dans l'attente de celui du rapporteur général. Cependant, je voudrais que vous nous rassuriez, monsieur le ministre, et que vous confirmiez les propos du rapporteur général : le dispositif s'appliquera à l'ensemble des stations de ski, quel que soit leur mode de gestion.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 241, 437, 575, 982 et 1330 sont retirés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements, n<sup>os</sup> 2849, 2532 et 1377, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Christophe Naegelen, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 2849.

**M. Christophe Naegelen.** Il vise à amoindrir le choc fiscal en lissant la suppression des tarifs de la TICPE pour le GNR jusqu'en 2026. Le projet de loi de finances prévoit un alignement d'ici à 2022. Nous pensons que c'est beaucoup trop rapide, et nous proposons d'accorder quatre ans de plus.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Sommer, pour soutenir l'amendement n° 2532.

**M. Denis Sommer.** Cet amendement va exactement dans le même sens que le précédent : il s'agit d'étaler la durée de suppression du taux réduit de fiscalité du GNR en la faisant passer de trois à cinq ans.

La raison en est simple. Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, nombre d'entreprises ont des taux de rentabilité – le résultat rapporté au chiffre d'affaires – extrêmement faibles, de 1 % à 2 % quand tout va bien.

Appliquées dans un laps de temps trop court, les dispositions relatives aux GNR rogneraient plus encore les marges. Les petites entreprises auront du mal à s'adapter, d'autant qu'elles sont souvent en concurrence avec de grands groupes qui, eux, ont les moyens de s'imposer, y compris en tirant les prix vers le bas.

En agissant de la sorte, on mettrait donc en difficulté ces petites entreprises en réduisant leurs capacités d'investissement, à un moment où elles ont justement besoin de renouveler le matériel et de trouver des alternatives avec des engins de chantier plus respectueux de l'environnement. Il faut leur laisser un peu de temps. C'est pourquoi je propose, avec cet amendement, d'étaler la suppression de la détaxe sur cinq à six ans.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Christine Pires Beaune, pour soutenir l'amendement n° 1377.

**Mme Christine Pires Beaune.** Vous aurez remarqué que nous n'avons pas déposé d'amendement de suppression de l'article 16, conscients de la nécessité d'avancer, y compris pour les entreprises de ce secteur. Néanmoins, la trajectoire que vous prévoyez dans cet article est assez violente puisqu'elle prévoit une augmentation supérieure à 100 % – certes décalée du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet – suivie d'une progression de 33 % la deuxième année, puis de 18 %.

Cet amendement, qui rejoint les deux précédents, prévoit une augmentation plus souple et lissée dans le temps, qui ne dépasserait pas 48 % la première année, 45 % la deuxième et 46 % la troisième. Cela permettrait notamment aux PME d'absorber le choc beaucoup plus facilement.

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 2847, je suis saisie par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements en discussion commune ?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Ces amendements prolongeraient la sortie du dispositif en sifflet jusqu'en 2026. Or la situation actuelle montre que des équilibres ont été trouvés avec l'ensemble des entreprises. Il me semble préférable d'en rester là. Avis défavorable.

*(Les amendements n° 2849, 2532 et 1377, repoussés par le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Paul Dufrière, pour soutenir l'amendement n° 2847.

**M. Jean-Paul Dufrière.** Il vise à exclure les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions d'euros de la mesure de hausse de la fiscalité du GNR prévue l'an prochain. Si la suppression de cette niche fiscale est désormais organisée en trois temps, afin que les entreprises puissent anticiper au mieux les conséquences de la suppression du GNR, les mesures d'accompagnement prévues ne nous semblent pas suffisantes, et l'impact de la mesure sur les TPE et PME du secteur pourrait être catastrophique.

Deux mesures d'accompagnement sont prévues : la mise en place d'un dispositif de suramortissement pour l'acquisition d'engins de chantier utilisant un carburant alternatif au GNR et l'intégration d'une clause générale de révision des prix pour tous les contrats en cours lorsqu'ils ne comportent pas de telle clause. Il n'est pas certain que de telles mesures soient suffisantes quand on continue, par ailleurs, de brider les capacités d'investissement des collectivités locales.

Vous mettez sans doute en avant les mesures de compensation prévues, comme l'élargissement de la liste des dépenses éligibles au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée – FCTVA – à tous les travaux d'entretien de réseaux ou le relèvement de 5 % à 10 % minimum du montant des avances pour les PME sur les marchés publics locaux des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale – EPCI – dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 millions d'euros. Mais, à l'instar de la Fédération nationale des travaux publics, nous restons assez circonspects sur leur efficacité.

Nous croyons donc utile de reporter l'application de la hausse prévue pour les entreprises pour lesquelles elle représente un véritable danger. Je ne doute pas que toutes celles et tous ceux qui voulaient supprimer cet article ou le moduler voteront cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Votre amendement pose quelques problèmes. D'abord, il présente un risque d'inconstitutionnalité. Ensuite, il utilise un seuil ne renvoyant à aucun mécanisme existant. Enfin, vous y incluez un renvoi au code des douanes, qui n'a rien à voir avec le sujet. Non seulement votre amendement recevra-t-il un avis défavorable mais, même s'il était adopté, il ne pourrait prospérer.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Matthieu Orphelin.

**M. Matthieu Orphelin.** Sans doute faut-il porter une attention particulière aux petites entreprises, en effet, mais plusieurs amendements à venir contiennent des mesures d'accompagnement, notamment un suramortissement bonifié pour les PME.

Nous avons abordé la discussion étape par étape, augmentant la fiscalité avant de proposer des mesures d'accompagnement. De fait, les PME doivent être mieux accompagnées dans cette transition : c'est précisément à quoi tendent plusieurs amendements, en particulier du rapporteur général.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 2847.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :



Nombre de votants .....	76
Nombre de suffrages exprimés .....	66
Majorité absolue .....	34
Pour l'adoption .....	17
contre .....	49

*(L'amendement n° 2847 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Dive, pour soutenir l'amendement n° 523.

**M. Julien Dive.** Si vous le permettez, madame la présidente, je défendrai en même temps les quatre amendements n°s 526, 522 et 525. Ils concernent à la fois le gaz de pétrole liquéfié – GPL – et le GNV – gaz naturel pour véhicules.

Ces amendements visent à rendre attractifs fiscalement ces types de carburants. Le recours au gaz représente une solution alternative. L'Assemblée a voté, dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités, la fin de la commercialisation en 2040 de véhicules 100 % thermiques, essence et diesel. Nous avons l'opportunité de développer d'autres énergies en France et d'accompagner nos industriels vers le développement de ces technologies. Pour cela, donnons une chance à ces énergies de se développer en les rendant attractives et, dans le même temps, offrons un vrai regain de pouvoir d'achat aux consommateurs.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** La fiscalité sur le GNV ne dépasse pas 5 centimes par litre, soit un taux dix fois inférieur à celui applicable aux carburants traditionnels. Cela me semble donc suffisamment attractif, d'autant plus qu'il s'agit d'un carburant très récent, dont la performance environnementale mérite des analyses complémentaires.

Quant au GPL, dont vous souhaitez abaisser la taxation de 2 centimes, sa tarification est déjà extrêmement basse, ce qui, là encore, le rend suffisamment attractif. L'avis est donc défavorable sur chacun de ces quatre amendements.

*(Les amendements n°s 523, 526, 522 et 525, repoussés par le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements, n°s 521, 1307 et 524, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 521 et 1307 sont identiques.

La parole est à M. Julien Dive, pour soutenir l'amendement n° 521.

**M. Julien Dive.** Je défendrai également l'amendement de repli n° 524. Vous risquez de revenir aux mêmes arguments, monsieur le rapporteur général, mais ces amendements portent sur un sujet important, le superéthanol E85. Avec un tarif de 70 centimes par litre à la pompe, il présente un intérêt certain pour les consommateurs et pour la filière agricole.

Aujourd'hui, en France, la filière de la betterave à sucre souffre ; c'est vrai en Picardie, en Normandie, dans le Loiret et dans d'autres départements encore. Les prix de la betterave sont au plus bas. Or nous avons là avons l'opportunité de maintenir cette activité en lui offrant de nouveaux débouchés.

Le sujet a été débattu au cours des dernières années, notamment dans le cadre des États généraux de l'alimentation, et dans d'autres débats concernant la transition énergétique. Le carburant E85 est une alternative crédible aux carburants classiques ; il a d'ailleurs connu un regain depuis le début de l'année. En juillet 2019, il s'était déjà vendu autant de boîtiers que pendant toute l'année 2018, ce qui montre un véritable intérêt pour cette énergie. Donnons-lui une chance de s'imposer dans le paysage du monde automobile, mais aussi de constituer une source de débouchés pour le monde agricole.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Isabelle Valentin, pour soutenir l'amendement n° 1307.

**Mme Isabelle Valentin.** Cet amendement vise à rabaisser le montant de la taxe sur le superéthanol à son niveau de 2017. L'écologie doit être conciliée avec le pouvoir d'achat. Les véhicules roulant au superéthanol présentent une solution alternative en raison d'un bilan CO<sub>2</sub> plus favorable que les carburants classiques.

**M. Jean-Yves Bony.** Mme Valentin a raison !

**Mme la présidente.** Vous avez donc défendu l'amendement n° 524, monsieur Dive ?

**M. Julien Dive.** Oui, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Là encore, les montants de la TICPE sont très bas, autour de 11 centimes. Je ne pense pas que le fait d'abaisser une taxe de 11 centimes et quelques centièmes à 10 et quelques puisse avoir une quelconque efficacité en matière de politique énergétique. Je suis donc défavorable à l'ensemble de ces amendements.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Ce n'est pas bien, M. le rapporteur général !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Dive.

**M. Julien Dive.** Vous dites que le montant considéré est insignifiant, monsieur le rapporteur général. Pourquoi, en ce cas, avez-vous augmenté la fiscalité sur ce type de carburant il y a deux ans ? Le symbole n'est pas cohérent avec la trajectoire à dessiner vers de nouveaux types de carburants et s'avère très négatif pour le monde agricole, qui est en souffrance.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** Ce débat illustre les limites de notre politique écologique et énergétique. L'approche devrait être plus cohérente et prévoir une politique fiscale plus avantageuse à mesure que baissent l'impact CO<sub>2</sub> et les émissions de particules. Or ce n'est pas ainsi que la réflexion est menée.

Parmi toutes les technologies disponibles, certaines sont aidées parce que défendues par des lobbies plus importants ou portées par la mode. La mode, aujourd'hui, est plutôt au véhicule électrique, et l'on voit poindre le véhicule à hydrogène. D'autres ne bénéficient malheureusement pas des mêmes outils de défense, comme on l'a vu pour le superéthanol et le GPL. Ce n'est pas la bonne façon de voir les choses, d'autant que certaines augmentations ne tiennent, pour l'essentiel, qu'à des raisons budgétaires.

Soit l'on fait une politique budgétaire de l'écologie, soit l'on fait une politique écologique qui a des répercussions budgétaires. Dans ce cas, faisons les choses de façon cohérente, posons l'ensemble des sujets et considérons qu'il faut éviter la jurisprudence Minitel, qui consiste à n'investir que sur une seule technologie pour s'apercevoir dans dix ans, comme Georges Brassens, que l'on s'est trompé d'idée et que ça n'était pas la bonne technologie.

Personne, dans cet hémicycle, ne peut garantir que l'avenir, à un horizon de dix ans, n'est pas aux biocarburants ! Prenons l'exemple de Franky Zapata, que tout le monde salue : les taxis volants qu'il a présentés sur les Champs-Élysées tendent à utiliser plutôt des biocarburants.

Nous ferions donc mieux d'être plus humbles et de considérer que, dès lors que des technologies vont dans le bon sens d'un point de vue environnemental, leur taxation doit être réduite au maximum. C'est la raison pour laquelle je soutiendrai les amendements déposés par mes collègues Dive et Viry.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

**M. Jean-Louis Bricout.** Je soutiendrai aussi ces amendements. Le bioéthanol constitue l'une des solutions alternatives permettant de réduire l'impact CO<sub>2</sub>. Le Gouvernement le reconnaît lorsqu'il importe de l'huile de palme pour produire du bioéthanol. Il y a là une incohérence de sa part.

Le bioéthanol est aussi une solution pour concilier l'écologie, l'économie et l'agriculture. Chacun ici reconnaît que, depuis la suppression des quotas de sucre, la filière betterave est en danger. Avec un prix à 25 euros la tonne de betterave, la filière a besoin d'être valorisée. Produire du bioéthanol à partir de la mélasse constituerait une solution économique et écologique, qui de surcroît soutiendrait le monde agricole.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Isabelle Valentin.

**Mme Isabelle Valentin.** Nous sommes tous convaincus de la nécessité de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Je suis donc très surprise que le Gouvernement ne soutienne pas ces amendements alors qu'ils vont dans ce sens. Défendons les filières agricoles et votons tous pour ces amendements : c'est le simple bon sens.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** La grande question que ces amendements posent, monsieur le rapporteur général, monsieur le ministre, est la suivante : la fiscalité du superéthanol E85 est-elle cohérente au regard des objectifs de réduction des gaz à effets de serre, notamment du CO<sub>2</sub> ? La consommation de superéthanol E85 augmente certes très vite, mais ne faut-il pas accélérer le mouvement, monsieur le ministre, sachant qu'on parlait de très bas ? Son niveau actuel est-il cohérent, monsieur le rapporteur général, au regard des économies que permet ce carburant ? Si on veut accélérer le processus, baissions au maximum ce tarif. Il ne devrait y avoir qu'une taxe sur les 15 % d'énergies non renouvelables. Voilà ce qui serait cohérent, monsieur le rapporteur général, plutôt que de pinailler sur une baisse d'un euro.

Quelle est la position du ministre et du rapporteur général là-dessus ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Franchement, monsieur le rapporteur général, l'impact sur le budget serait minime ! En plus, ces amendements sont écologiques et ils seraient une bouffée d'oxygène pour nos agriculteurs, au moment où ils souffrent durement de prix très faibles. Un petit effort, monsieur le rapporteur général, acceptez ces amendements !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** La différence de tarif est déjà supérieure à la différence de coût environnemental, monsieur de Courson.

**M. Julien Aubert.** Comment calculez-vous cela ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Il ne faudrait pas passer trop vite sur des sujets aussi passionnants.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Et importants !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Bien sûr !

**M. Sébastien Leclerc.** Pensez aux betteraviers !

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Je pourrais en parler jusqu'à vendredi soir sans aucune difficulté !

Je voudrais simplement répondre à la question posée par Charles de Courson et par le groupe communiste avant lui sur les biocarburants. Le sujet est très délicat : il faut s'assurer que l'investissement du contribuable est un bon investissement et garantir que le coût de l'avantage fiscal se traduira bien par une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> aussi importante que celle qu'on pourrait obtenir par d'autres investissements.

Puisque vous m'avez posé une question très précise, monsieur de Courson, je prendrai l'exemple très concret du transport aérien. Actuellement le biocarburant coûte très cher à produire, et en incorporer à hauteur de 10 % dans les carburants utilisés par la flotte d'Air France entraînerait une augmentation des coûts d'environ 300 millions d'euros. Si ces 300 millions étaient employés à renouveler la flotte d'Air France par l'achat de nouveaux Airbus qui consomment moins, l'économie serait supérieure.

Je ne dis pas que tout cela n'est pas appelé à changer rapidement : quand on produira plus de biocarburant, il coûtera moins cher et cela permettra de réduire davantage notre empreinte carbone. Il faut donc avancer dans cette direction. Je veux simplement dire qu'il faut bien mesurer l'avantage environnemental de l'investissement que nous décidons et de l'effort que nous demandons au contribuable, puisque c'est son argent que nous plaçons dans ces investissements.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 521 et 1307 ne sont pas adoptés.)*

*(L'amendement n<sup>o</sup> 524 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements, n<sup>os</sup> 1211 rectifié et 1212 rectifié, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

La parole est à M. Charles de Courson, pour les soutenir.

**M. Charles de Courson.** Vous savez qu'il existe un nouveau fioul à usage domestique : le F30, soit un fioul contenant 30 % d'esters méthyliques d'acide gras. Or, si nous voulons réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, notre intérêt est d'oxygéner, non seulement le carburant des véhicules, peut-être des avions bientôt, mais aussi celui utilisé pour le chauffage, une partie de nos concitoyens se chauffant encore au fioul.

L'amendement n° 1211 rectifié a un triple objectif. Premièrement il facilitera la transition énergétique et écologique du secteur du chauffage ; deuxièmement, le F30 est un nouveau type de fioul ayant vocation à anticiper la réduction de la teneur en soufre dans le fioul, la norme européenne étant extrêmement contraignante puisqu'elle nous oblige à passer de 1 000 PPM – parties par million – à 50 PPM à l'horizon 2024, soit dans très peu de temps. Le F30 contribuera également à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques.

Troisièmement, l'amendement permettra d'accompagner dans la transition énergétique les ménages les plus modestes, parmi ceux encore dépendants du chauffage au fioul, tout en préservant leur pouvoir d'achat. On a constaté en effet qu'une partie de ceux qui se chauffent au fioul sont des gens modestes.

Quant à l'amendement n° 1212 rectifié, il concerne le fioul domestique contenant 10 % d'esters méthyliques d'acide gras, dit « F10 ». Il vise à créer une nouvelle ligne fiscale pour adapter à l'évolution du fioul une fiscalité qui n'est actuellement adaptée qu'au fioul standard.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Le problème est que vous proposez des tarifs divisés par cinq pour le fioul F30, composé à 70 % de fioul lourd, et des tarifs minorés pour le fioul F10, composé à 90 % de fioul lourd ! Vous comprendrez bien que cela pose problème. En outre, votre dispositif réintroduit une trajectoire qui a été supprimée l'an passé ; d'où une demande de retrait et, à défaut, un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Je veux bien retirer mes deux amendements, pour les réécrire d'ici à l'examen en nouvelle lecture. Il n'en reste pas moins que nous devons adapter notre fiscalité à l'apparition de nouveaux types de fiouls domestiques partiellement oxygénés. Êtes-vous donc, monsieur le rapporteur général, monsieur le ministre, d'accord avec l'idée d'adapter notre fiscalité à ces nouveaux fiouls, qui contribuent à la réduction de nos émissions de CO<sub>2</sub> et de soufre ? Vous n'avez pas répondu sur le fond, monsieur le rapporteur général.

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Si !

**M. Charles de Courson.** Seriez-vous favorable à un dispositif vraiment proportionnel ?

*(Les amendements n° 1211 rectifié et 1212 rectifié sont retirés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de huit amendements identiques, n° 148, 195, 391, 665, 856, 1394, 1811 rectifié et 2006 rectifié.

La parole est à M. Robin Reda, pour soutenir l'amendement n° 148.

**M. Robin Reda.** Pour vous complaire, monsieur le ministre, je continue la série des biocarburants ! Je vais vous parler cette fois des esters méthyliques d'acides gras : il s'agit de biocarburants issus de la transformation d'huiles soit végétales soit animales. Si le Gouvernement veut encourager la production de biocarburants, il doit aller plus loin que la législation actuelle, notamment en matière d'avantages fiscaux. Certains bénéficient aujourd'hui à quelques biocarburants, issus du colza par exemple, mais l'encouragement à la production de biocarburants issus des huiles animales reste trop timide, alors qu'il s'agit d'une filière captive depuis la production jusqu'à la distribution.

Cet amendement de mon collègue Le Fur vise, comme ceux qui le suivent, à instaurer un avantage fiscal en faveur des biocarburants contenant 30 % de ces huiles. Il s'agit de diversifier la production de biocarburants pour qu'elle ne repose pas uniquement sur les oléagineux, notamment le colza, gourmand en terres agricoles. Nous ne devons pas choisir entre manger et conduire, mais diversifier les origines de nos biocarburants.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 195 de M. Fabrice Brun est défendu.

La parole est à Mme Lise Magnier, pour soutenir l'amendement n° 391.

**Mme Lise Magnier.** Nous avons besoin d'une stratégie plus claire en matière de biocarburants pour mieux accompagner le développement de l'ensemble des biocarburants, notamment des nouveaux, spécialement visés par cet amendement. En tout état de cause, il est important d'accompagner le développement de carburants émettant moins de CO<sub>2</sub> via un allègement fiscal calqué sur celui bénéficiant aux biocarburants de type B100.

**Mme la présidente.** Les amendements n° 665 de Mme Marie-Christine Dalloz et 856 de Mme Véronique Louwagie sont défendus.

La parole est à M. Vincent Rolland, pour soutenir l'amendement n° 1394.

**M. Vincent Rolland.** Cet amendement prévoit de faire bénéficier les biocarburants avancés d'un allègement de la TICPE pour favoriser la transition écologique, ce qui est essentiel.

**Mme la présidente.** Les amendements n° 1811 rectifié de M. Gilles Lurton et 2006 rectifié de M. Jean-Yves Bony sont défendus.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Leurs auteurs veulent faire bénéficier le B30 du même tarif réduit de TICPE que le B100 alors que le bilan carbone du B30, composé à 70 % de gazole traditionnel est bien moins avantageux que celui du B100. La minoration de l'impact environnemental serait de ce fait relativement limitée. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** L'argumentation est quelque peu kafkaïenne! On nous dit, d'un côté, qu'il faut soutenir les biocarburants parce qu'ils vont dans le sens de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de particules fines : fort bien! Mais, de l'autre côté, on nous dit qu'ils consomment des surfaces cultivables, au détriment de la planète. Donc, soit on nuit au climat, soit on nuit à la planète!

Sur ces pauvres biocarburants, on nous explique qu'il ne faut pas encourager ceux de première génération parce qu'ils consomment des surfaces agricoles utiles. Mais quand vous trouvez la solution au niveau industriel, on vous explique que sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique n'étant pas assez élevée, elle ne sera pas plus aidée que les carburants, critiqués, de première génération.

Je trouve qu'on ne fait pas grand-chose pour une filière qui essaie de se structurer, dans laquelle la France a beaucoup investi et a une petite longueur d'avance en tant que puissance agricole – et c'est aussi à l'ancien ministre de l'agriculture que je m'adresse en disant cela. La question qui se cache derrière ce débat fort technique est de savoir si, oui ou non, la France veut être une grande puissance en matière de production de biocarburants et si nous pensons que cette filière a un avenir.

Je le répète : concentrer toute notre force de frappe au bénéfice d'une seule technologie est de très courte vue. Puisque nous avons un véritable potentiel dans ce domaine, essayons d'améliorer les choses en votant ces amendements.

*(Les amendements identiques n° 148, 195, 391, 665, 856, 1394, 1811 rectifié et 2006 rectifié ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Sur les amendements identiques n° 2924, 74, 198, 242, 301, 363, 438, 576, 920, 983, 1393, 1483, 1498 et 2413, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 2425 de M. le rapporteur général est rédactionnel.

*(L'amendement n° 2425, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Matthieu Orphelin, pour soutenir l'amendement n° 1824.

**M. Matthieu Orphelin.** Il vise à supprimer l'alinéa 19 de l'article 16, qui prévoit une nouvelle niche fiscale ayant un effet défavorable pour l'environnement. Une exonération de TICPE est déjà appliquée au transport fluvial de marchandises, et l'alinéa 19 prévoit de l'étendre au transport fluvial de passagers.

Cela ne me semble pas souhaitable, particulièrement dans le contexte actuel de réduction des niches fiscales ayant des conséquences nuisibles sur l'environnement. Une telle disposition maintiendrait en effet notre dépendance à l'égard des énergies fossiles. Mieux vaudrait développer des solutions énergétiques alternatives pour le transport fluvial de passagers, à l'image des Navibus à hydrogène de Nantes ou des Batobus électriques de Lorient. Nous devrions encourager l'usage de carburants alternatifs aux énergies fossiles pour le transport fluvial de marchandises, plutôt que de créer une nouvelle niche fiscale pour le transport fluvial de passagers.

Je salue l'annonce faite ce matin par M. Bruno Le Maire, dans le cadre du pacte productif 2025 pour le plein emploi, de la volonté gouvernementale de se diriger vers une taxation carbone des secteurs aérien et naval, qui s'appliquerait à l'échelle européenne. Or l'extension de la niche fiscale du transport fluvial de marchandises au transport fluvial de passagers irait à l'encontre de cette volonté.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Je suis surpris par cet amendement, car le tarif réduit de TICPE pour le transport fluvial de passagers a été classé par le CPO – Conseil des prélèvements obligatoires – comme une dépense fiscale plutôt favorable à l'environnement. En outre, toutes les mesures susceptibles de contribuer à un report modal me semblent souhaitables. Mon avis est donc défavorable.

**M. Jean-Paul Dufrenge.** Ça vaut bien la montagne!

**Mme la présidente.** La parole est à M. Matthieu Orphelin.

**M. Matthieu Orphelin.** Qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés : nous ne parlons pas ici du transport fluvial de marchandises. Si nous souhaitons développer le transport fluvial de passagers au quotidien, comme l'ont fait Nantes et Lorient, nous devons le faire évoluer vers des carburants alternatifs aux énergies fossiles. Loin de viser un tel objectif, l'article ne fera qu'accorder une petite subvention au tourisme fluvial.

J'entends néanmoins l'argument du rapporteur général, qui concernait notamment le transport de marchandises. Je retire donc mon amendement, afin que nous puissions en discuter. Il n'en reste pas moins qu'il y a là une vraie question.

*(L'amendement n° 1824 est retiré.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs amendements identiques, n° 2924, 74, 198, 242, 301, 363, 438, 576, 920, 983, 1393, 1483, 1498 et 2413.

La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 2924.

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** L'amendement n° 2924 de la commission des finances est assorti de l'amendement n° 2413 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire – dont je salue le rapporteur pour avis, M. Zulesi –, ainsi que de plusieurs amendements identiques relatifs à la montagne.

Sans reprendre l'argumentaire que j'ai déjà exposé, j'espère rassurer définitivement notre assemblée. En effet, si cet amendement vise à préserver de la hausse de taxation sur le gazole, sous condition d'emploi, les engins utilisés aux fins de missions de service public en zone de montagne, c'est pour se conformer à la directive européenne 2003/96/CE qui permet d'appliquer une taxation différenciée aux activités de service public. L'absence de référence au service public aurait en effet posé problème au regard du droit.

Afin de rattacher l'ensemble des missions à la caractérisation de service public, l'amendement mentionne trois articles du code général des collectivités territoriales au regard desquels sont pris les arrêtés municipaux relatifs à la sécurité dans les domaines skiables. Ce faisant, nous évitons de laisser des zones hors-champ et de contrevenir à une directive européenne.

Bien qu'il n'y ait jamais de certitude absolue en matière de droit, cet amendement pose les garanties maximales nous permettant d'appliquer une dérogation aux zones de montagne, où les problèmes d'enneigement concernent principalement les routes. Plus un département est pauvre, moins il a d'autoroutes et de routes nationales : il compte essentiellement des routes départementales, dont il a la charge avec les communes. Or les communes de montagne ne sont pas toutes riches, comme peuvent en témoigner ceux d'entre vous qui arpentent les grands plateaux du Massif central, de la Haute-Loire à l'Ardèche !

**M. Vincent Descoeur.** En passant par le Cantal !

**M. Joël Giraud,** *rapporteur général.* Nous pouvons effectivement aller jusqu'au Cantal !

**M. Fabien Di Filippo.** Sans parler des Ardennes !

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Ni du Puy du Montoncel !

**M. Joël Giraud,** *rapporteur général.* Au Puy du Montoncel dans l'Allier, que je connais bien, il faut pousser sur les bâtons pour que la piste soit en pente ! (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 74.

**M. Vincent Descoeur.** Je remercie monsieur le rapporteur général d'avoir repris, au nom de la commission des finances, cet amendement qui, inspiré par l'Association nationale des élus de montagne, fut défendu en commission par de nombreux députés de la montagne, mais pas seulement.

Comme le rapporteur général l'a justement rappelé, le champ de cet amendement est plus large que le seul damage, puisqu'il couvre également le déneigement des routes de montagne. Je me ferai l'interprète des collectivités de montagne et rappellerai que les plus petites d'entre elles, en particulier les communes rurales, consacrent une large part de leur budget de fonctionnement – jusqu'à 30 % – au déneigement en cas d'épisodes neigeux répétés lors des hivers rigoureux. Cette situation mérite un traitement particulier. C'est l'objet de notre amendement.

**Mme la présidente.** Les amendements identiques n°s 198 de M. Fabrice Brun, 242 de Mme Émilie Bonnard, 301 de M. Martial Saddier, 363 de Mme Isabelle Valentin, 438 de M. Damien Abad, 576 de Mme Annie Genevard, 920 de M. Éric Pauget et 983 de Mme Marie-Christine Dalloz sont défendus.

La parole est à M. Vincent Rolland, pour soutenir l'amendement n° 1393.

**M. Vincent Rolland.** Je saisis cette occasion pour m'exprimer sur la question ô combien importante qui vient d'être débattue, et qui a fait l'objet d'un amendement d'abord adopté en commission du développement durable.

Si certains de nos collègues estiment que la montagne doit faire l'objet de traitements particuliers, c'est parce qu'elle constitue un milieu spécifique. Pour assurer la gestion des domaines skiables et le damage, les collectivités de montagne ont besoin d'un « coup de pouce », d'autant qu'elles sont soumises à une concurrence touristique internationale féroce. En outre, les campagnes de déneigement peuvent s'avérer extrêmement coûteuses. De façon générale, tout est plus cher en montagne, y compris les constructions, qui doivent

être plus solides qu'en plaine et sont soumises à davantage de contraintes environnementales. Toutes ces particularités doivent être prises en compte.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 1483 de Mme Frédérique Lardet est défendu.

La parole est à Mme Jeanine Dubié, pour soutenir l'amendement n° 1498.

**Mme Jeanine Dubié.** Il est défendu, et je remercie monsieur le rapporteur général d'avoir apporté un complément d'information offrant une bonne compréhension du champ d'application de cet amendement.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 2413 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire est défendu.

Monsieur le rapporteur général, souhaitez-vous ajouter un mot ?

**M. Joël Giraud,** *rapporteur général.* Ce n'est pas nécessaire.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bruno Le Maire,** *ministre.* Je proposerais volontiers que ces amendements identiques soient retirés au profit de celui du rapporteur général, au sujet duquel je me remets à la sagesse de l'assemblée.

**M. Charles de Courson.** Allez un peu plus loin !

**M. Bruno Le Maire,** *ministre.* Je suis très favorable à ces amendements sur le fond – comme je l'ai indiqué à Mme Bonnard, à Mme Genevard, à M. Saddier et à d'autres parlementaires –, mais c'est une difficulté juridique qui me conduit à émettre cet avis de sagesse.

Il ne fait nul doute que nous devons tenir compte de la situation particulière des communes montagnardes. Les zones de montagne, pentues, obligent les engins à consommer davantage de carburant, sans compter les activités de déneigement. La difficulté tient au fait que, selon notre interprétation, le droit européen ne permet pas d'établir des distinctions entre les différentes activités de service public. Si nous distinguons les services publics de déneigement, nous nous exposerions au risque juridique – que nous sommes en train d'évaluer – que l'intégralité des services publics doivent finalement être concernés par cette mesure. C'est pourquoi, bien que je souscrive à ces amendements sur le fond, j'émet des réserves de nature juridique.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Annie Genevard.

**Mme Annie Genevard.** Je retiens de votre intervention, monsieur le ministre, que vous êtes favorable à ces amendements sur le fond. C'est le point qui me paraît essentiel. J'en déduis que vous êtes pleinement conscient que les communes de montagne ont besoin d'être considérées différemment des autres communes, par souci d'équité territoriale, en raison des handicaps naturels qui leur sont propres et qui leur font supporter des surcoûts considérables. Je citais hier soir l'exemple d'une commune de 7 000 habitants pour laquelle une seule journée de déneigement intense représentait 5 000 euros.

Dans de telles conditions, toute variation du prix du gazole non routier a des incidences majeures sur le budget des collectivités. C'est la raison pour laquelle je veux retenir de votre intervention, monsieur le ministre, que vous nous apportez votre soutien sur le fond – et c'est ce qui importe.

Je remercie notre rapporteur général qui, avec l'autorité qui est la sienne, a emporté avec son amendement l'ensemble des nôtres, qui sont identiques et dont je tiens à souligner qu'ils proviennent de tous les bancs. Il est important que chacun reconnaisse que la question de la montagne n'intéresse pas seulement la montagne. Je pense à nos concitoyens qui y vivent, mais aussi à ceux qui la fréquentent en hiver et en été. Au-delà, la montagne est une ressource importante pour l'ensemble du territoire national – elle représente d'ailleurs un quart de ce dernier. Elle est une richesse pour nous tous, et c'est bien de cela qu'il est ici question.

Monsieur le rapporteur général, monsieur le ministre, je vous soumettrai une question de forme : nos amendements étant identiques, pourquoi serait-il nécessaire que nous les retirions ? Si, dans sa sagesse, l'Assemblée adopte votre amendement, monsieur le rapporteur général, les nôtres le seront aussi.

**M. Vincent Descoeur.** Voilà ! Ce n'est pas plus compliqué que ça !

**Mme la présidente.** Nous allons donc procéder au scrutin public.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** J'aurais aimé m'exprimer !

**Mme la présidente.** Le scrutin est déjà engagé, mon cher collègue.

Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 2924, 74, 198, 242, 301, 363, 438, 576, 920, 983, 1393, 1483, 1498 et 2413.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	83
Nombre de suffrages exprimés .....	79
Majorité absolue .....	40
Pour l'adoption .....	79
contre .....	0

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 2924, 74, 198, 242, 301, 363, 438, 576, 920, 983, 1393, 1483, 1498 et 2413 sont adoptés.) (Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

**Mme Véronique Louwagie.** Quand le rapporteur général veut, il peut ! *(Sourires.)*

**Mme la présidente.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

8

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2020.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures.)*

*Le Directeur du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale*

SERGE EZDRA